

Projet de recherche soutenu par et réalisé pour l'Autorité des Normes Comptables

**Le projet de norme IFRS
relatif aux activités d'extraction :
l'évaluation *ex ante* d'un projet de norme,
étude de cas et enseignements**

Rapport Final

Mai 2015 – révisé juillet 2016

Véronique BLUM,
Maître de conférences, Université de Grenoble Alpes,
chercheur au CERAG - CNRS

Contributeurs

Cette recherche a été dirigée par :

Véronique BLUM, Maître de conférences, Université de Grenoble Alpes, chercheur au CERAG CNRS

Et réalisée par :

Bernard GUMB, Professeur, Grenoble École de Management

Robert GIRARD, Maître de conférences, Université de Grenoble Alpes, Directeur du Centre de Préparation à l'Expertise Comptable

Avec l'assistance de :

Pabitra CHATTERJEE, assistant de recherche à Grenoble École de Management

Emmanuel LAFFORT, chercheur associé au CREG, Université de Pau et des Pays de l'Adour

Les institutions d'appartenance des contributeurs n'entendent donner ni approbation, ni improbation aux opinions émises dans ce rapport; ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur, Mme Véronique BLUM.

In Memoriam Bernard GUMB (1959 - 2015),

notre ami et collègue qui n'aura pas eu le bonheur de connaître l'achèvement de nombre de ses travaux.

Ce fut un bonheur et un honneur de travailler avec Bernard.

Remerciements, pensées et clins d'œil

Notre reconnaissance va avant tout et naturellement à l'Autorité des Normes Comptables et à tous ses membres pour la confiance matérielle et immatérielle qui nous fut accordée. Merci pour ce précieux soutien à la recherche qu'humblement nous espérons utile dans l'exercice de normalisation qui lui échoit.

En particulier, nous remercions les directeurs de recherche, M. Philippe Bui et Mme Valérie Viard pour leur écoute, leur disponibilité, leurs conseils avisés. Notre gratitude s'exprime aussi envers les chefs de projet présents tout au long de ce travail, pour leur confiance, leur aide et leur support : Mme Florence Segurel, Mme Selma Nacéri, Mme Hélène Mandron.

Pareille recherche ne pourrait aboutir sans le soutien affirmé de nos institutions et la compréhension de nos collègues, en premier lieu, M. Lionel Filippi, directeur de l'IUT2 de l'Université de Grenoble-Alpes ainsi que toute l'équipe de direction. Notre reconnaissance va aussi vers Mmes Breysse et Poncet, les responsables du département Carrières Juridiques, ainsi que Mme Amélie Favreau, sa directrice des études. M. Loick Roche, directeur de Grenoble École de Management, Jean-Philippe Rennard, son doyen et Mme Françoise Moulin reçoivent également notre gratitude pour avoir accueilli et pris en charge la gestion de la subvention.

Pabitra Chatterjee et Emmanuel Laffort nous ont successivement assistés, nous les remercions pour leur très grand professionnalisme, leur intérêt pour la réussite de ces travaux, leur enthousiasme et leur bonne humeur.

Sans atteindre à leur anonymat, nous remercions l'ensemble des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête qui clôt notre travail. Nous apprécions à sa plus juste valeur le temps précieux qui nous a été accordé, la sincérité de leur témoignage et leur disponibilité. Leur confiance a procuré à notre travail une valeur incommensurable.

Un grand nombre d'actions anonymes en provenance d'amis, de collègues, de connaissances ont pu avoir un impact entropique plus ou moins évaluable, nous les remercions pour leur impulsion dynamique, ils sont tous dans notre esprit et nous ne tenterons pas une énumération exhaustive, par crainte de processus mémoriel défaillant.

Les circonstances dans lesquelles ce travail s'est déroulé auront été affectées par la double confrontation à l'anormalité/la normalité fondamentale, la disparition de M. Jérôme Haas, Président de l'Autorité des Normes Comptables et celle de M. Bernard Gumb, notre collègue et contributeur à ce projet. La présidence de M. Haas a été marquée par une ouverture à la recherche universitaire. Son regard et son intelligence nous ont maintes fois éclairés. Sa confiance immédiate fut un cadeau rare et inestimable. M. Gumb fut quant à lui et en dépit des circonstances présent tout au long de ce travail, de la première à sa dernière heure, dans une admirable combativité. Son œil affuté et critique se dirigeait vers un horizon certain immédiatement perçu. Ses convictions prétendument immuables ne l'empêchaient pas de s'enthousiasmer, et ce, toujours avec malice. Son sens de l'humour et ses jeux de mots calembouresques égayaient nos sessions de recherche, et comme lui, nous manqueront. Des jeux de mots allusifs - qu'il aurait inmanquablement moqués- se sont glissés dans cette page, en salut à sa mémoire.

C'est ainsi, non sans difficultés et non sans une certaine tristesse, que l'achèvement de ce rapport figure symboliquement la fin de l'implication de deux personnes marquantes. Nous nous résolvons à clore ce travail en dédiant toutes nos pensées à leurs familles et à leurs proches.

Sommaire

RESUME ANALYTIQUE.....	12
HISTOIRE ET ENJEUX D'UNE NORME SPÉCIFIQUE À L'ACTIVITÉ D'EXTRACTION.....	13
L'EXAMEN DE LA RÉCEPTION DU DP/2010/1 AU TRAVERS DES LETTRES DE COMMENTAIRES	13
L'EXAMEN DES SOLUTIONS PROPOSÉES PAR L'IASB AU TRAVERS D'UNE ENQUÊTE	14
CONCLUSION SYNTHÉTIQUE	15
RAPPEL DE L'OBJET ET DU CONTENU DU RAPPORT.....	17
INTRODUCTION	17
1. QUESTIONS DE RECHERCHE RETENUES	18
2. RESULTATS ET UTILITE ATTENDUS.....	20
CHAPITRE I - MÉTHODE ET MÉTHODOLOGIE.....	21
I/ SECTION 1 : LA MÉTHODE AIR POUR FONDAMENT ET SA DÉCLINAISON À LA NORMALISATION COMPTABLE	21
I/ 1.1 <i>Présentation de la méthodologie</i>	21
I/ 1.2 <i>Déclinaison de la méthodologie aux propositions de normalisation comptable</i>	21
I/ 1.2.1 Les dix critères de décision d'intervention	21
I/ 1.2.2 Le déroulement de l'analyse d'impact de la réglementation	23
I/ SECTION 2 : ADAPTATION DE LA METHODE AIR AU CAS DES NORMES COMPTABLES	25
I/ 2.1 <i>Définition</i>	25
I/ 2.2 <i>Identification</i>	25
I/ 2.3 <i>Évaluation - Consultation</i>	26
I/ 2.4 <i>Conception</i>	27
I/ 2.5 <i>Adaptation de la méthodologie AIR à la normalisation comptable : une synthèse et un test</i>	28
I/ SECTION 3 : ARGUMENTS METHODOLOGIQUES EN FAVEUR DE L'ANALYSE EX ANTE	29
I/ 3.1 <i>L'étude d'impact des innovations de Merton, une proposition dans un cadre d'efficience</i>	29
I/ 3.2 <i>De l'intérêt — ou non — des divulgations</i>	30
I/ 3.3 <i>Les conséquences de l'adoption d'innovations</i>	31
CHAPITRE II - CONTEXTE DE L'ÉTUDE DE CAS : HISTOIRE ET ENJEUX D'UNE NORME SPÉCIFIQUE À L'ACTIVITÉ D'EXTRACTION.....	32
II/ INTRODUCTION.....	32
II/ SECTION 1 : LES JUSTIFICATIONS HISTORIQUES POUR UNE NORME PROPRE À L'ACTIVITÉ D'EXTRACTION : ENTRE LA RÉOLUTION DES CONFLITS D'AGENCE ET LA LOGIQUE DE MARCHÉ	32
II/ 1.1 <i>Introduction</i>	32
II/ 1.2 <i>L'origine de la norme propre au secteur minier</i>	34
II/ 1.2.1 Une réflexion sud-africaine sur les droits de propriété	34
II/ 1.2.2 Histoire de la norme australienne	36
II/ 1.3 <i>Les normes propres à l'activité pétrolière et gazière, le débat américain et sa politisation</i>	39
II/ 1.3.1 La période post-récession et la forte croissance	37
II/ 1.3.2 La crise pétrolière et la réponse institutionnelle	40
II/ 1.3.3 La transition d'un standard pétrolier et gazier vers un standard pour l'ensemble des activités minérales, pour une facilitation de l'exploitation des ressources non conventionnelles	42
II/ 1.4 <i>Les objectifs des normes</i>	46
II/ SECTION 2 : LES PARTICULARITES INFORMATIONNELLES EN PROVENANCE DU SECTEUR PETROLIER.....	50
II/ SECTION 3 : REVUE DE LA LITTÉRATURE, LA COMPTABILITÉ PÉTROLIÈRE, GAZIÈRE ET LIÉE À L'EXTRACTION	51
II/ 3.1 <i>De l'influence des normes sur le comportement des managers</i>	51
II/ 3.2 <i>La pertinence du contenu informationnel de la comptabilisation ou divulgation propre aux activités d'extraction</i>	52
II/ 3.2.1 Les contenus informatifs distincts de la méthode dite de Successful Efforts (SE) versus la méthode des Full Cost (FC).....	52
II/ 3.2.2 Les contenus informatifs de réserves prouvées versus réserves non prouvées et autres modalités physiques	56
II/ 3.3 LES RECHERCHES PORTANT SUR LE PROCESSUS DE NORMALISATION ET LE LOBBYING	57
II/ 3.4 <i>Les limites des recherches citées</i>	57
II/ 3.4.1 Les limites techniques.....	57
II/ 3.4.2 Les limites interprétatives	57

CHAPITRE III - LA SOLUTION DE RÈGLEMENTATION PROPOSÉE PAR L'IASB.....	58
III/ SECTION 1 : HISTORIQUE DU PROJET.....	58
III/ 1.1 Le calendrier, rappel.....	58
III/ 1.2 Le panel.....	59
III/ SECTION 2 : CONTENU DU DP/2010/02, ÉVALUATION DU DP PAR ANALYSE DES LETTRES DE COMMENTAIRES (LC).....	60
III/ 2.1 : Les thèmes questions du DP.....	60
III/ 2.2 : Les typologies.....	61
III/ 2.2.1 Présentation des LC et typologie des répondants.....	61
III/ 2.2.2 Présentation de la typologie de l'IASB.....	61
III/ SECTION 3 : CHOIX METHODOLOGIQUES.....	62
III/ SECTION 4 : L'ANALYSE DE LA QUESTION 10.....	64
III/ 4.1 Les questions conceptuelles associées à la question 10 : corruption, transparence, et les cadres d'analyse, spectacle intégré et dette immatérielle.....	65
III/ 4.1.1 La corruption et la théorie des jeux.....	65
III/ 4.1.2 La transparence.....	65
III/ 4.1.3 Le spectacle intégré.....	65
III/ 4.1.4 La dette immatérielle.....	65
III/ 4.2 Résultats.....	66
III/ 4.2.1 Les conclusions de l'étude.....	66
III/ 4.2.2 Les conclusions de l'étude.....	67
III/ SECTION 5 : ANALYSE DES QUESTIONS TECHNIQUES, 1 A 9.....	68
III/ 5.1 Analyse des Lettres de Commentaires.....	68
III/ 5.2 Résultats.....	69
III / SECTION 6 : CONCLUSIONS GLOBALES.....	70
CHAPITRE IV - CONSULTATION, L'ENQUÊTE.....	71
IV/ SECTION 1 : LA PROCÉDURE D'ENQUÊTE, MÉTHODOLOGIE.....	71
IV/ 1.1 Présentation d'un algorithme questionnaire vs entretien.....	73
IV/ 1.1.1 Collecte des questionnaires existants.....	73
IV/ 1.1.2 Justification de la méthodologie :.....	73
IV/ 1.1.3 Les enquêtes selon leur domaine d'application.....	74
IV/1.2 À propos de notre recherche.....	75
IV/ SECTION 2 : LES ENTRETIENS ET LES PERSONNES INTERROGÉES.....	76
IV/ SECTION 3 : LE GUIDE D'ENTRETIEN.....	76
IV/ SECTION 4 : LES RESULTATS.....	77
IV/ 4.1 Les immobilisations incorporelles.....	78
IV/ 4.1.1 La reconnaissance des incorporels.....	78
IV/ 4.1.2 Pertinence du classement des ressources naturelles en actifs incorporels.....	78
IV/ 4.1.3 En pratique, quels sont les signes d'un changement dans les activités extractives?.....	80
Les coûts sont capitalisés.....	80
Le choix de comptabilisation de l'actif varie.....	81
IV/ 4.1.4 L'évaluation des actifs incorporels et des ressources naturelles.....	82
IV/ 4.1.4.1 Le cas des ressources naturelles comptabilisées en actifs selon la matière dans le sol plutôt que les coûts engagés.....	82
Au sujet des volumes.....	82
Au sujet des prix.....	83
Comment évaluer ?.....	83
IV/ 4.1.4.2 Le cas des actifs incorporels hors activités extractives.....	84
Quelques réflexions au sujet des actifs et du capital humain.....	84
Le cas de l'asymétrie de l'exposition au risque dans l'audiovisuel.....	85
Le paradoxe des marques.....	85
Les cas de l'innovation et des start-ups interrogent la mesure et les méthodes d'évaluation.....	86
Alors, comment comptabiliser l'effort d'investissement ?.....	87
L'amortissement, la dépréciation des actifs et leur acceptabilité fiscale.....	88
IV/ 4.2 La pertinence du résultat net.....	90
La comparabilité... un objectif incertain ?.....	90
De l'usage des normes.....	91
Les activités récurrentes et le calcul de l'EBITDA.....	92
Les griefs conceptuels envers les IFRS.....	92
IV/ 4.3 L'accès aux financements.....	93
Existe-t-il des solutions ?.....	94

CHAPITRE V - CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS DE PISTES DE RECHERCHES	95
V/ SECTION 1 : SYNTHÈSE DE LA RECHERCHE ET ATTENTES	95
V/ SECTION 2 : PISTES ET RECOMMANDATIONS	99
V/ 2.1 <i>Problématique 1 : Déconstruire les actifs pour définir les critères de reconnaissance, de définition et d'évaluation.....</i>	<i>100</i>
Constatation	100
Proposition	100
Pistes de recherche	100
Avantages attendus.....	100
V/ 2.2 <i>Problématique 2 : Modifier le cadre de référence en matière de mesure.....</i>	<i>101</i>
Constatation	101
Proposition	101
Pistes de recherche	101
Avantages attendus.....	101
V/ 2.3 <i>Problématique 3 : Profiler les actifs en qualifiant leur exposition aux risques.....</i>	<i>102</i>
Constatation	102
Proposition	102
Pistes de recherche	102
Avantages attendus.....	102
V/ 2.4 <i>Problématique 4 : Identifier des enjeux associés aux actifs incorporels,</i>	<i>103</i>
Constatation	103
Proposition	103
Pistes de recherche	103
Avantages attendus.....	103
V/ 2.5 <i>Problématique 5 : Associer les méthodes d'évaluation au contexte de l'évaluation.....</i>	<i>104</i>
Constatation	104
Proposition	104
Pistes de recherche	105
Avantages attendus.....	105
V/ 2.6 <i>Problématique 6 : Préciser l'objectif de la normalisation comptable.....</i>	<i>106</i>
Constatation	106
Proposition	106
Pistes de recherche	106
Avantages attendus.....	106
V/ 2.7 <i>Problématique 7 : Reconnaître les risques inhérents à l'efficience des marchés.....</i>	<i>107</i>
Constatation	107
Proposition	107
Pistes de recherche	107
Avantages attendus.....	107
V/ 2.8 <i>Problématique 8: Monitorer les valeurs projetées dans un souci d'efficience des décisions.....</i>	<i>108</i>
Constatation	108
Proposition	108
Avantages attendus.....	108
V/ 2.9 <i>Une synthèse graphique.....</i>	<i>109</i>
V/ SECTION 3: CONTRIBUTION A LA RECHERCHE.....	110
V/ 3.1 <i>Les résultats : publications réalisées, en cours de révision en préparation.....</i>	<i>110</i>
V/ 3.2 <i>Les résultats : le rayonnement international.....</i>	<i>111</i>
V/ 3.3 <i>Les résultats : la participation à la recherche nationale.....</i>	<i>112</i>
BIBLIOGRAPHIE.....	116

Résumé analytique

Les personnes physiques ou morales soumises à l'obligation légale d'établir des documents comptables se conforment en France aux normes de la comptabilité privée établies par l'Autorité des Normes Comptables ou aux normes internationales établies par l'*International Accounting Standard Board* pour leurs comptes consolidés dès qu'elles sont cotées sur un marché réglementé. Parmi ces dernières, le cas de la proposition de norme propre à l'activité d'extraction (de minéraux, minerais, hydrocarbures...) (IASB, 2010) — ou DP/2010/1 (DP) — comporte de nombreuses spécificités. Le projet s'inscrit dans un ensemble de normes spécifiques susceptibles de résoudre les conflits d'agence entre les ingénieurs dirigeants et les propriétaires, ou d'éviter des bulles spéculatives ou encore aptes à faciliter et assurer l'approvisionnement énergétique d'une nation dans une transparence accrue. Dans cette résolution de problème sous multiples contraintes, mais parce que l'industrie de l'extraction est exposée à de nombreuses incertitudes et parce qu'elle pèse dans les PIBs, les différentes normes comptables spécifiques — de par le monde — ont proposé des innovations comptables bientôt diffusées à d'autres secteurs. Par exemple, la définition d'un actif proposée dans le DP possède quelques familiarités avec la proposition de définition figurant dans le *DP 2013/1-Conceptual Framework*. Aussi, alors que la recherche académique tente de formuler des approches d'évaluation de l'impact des propositions de normes avant et après leur mise en application, le DP fournit une étude de cas originale et potentiellement riche d'enseignements.

Contexte

Le normalisateur a accordé une attention spécifique au secteur pétrolier et invoqué des arguments faisant souvent référence aux études académiques, notamment positivistes, menées sur le secteur. Pourtant, au moins deux particularités requièrent une manipulation prudente de ces recherches. D'une part, la structure sectorielle peut rendre les conclusions peu généralisables, car l'on y trouve une répartition de type Pareto, avec une grande partie des actifs, des revenus et des réserves détenus par moins de 20% des acteurs ainsi qu'un dualisme des *business models* avec des entreprises diversifiées et/ou intégrées plutôt de grandes tailles et des entreprises indépendantes centrées sur l'amont plutôt de petites tailles. D'autre part, nos recherches précédentes ont mis à jour des limites techniques telles que l'absence fréquente de mesures de qualité et fiabilité des tests menés dans les recherches portant sur ce secteur et néanmoins fréquemment citées. Par ailleurs, l'on observe une forte contingence des résultats de tests le plus souvent menés en coupe (sur des périodes très courtes). Aussi, les recherches précédentes ont éludé des interprétations comme la disparition de la significativité du résultat lorsque la méthode *Successful Effort* (SE — une méthode de capitalisation partielle) est employée. Enfin, de nombreuses recherches demeurent américano-centrées, et leur pertinence dans d'autres zones géographiques ne va pas de soi. De surcroît, des recherches suggèrent une porosité du processus de normalisation au lobbying (voir par exemple Noël *et al.*, 2010 sur le sujet). C'est en particulier vrai dans ce secteur où les entreprises sont de taille à exercer une influence politique.

Dans l'ensemble, une grande partie des recherches quantitatives semblent donc peu propices à la formulation de conclusions fermes et généralisées, mais demeurent d'une utilité descriptive indéniable, alors que les études qualitatives se concentrent jusqu'à aujourd'hui sur la mise à jour des rapports des forces. Une démarche alternative consistant à sonder le terrain s'effectue principalement dans le cadre du *due process*, au moment de la normalisation ou encore, par le biais d'un lobbying plus difficile à appréhender. Mais une méthodologie d'évaluation de la norme par des méthodes combinées, dans un processus rigoureux et attentif reste à réaliser. C'est l'objet des travaux menés et résumés dans ce rapport. Nous proposons et appliquons une méthodologie d'analyse d'impact des normes, inspirée de la méthode AIR de l'OCDE (voir chapitre II), et découpée en trois séquences: une analyse historique des justification de production des normes, une étude des lettres de commentaires au DP et des entretiens d'approfondissement. Dans ce rapport, la proposition de méthodologie a du être adaptée et la dernière phase porte sur la notion d'actifs, en raison du reclassement du DP en sous-projet de IAS 38, la norme traitant des immobilisations incorporelles.

Histoire et enjeux d'une norme spécifique à l'activité d'extraction

Notre partie historique expose les justifications pour la proposition d'une norme spécifique au secteur extractif, et parfois au secteur pétrolier. Ces normes comptables spécifiques, en provenance exclusive des pays producteurs visent la résolution de solution d'agence, de crise financière ou d'approvisionnement. Elles se substituent ainsi à un défaut de gouvernance, de régulation financière ou tentent de contourner des phénomènes d'ordre politiques (géopolitiques).

D'un point de vue technique, les normalisateurs des pays producteurs ont, pour répondre à ces cas interventionnistes, choisi de restreindre les méthodes comptables en excluant le passage systématique en charges des coûts de préexploitation. Ce traitement comptable constitue ainsi une spécificité sectorielle. Les entreprises y ont le choix entre la méthode du *Successful Effort* (SE – activation des dépenses productives et passage en charges des dépenses non productives) est la plus ancienne (depuis que la méthode dite de *Full Expense* (FE) a disparu), le plus souvent pratiquée par les entreprises multinationales diversifiées, issues d'une époque de cartel visant à maintenir des prix bas. Cette pratique leur permet d'assurer à la fois l'approvisionnement des pays non producteurs et le maintien de barrières à l'entrée. Notre rétrospective suggère que l'adoption de la méthode dite du *Full Cost* (FC - activation systématique des dépenses) a été l'objet de tentatives d'interdiction (aux États-Unis) mais l'argument en faveur du soutien aux petites entreprises, notamment centrées sur l'amont, l'a emporté. Une même résistance au retour des FE a pu être observée en Australie.

À ce jour et au regard des éléments issus de la littérature, l'on ne peut affirmer qu'il existe une méthode consensuelle, une "innovation" comptable propre à favoriser la croissance, à limiter les pertes dans le cas d'explorations non rentables, ou encore à permettre la pérennisation des entités de petite taille dans un pays producteur. En effet, si la méthode des FC semble la plus propice à favoriser la croissance, s'il convient de qualifier l'absence d'espace discrétionnaire comme un facteur de robustesse, si l'amortissement autorise une charge stable, elle pourrait toutefois inciter à poursuivre des explorations peu ou pas performantes. Pour servir les véritables besoins des acteurs de l'économie, il pourrait être primordial de dresser les priorités d'approvisionnement ou de rentabilité.

L'examen de la réception du DP/2010/1 au travers des Lettres de Commentaires

L'examen de la question 10, suggérée par *Publish What You Pay* (PWYP), une coalition d'Organisations Non Gouvernementales

Face à ce cas historique de saisie du normalisateur par des représentants de la société civile, notre première contribution réside dans la mise à jour de postures invisibles à la lecture des commentaires. Concrètement, l'analyse des éléments de communication des parties en présence met en lumière la convergence inattendue des intérêts de certaines catégories. Contre toute attente, les discours des lobbies et des ONG d'une part et les fonds d'investissement et la coalition PWYP d'autre part présentent des orientations conceptuelles similaires. La proximité des préoccupations exprimées par les fonds d'investissement et PWYP s'explique éventuellement dans l'exigence qu'ont les fonds d'investissement de détenir dans leurs portefeuilles, un pourcentage significatif de titres bien notés. Ces fonds pourraient entrevoir dans le lobbying de PWYP une opportunité d'accroissement de transparence permettant subséquemment à un plus grand nombre d'entreprises d'accéder aux notations les plus élevées. Parmi la coalition PWYP, le plus grand nombre de membres affiche une sensibilité à l'éthique, mais on trouve aussi des individus plutôt associés au monde de l'investissement agressif¹. Enfin, ce travail met en évidence l'isolement notable des cabinets d'audit. Une méthodologie novatrice combinant plusieurs outils connus (analyse de contenus, analyse en composantes principales et théorie des graphes) affine ainsi le retour sur expérience de la première

¹ Voir infra.

tentative de l'IASB de laisser intervenir des représentants de la société civile dans le *due process* dans une démarche qui remet en jeu le rôle même du contenu de l'information comptable et la définition de sa pertinence.

L'examen des questions techniques et comptables (n°1 à 9) fait ressortir les points suivants :

- La proposition de **reconnaissance des actifs** à partir des droits légaux préfigure la proposition de renouvellement du cadre conceptuel. Ceci confirme le rôle souvent avant-gardiste de la norme spécifique.
- Un certain **conservatisme** des répondants se fait jour, notamment dans le rejet de la juste valeur. Il est intéressant de noter qu'après une longue période de faiblesse relative et de stabilité des prix susceptibles d'encourager l'adoption d'évaluations en valeurs courantes, la période post-2004 se caractérise par une importante hausse du prix du baril de pétrole (et des matières premières), ce qui a pu jouer un rôle dissuasif. En effet, les variations sans aucun lien avec la stratégie commerciale ou opérationnelle propre à l'entreprise pourraient paraître bénéfiques à court terme, mais se révéler à double tranchant à long terme, comme ce fut le cas lors de la correction de 2015. Concrètement, l'adoption des valeurs courantes répercute la forte volatilité des matières premières sur la valeur des actifs.
- Un faible taux de réponse aux innovations comptables trouve diverses explications :
 - certaines questions ont pu souffrir d'un déficit pédagogique,
 - l'improbable stabilisation du prix n'encourage pas la prise de risque dans le dévoilement d'une stratégie,
 - les concepts sont trop éloignés de la réalité de l'action entrepreneuriale pour être compris et/ou pour devenir objet de réflexion.

L'examen des solutions proposées par l'IASB au travers d'une enquête

Les entretiens initialement prévus dans le but d'approfondir la compréhension des résultats attendus ont dû être repensés en raison du changement de point de vue de l'IASB sur le DP qui a été reclassé en sous-projet de IAS 38. Les entretiens semi-directifs menés ont mis en évidence deux problématiques fondamentales relatives à l'image de l'entreprise dans ses comptes et ont permis d'en rappeler une troisième, relative à l'accessibilité aux ressources financières.

En matière de représentation de l'entreprise, la première problématique d'intérêt porte sur l'évaluation des incorporels. Si la comptabilisation des ressources naturelles extractives semble désormais acquise par le plus grand nombre, l'intégration des ressources naturelles dans IAS 38 demeure discutable. Cette intégration pour similitude des actifs exige des investigations et une déconstruction des actifs afin de valider — ou non — l'argument. Cette phase initiale annonce la question incontournable et subséquente de la mesure de l'actif puisqu'il est difficile de prétendre à l'universalité d'aucune méthode. L'adéquation de la méthode utilisée avec les caractéristiques de l'actif et l'objectif de l'évaluation est évoquée plus loin. Sans nouveauté, l'intérêt reconnu à une comptabilisation étendue des incorporels semble double : d'une part, elle procure une visibilité accrue, d'autre part, elle permet, dans certains cas, une comparabilité internationale, comme dans le cas des terrains de carrières. Néanmoins, une comptabilisation d'un actif à (très) long terme possède des inconvénients connus tels que l'escalade d'engagement, et présente de fortes chances d'aboutir en une politique d'investissement improductive tout en augmentant l'espace discrétionnaire managérial. Nous formulons des propositions en vue de résoudre ces tensions.

La seconde problématique exprimée par les personnes interrogées dans le cadre de notre enquête, qui est pour nombre une véritable préoccupation, a trait à la pertinence du résultat net. C'est la pertinence du compte de résultat qui est visée et sa primauté qui est sujette à une injonction forte. La problématique porte moins sur une meilleure adéquation entre l'image vécue et celle véhiculée vers

l'extérieur (comme dans le cas de la comptabilisation ci-avant mentionnée) que sur la pertinence décisionnaire du dirigeant qui distribuerait un résultat surévalué, soit parce qu'il comptabilise des ressources non réalisées, soit parce qu'un lissage des charges – notamment de préexploitation ou de recherche – est autorisé. Des observateurs soupçonnent les normes d'induire en erreur le dirigeant, en particulier dans sa politique de dividende.

Enfin, l'accès aux ressources financières est un autre sujet de préoccupation, dont la résolution par la comptabilisation en actifs, notamment courants, reste à démontrer². S'agissant de la recherche de ressources financières, la dichotomie entre deux catégories d'entreprises — les grands groupes et les entreprises indépendantes — redevient prévalente. Elle s'assimile en réalité à une différence de *business model* plus ou moins vulnérable alors que s'observe la domination des groupes dans les consolidations sectorielles.

Conclusion synthétique

La reconstitution d'un état de l'art des recherches sur la question des activités extractives et notamment du pétrole et du gaz dépeint une ontologie des normes spécifiques. L'anxiété de perte de richesse (l'aversion à la perte selon Kahneman et Tversky), la crainte du défaut d'approvisionnement ou les pertes réelles liées à des crises ont pu encourager le normalisateur à dédier une norme spécifique aux activités d'extraction dans les pays producteurs. Chaque période de normalisation a ensuite renouvelé l'interrogation sur le choix des méthodes d'enregistrement des coûts engagés dans les phases initiales, dites de préexploitation ou de préproduction. Le cas du pétrole illustre cette problématique épineuse. En témoigne l'autorisation d'une double méthode aux États-Unis et l'impossibilité de formuler une méthode unique de comptabilisation.

Plus récemment, les conclusions se sont renversées, plébiscitant la méthode des *Full Cost* (Méthode de capitalisation de l'ensemble des coûts d'acquisition, d'exploration et de développement – dans le reste du document, on se réfèrera aux FC) alors que pendant de nombreuses années, la méthode des *Successful Effort* (SE - plutôt pratiquée par les grands groupes) a été systématiquement considérée comme la plus pertinente et préférée par les normalisateurs. Sans que le lien ne soit établi, ce revirement correspond aux premières extractions de pétrole et gaz de schiste, une activité d'une intensité capitalistique plus importante encore.

Une comparaison des deux méthodes (FC et SE) de comptabilisation figure en Annexe 1. Nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que notre rapport ne traite à aucun moment de l'alternative que représente un passage immédiat de toutes les dépenses en charges; la méthode connue sous le nom de *Full Expense* (FE) n'est que théorique dans les secteurs miniers des pays exportateurs. Elle n'est pas pratiquée et demeure donc non observable. Il faudra s'intéresser à d'autres secteurs pour traiter de cette question.

Une lecture transversale des travaux réalisés au cours de plusieurs décennies suggère que les études de pertinence informationnelle des données comptables ont soutenu le développement des informations prospectives, et ce, principalement à l'avantage des entreprises pratiquant les SE. Or, les positions plus récentes dénoncent une plus grande flexibilité dans la méthode des SE. Ce qui nous amène à constater que les éléments prospectifs possèdent plus de pertinence informationnelle quand les méthodes de comptabilisation des coûts offrent une plus grande flexibilité — notamment sous la forme d'espace discrétionnaire — c'est à dire quand le résultat perd du sens. Il n'est dès lors plus étonnant de constater une absence de pertinence des éléments prospectifs lorsque la totalité des coûts sont immobilisés, car la marge de manœuvre est absente. Ainsi, le normalisateur se trouve de façon renouvelée face à un dilemme indécidable avec d'une part, une méthode opérant un lissage des coûts sur plusieurs exercices, plus probablement dans un phénomène de stabilité lorsque les prix des

² Nous disposerons bientôt des premiers états financiers faisant suite à l'application du règlement comptable n°2014-05 du 2 octobre 2014, relatif aux terrains de carrières et redevances de forage.

matières premières varient peu, mais couplée à un test plafond, semblable à une dépréciation obligatoire et source de fortes variations de valeurs des actifs et de variabilité du résultat en cas de volatilité du prix des matières premières, et d'autre part, une méthode permettant la manipulation du résultat exercice après exercice, quelle que soit la conjoncture.

À ce jour, et au regard des éléments issus de la littérature, l'on ne peut affirmer qu'il existe une méthode consensuelle, une "innovation" comptable propre à favoriser la croissance et/ou la compétitivité, à limiter les pertes dans le cas d'explorations non rentables, ou encore à permettre la pérennisation des entités de petites tailles dans un pays producteur. En effet, si la méthode des FC semble la plus propice à favoriser la croissance, s'il convient de qualifier l'absence d'espace discrétionnaire comme un facteur de robustesse, si l'amortissement (qui pourrait améliorer les pratiques en vigueur) autorise une charge stable, elle pourrait toutefois inciter à poursuivre des explorations peu ou pas performantes. Par ailleurs, l'obligatoire test de dépréciation pratiqué aux États-Unis où il n'est pas possible de reprendre la dépréciation, est susceptible de produire des effets procycliques malvenus, pareil test semble à proscrire dans le cas d'actifs résilients, c'est à dire susceptibles de recouvrer de la valeur avant la fin de la durée d'exploitation initialement prévue. Pour servir les véritables besoins des acteurs de l'économie, il pourrait être primordial de dresser les priorités d'approvisionnement ou de rentabilité.

En résumé, l'ensemble des résultats indique la persistance de préoccupations relatives aux activités extractives ou aux immatériels autour de quelques axes : la pertinence du résultat notamment dans la démonstration de l'origine de la valeur créée par les entreprises, l'accès au financement, l'évitement des erreurs de management, notamment dans les distributions de résultat et le clivage des postures face à la capitalisation des coûts. Nous achevons notre rapport en problématisant 8 axes d'analyse :

Axe 1 : Déconstruire les actifs pour définir les critères de reconnaissance, de définition et d'évaluation

Axe 2 : Modifier le cadre de référence en matière de mesure

Axe 3 : Profiler les actifs en qualifiant leur exposition aux risques

Axe 4 : Identifier les enjeux associés aux actifs incorporels

Axe 5 : Associer les méthodes d'évaluation au contexte de l'évaluation

Axe 6 : Préciser l'objectif de la normalisation comptable

Axe 7 : Reconnaître le risque

Axe 8 : Monitorer les valeurs projetées dans un souci d'efficacité des décisions

Rappel de l'objet et du contenu du rapport

Introduction

Pour différentes raisons, les "Activités d'extraction" présentent des spécificités suffisamment marquées pour être prises en compte dans la normalisation comptable. Renvoyant, notamment pour le gaz et le pétrole, à des enjeux géopolitiques, ces activités se caractériseraient par un *time-to-market* long, une grande incertitude, une forte asymétrie informationnelle, ainsi qu'une volatilité des prix significative.

Actuellement, les activités de prospection et d'évaluation de ressources relèvent de la norme temporaire IFRS 6, publiée en décembre 2004 et applicable depuis le 1er janvier 2006. Cette norme (intitulée *Prospection et évaluation de ressources minérales*) aurait vocation à être remplacée par une norme relative aux activités d'extraction, restée au stade de projet depuis 1998, mais ayant abouti en 2010, en une proposition de norme, sous la forme d'un *Discussion Paper*, le DP/2010/01.

L'existence d'une telle proposition de norme pose plus généralement la question des normes spécifiques à un secteur d'activités, spécificité que d'autres métiers pourraient revendiquer. Un tel projet de norme interroge également le principe général de reconnaissance des actifs, ce en quoi il renvoie à des distinctions dont l'auditabilité peut s'avérer problématique, comme celle entre réserves prouvées et non prouvées. À quelle(s) valeur(s) peut-on faire figurer de tels actifs dans les comptes ? Quelles sont les hypothèses associées aux méthodes d'évaluation applicables ? Le montant des dépréciations liées à UraMin dans les comptes d'Areva – et les polémiques que soulève l'affaire – est révélateur des enjeux liés aux réserves minérales et à leur évaluation.

1. Questions de recherche retenues

L'idée d'une norme propre aux activités d'extraction, ou plus spécifiquement au pétrole et au gaz trouve son origine dans les pays producteurs de minerais (Australie, Royaume-Uni, Canada, États-Unis...) dès la fin du XIX^{ème} siècle (voir infra). Une exploration des justifications historiques à l'origine d'une telle norme nous apprend que pareille proposition se présente initialement comme une solution au problème d'hétérogénéité des pratiques de comptabilisation, avec pour triple objectif la réduction des conflits d'agence, la réduction de la volatilité des marchés et la sécurisation de l'approvisionnement.

Les arguments techniques en faveur d'une norme spécifique à la prospection ou à l'extraction restent inchangés depuis un siècle, ils plaident en première ligne pour une **prise en compte de l'incertitude** affectant les activités amont, qui ne se comparerait à aucune autre forme d'incertitude et renvoient à l'irréconciliable débat sur le choix de comptabilisation des coûts de préproduction. Le choix des normalisateurs australien et américain – les premiers adoptants d'une norme spécifique - repose sur une opposition entre le respect du principe prudentiel et l'entrave à la continuité de l'exploitation qu'une méthode trop prudente pourrait créer, chaque posture étant vivement défendue par les parties en présence. L'activité d'extraction connaît des barrières très élevées à l'entrée fondées sur une intensité capitalistique combinées à un risque exogène, conjuguant lui-même des incertitudes géologiques et géopolitiques. En particulier, les phases de préproduction (générant des coûts de prospection et d'exploration) requièrent des investissements capitalistiques substantiels dont l'issue demeure très incertaine et dont la comptabilisation est disputée par au moins deux méthodes. La première — dite *Full Cost* (FC) — capitalise l'ensemble des coûts et favoriserait un lissage de résultat en permettant l'inscription de l'ensemble des coûts à l'actif, que les recherches s'avèrent fructueuses ou non. La seconde méthode — *Successful Effort* (SE) — préconise le passage en charges de l'ensemble des coûts relatifs aux recherches infructueuses, ce qui élargirait l'espace discrétionnaire du dirigeant et autoriserait plus de manipulations des résultats. Enfin une troisième méthode — dite *Full Expense* (FE) — semble peu pratiquée, car elle oblige un passage systématique en charges qui grèverait les chances de survie dans le secteur.

Un autre argument est lié à la **fiabilisation de l'information** relative à la valeur des réserves/ressources, qui porte sur la double estimation du volume et de la valeur. La fiabilisation de l'information liée au volume repose sur les investissements déjà réalisés et sur les technologies d'évaluation, qui ne parviennent pas à produire des résultats d'une précision comparable, en raison de leur qualité variable. La précision de la valeur s'avère plus difficile à établir en période de fluctuations des prix à l'intérieur d'un exercice. Les nouvelles propositions des normes tendent à considérer la valeur d'un baril comme propre à une entreprise et renoncent à appliquer un prix de marché uniforme, de fin d'exercice.

Un troisième argument moins technique est **le poids économique de l'industrie**. Aux États-Unis, les seules ventes du secteur pétrole et gaz ont représenté près de 9% du Produit Intérieur Brut (PIB) en 2008, les profits du secteur comptaient alors pour 0,5 % du PIB. La même année, l'investissement actionnarial pèse 3,4 % du PIB (source: *Oil and Gas Journal*). Ce poids est, à l'intérieur du secteur, relativement concentré puisqu'on y retrouve une distribution du type de Pareto avec plus de 80% des actifs, des revenus ou des bénéfices appartenant à moins de 20% des entreprises.

Notre projet consiste à évaluer le DP/2010/01 (1) au travers de son histoire et par l'examen des commentaires fournis par divers utilisateurs (concepteurs, analystes, banquiers), exprimés (2) sous forme de lettres de commentaires, ou (3) au cours d'entretiens que nous recueillerons.

Une première partie de notre travail propose une remise en contexte de la proposition de norme internationale et offre l'occasion de revenir sur les raisons de son émergence, qui s'inscrit dans un processus de normalisation plus ancien débuté localement, aux États-Unis, en Australie ou en Angleterre. Cette remise en perspective nous permet de déceler les objectifs initiaux poursuivis par les normes propres à l'activité d'extraction, et quelquefois exclusivement au secteur pétrolier et gazier.

Dans un deuxième temps, les 142 lettres de commentaires du projet DP/2010/1 sont également examinées afin d'identifier le comportement des acteurs/utilisateurs en présence. Les 10 questions posées dans le cadre du DP sont traitées en quatre thématiques : les motifs et champs de la proposition, la définition et la reconnaissance des actifs, les divulgations supplémentaires puis la transparence de l'activité d'extraction. Une typologie des acteurs en présence est dressée alors que leurs réponses sont examinées selon différents angles. Notre analyse est comparée à celle de l'IASB.

En troisième partie, l'étude sera complétée par une série d'entretiens auprès de professionnels spécialistes : préparateurs, apporteurs de fonds, ingénieurs, auditeurs... Les entretiens seront conduits en France et à l'étranger afin de mettre en exergue l'impact anticipé de l'application du DP/2010/1 sur le comportement des acteurs.

L'impact anticipé couvre plusieurs questions : la norme favorise-t-elle la décision d'investir à long terme ? La norme favorise-t-elle l'investissement risqué ? L'application de la norme possède-t-elle une incidence sur la capacité à lever des fonds ? L'application de la norme possède-t-elle une incidence sur la capacité à emprunter ? Plus précisément : l'application de la norme peut-elle entraîner la violation de covenants ? L'application de la norme peut-elle entraîner des difficultés organisationnelles ou opérationnelles ? L'application peut-elle entraver ou faciliter la réalisation d'opérations financières ? L'application de la norme peut-elle encourager l'existence de partenariats en renforçant la lisibilité, la fiabilité ou la comparabilité ?...

Par cette approche, nous entendons couvrir les huit principes formulés dans les "Propositions pour des évaluations des normes comptables" publiés par l'ANC, soit à la fois l'évaluation de la qualité intrinsèque du projet de norme (son intelligibilité, son cadre conceptuel, sa conformité aux buts élémentaires du normalisateur et la fiabilité de l'information) et les effets externes potentiellement générés. Cette étape renvoie à la fois à l'interrogation renouvelée sur la nécessité avérée d'une nouvelle norme, à la simulation des effets de la norme sur les comptes, tant au niveau de l'entité que du secteur ainsi qu'à l'incidence de la norme sur les comportements des acteurs économiques.

Notre principale question de recherche consiste à examiner dans quelles mesures les propositions formulées dans le DP/2010/01 sont en adéquation avec les attentes des acteurs. Les anticipations *ex ante* des acteurs économiques peuvent-elles avoir un impact sur les comportements *ex post* ?

Les problématiques sous-jacentes sont les suivantes :

- Quels sont les objectifs explicites et implicites d'une norme propre à l'activité d'extraction ?
- Quels sont les enjeux soulevés par le DP/2010/01 tels qu'ils sont perçus par les professions concernées ?
- En quoi leurs perceptions sont-elles susceptibles de présager de leurs comportements futurs ?

2. Résultats et utilité attendus

Divers résultats sont attendus :

1. Notre recherche doit préciser si la norme répond aux **besoins des utilisateurs** en matière de contenu;
2. Elle précisera notamment si les utilisateurs expriment **des attentes hétérogènes**. Notre étude fournira des éléments de compréhension, notamment en précisant les liens entre les catégories de répondants et les besoins exprimés. Plus généralement, elle permettra de soulever la question de la production d'un jeu unique d'états financiers censés satisfaire la totalité des besoins des utilisateurs, alors que la comptabilité répond à des utilités contradictoires (rendre compte et informer);
3. Nous supposons que certaines découvertes produisent des arguments entrant dans le cadre d'une **discussion sur la comparabilité et l'auditabilité des informations comptabilisées ou divulguées** ;
4. Elle doit éclairer sur **les difficultés rencontrées par les panels** en place pour faire aboutir une norme spécifique.

Si la norme répond à un besoin d'homogénéisation internationale des publications, nous nous attendons à ce qu'un consensus des attentes s'affiche, qui s'accorderait sur l'utilité de la norme telle que définie dans le DP/2010/1.

Sans qu'il s'agisse de notre principale question de recherche, nous envisageons cette étude comme potentiellement révélatrice d'enjeux au niveau international et de nouvelles pistes de recherches sur la pertinence du contenu informationnel.

La double étude des commentateurs et des entreprises qui ne se sont pas exprimées soulèvera éventuellement la question d'une hiérarchisation de l'importance des données et des coûts/bénéfices des publications, notamment en fonction de la taille des entreprises.

L'utilité attendue s'exprime sur plusieurs axes :

1. Les conclusions de notre recherche contribueront à élaborer une réponse et un positionnement clarifié face à la proposition de norme IFRS;
2. Notre recherche entend nourrir la réflexion conduite par l'ANC et portant sur une méthodologie d'analyse des normes;
3. Une réflexion sera engagée pour les autres domaines d'activité caractérisés par une forte incertitude (brevet, pharmacie, logiciel...) dans l'hypothèse où l'adoption d'une norme spécifique à un domaine amène d'autres activités à revendiquer pareille spécificité ;
4. L'étude pourra identifier des enjeux professionnels soulevés par la norme (auditabilité, formation des ingénieurs...).

Les organismes régulateurs ou autres institutions forces de proposition disposeront d'arguments facilitant leur positionnement face aux propositions de normes IFRS. Le DP/2010/1 pourrait ne pas être la seule proposition concernée par les questionnements soulevés. En effet, et comme l'a déjà souligné l'EFRAG, la reconnaissance de la spécificité des incertitudes liées à l'activité d'extraction peut amener de nouvelles propositions relatives à d'autres activités caractérisées par un fort degré d'incertitude : les brevets, la pharmacie, le logiciel....

Certains enjeux professionnels relatifs à la norme pourront être mieux appréhendés après cette recherche. En particulier, l'immixtion des professionnels non comptables dans l'élaboration de divulgations pourrait être examinée selon le regard des utilisateurs. Les enjeux auxquels des auditeurs pourront être confrontés dans le cadre de diligences directement liées à leur mission seront évoqués.

CHAPITRE I

Méthode et méthodologie

Notre plan de recherche s'inspire de près à la méthodologie d'Analyse d'Impact de la Réglementation préconisée par l'OCDE (2008), en substituant à la "réglementation" des normes, standards ou proposition de normalisation le DP/2010/1. Notre séquençage est donc similaire à celui de la procédure préconisée par l'OCDE. Au delà de l'adoption de la structure globale, nous déclinons à l'intérieur de l'analyse de chaque élément, une ou plusieurs méthodologies de recherche, de nature quantitative, qualitative ou combinée. L'analyse ex-ante du DP/2010/1 illustre – partiellement, en raison de la mise en pause du projet - l'apport d'une méthodologie d'analyse d'impact.

I/ Section 1 : La méthode AIR pour fondement et sa déclinaison à la normalisation comptable

I/ 1.1 Présentation de la méthodologie

La trame principale de notre projet s'appuie sur **la méthodologie AIR** de l'OCDE, en débutant par une analyse et description du contexte appelant une réglementation avant d'évaluer les coûts et avantages de la mise en œuvre de la réglementation. La méthodologie repose sur les dix critères de référence (OCDE, 2008, p.12) et six étapes résumées graphiquement en cinq étapes (fidèlement aux représentations de l'OCDE). Nous rappelons dans un premier temps le contenu des critères et étapes d'intervention, avant de proposer un tableau comparatif des éléments du processus contenant des propositions pour le rendre applicable aux normes comptables en général et des modalités d'application à la proposition de norme DP/2010/1 en particulier, avec renvoi vers les applications relatives dans le présent rapport.

I/ 1.2 Déclinaison de la méthodologie aux propositions de normalisation comptable

I/ 1.2.1 Les dix critères de décision d'intervention

La liste des critères de référence de l'OCDE pour la prise de décision en matière réglementaire comprend dix éléments exprimés sous forme de questions (OCDE, 2008)³. Nous restituons chacune de ces questions et proposons immédiatement une déclinaison à la problématique comptable.

1. Le problème est-il correctement défini ?

Il conviendrait d'énoncer de façon précise le problème à résoudre en indiquant clairement sa nature et son ampleur, et en expliquant pourquoi il s'est posé (en déterminant les incitations des parties intéressées).

Déclinaison comptable : Avant de décider de la mise en œuvre d'un groupe de travail en vue de l'élaboration d'une proposition de norme, il convient de sonder l'intérêt de cet engagement en répondant notamment aux questions suivantes : Quel problème la proposition de norme comptable entend-elle résoudre ? Quelle est la nature précise de ce problème (manque d'harmonisation, complexité, incohérence opérationnelle, ...) ? Pourquoi ce projet figure-t-il à l'agenda ? Quelles parties intéressées ont produit des incitations dans le sens de la production d'une norme ?

³ Source : OCDE (1995), Recommandation du Conseil concernant l'amélioration de la qualité de la réglementation officielle, Paris.

2. L'intervention des pouvoirs publics est-elle justifiée ?

L'intervention de l'État devrait être fondée sur des éléments indiquant clairement qu'elle est justifiée, vu la nature du problème, les coûts et avantages probables de l'intervention (sur la base d'une évaluation réaliste de l'efficacité des pouvoirs publics) et les autres mécanismes permettant de s'attaquer au problème.

Déclinaison comptable : Avant de décider de la mise en œuvre d'un groupe de travail en vue de l'élaboration d'une proposition de norme, il convient de sonder la pertinence de cet engagement en répondant notamment aux questions suivantes : L'intervention du normalisateur comptable est-elle justifiée ? Quel est le coût de l'intervention ? Quels peuvent en être les avantages pour l'intérêt général ? Existe-t-il des solutions alternatives et moins onéreuses ?

3. La réglementation représente-t-elle la meilleure forme d'intervention?

Les responsables de la réglementation devraient procéder, à un stade précoce du processus réglementaire, à une comparaison solidement étayée des divers instruments d'action réglementaires et non réglementaires, en examinant des questions importantes comme les coûts, les avantages, les effets sur la répartition des revenus et les nécessités administratives.

Déclinaison comptable : Avant de décider de la mise en œuvre d'un groupe de travail en vue de l'élaboration d'une proposition de norme, il convient de produire une liste des solutions ou mécanismes alternatifs à la saisie du normalisateur comptable. En outre, les avantages de l'intervention du normalisateur devront faire l'objet d'une comparaison argumentée.

4. Quel est le fondement juridique de la réglementation ?

Les processus réglementaires devraient être structurés de manière à garantir que toutes les décisions en matière de réglementation sont rigoureusement conformes aux principes de la légalité, ce qui signifie qu'il faut explicitement veiller à ce que toutes les réglementations soient autorisées par d'autres réglementations fixées à un niveau plus élevé et compatibles avec les obligations découlant de traités, et respecter des principes juridiques pertinents tels que la sécurité juridique, la proportionnalité et les formalités prévues.

Déclinaison comptable : Simultanément à la réflexion relative aux choix opérationnels de normalisation, il conviendra de mener une réflexion parallèle liée au fondement juridique de la proposition et de sa cohérence avec les règles de droit en vigueur, ce qui n'inclut pas exclusivement le droit comptable. Le processus de normalisation proposé répondra à la hiérarchie existante en matière de droit comptable. Le cas échéant, sa compatibilité avec le droit fiscal, s'il existe une connexion, sera également examinée. Les recommandations ou règlements/ normes... respecteront le principe de matérialité.

5. Quel est (quels sont) le(s) niveau(x) d'administration approprié(s) pour agir?

Les responsables des réglementations devraient choisir le niveau d'administration le plus approprié auquel il convient d'intervenir ou, si plusieurs niveaux sont concernés, mettre au point des systèmes efficaces de coordination entre ces différents niveaux d'administration.

Déclinaison comptable : Simultanément à la réflexion relative aux choix opérationnels de normalisation, il conviendra de mener une réflexion parallèle liée à l'administration – comptable ou non – de la norme. Le processus de normalisation s'inscrira dans la structure normative existante. Si plusieurs niveaux d'administration sont concernés, il convient de mettre au point des systèmes efficaces de coordination entre ces différents niveaux d'administration.

6. Les avantages des réglementations en justifient-ils les coûts ?

Les responsables des réglementations devraient évaluer l'ensemble des coûts et avantages escomptés de chaque réglementation proposée et des options envisageables, et communiquer ces estimations

sous une forme accessible aux décideurs. Avant de prendre une décision, il conviendrait de s'assurer que les coûts de l'intervention gouvernementale sont justifiés par ses avantages.

Déclinaison comptable : Il revient au normalisateur formulant la nouvelle proposition de procéder à l'analyse d'impact ex-ante. Celle-ci pourra également être parallèlement conduite par d'autres parties prenantes, et notamment par l'EFRAG via son agenda pro-actif.

7. La répartition des effets au sein de la société est-elle transparente ?

Dans la mesure où l'intervention gouvernementale influe sur la redistribution des revenus et le principe d'équité, les responsables de la réglementation devraient veiller à ce que la répartition des coûts et des avantages des réglementations entre les différents groupes concernés soit transparente.

Déclinaison comptable : Il revient au normalisateur formulant la proposition de norme de maintenir une transparence sur la répartition des coûts d'analyse des réglementations et de leur impact. Cette évaluation pourra être effectuée en parallèle par d'autres parties prenantes.

8. La réglementation est-elle claire, cohérente, compréhensible et accessible aux usagers?

Les responsables de la réglementation devraient s'assurer que les réglementations seront comprises par les usagers potentiels, et prendre à cette fin les dispositions nécessaires pour clarifier autant que possible le texte et la structure des réglementations.

Déclinaison comptable : Il revient au normalisateur de valider l'intelligibilité et l'opérationnalisation des pratiques effectives attendues.

9. Toutes les parties intéressées ont-elles la possibilité de faire connaître leurs vues?

Les réglementations devraient être élaborées d'une façon ouverte et transparente, et des procédures appropriées devraient être mises en place pour que les parties intéressées telles que les entreprises et les syndicats concernés, d'autres groupes d'intérêt ou d'autres niveaux d'administration puissent faire part de leurs vues de manière efficace et en temps opportun.

Déclinaison comptable : Le *due-process* ainsi que l'intégralité du processus de normalisation réclament une totale transparence des interventions réalisées, quel que soit l'intervenant.

10. Comment le respect de la réglementation sera-t-il assuré ?

Les responsables de la réglementation devraient évaluer les incitations et les institutions par le biais desquelles la réglementation prendra effet, et mettre au point des stratégies d'application efficaces qui permettent d'optimiser leur utilisation.

Déclinaison comptable : En matière comptable les professionnels du chiffre s'imposent comme des intervenants clés. En revanche, les stratégies d'application pourront faire l'objet d'illustrations éclairant la mise en application de la nouvelle norme. Elles seront d'autant plus claires lorsqu'elles se compareront avec des pratiques en vigueur.

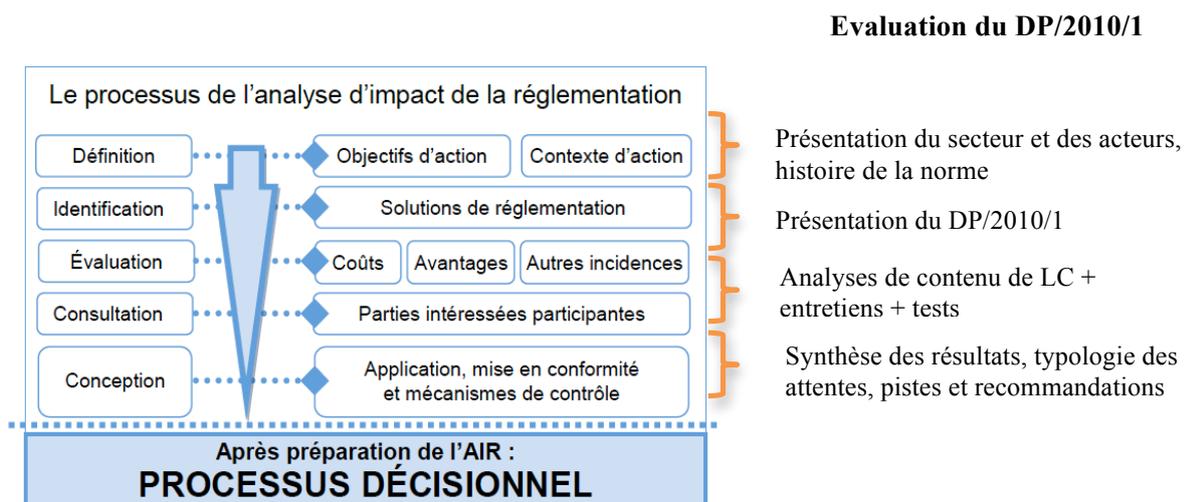
I/ 1.2.2 Le déroulement de l'analyse d'impact de la réglementation : un modèle en six étapes et sa déclinaison à la normalisation comptable

Après un rappel des six étapes de la méthodologie telles qu'énoncées dans le rapport OCDE (2008), nous proposons une déclinaison comptable décrite en trois séquences. La première mise en parallèle est graphique et complète l'emprunt de la figure choisie par l'OCDE. Chaque étape de la méthodologie est ensuite examinée et déclinée du point de vue de la normalisation dans la section 2. Enfin, cette même section s'achève par un tableau de synthèse comparant les étapes de la démarche AIR, aux étapes proposées d'application aux normes comptables en général, puis à la proposition DP/2010/1 en particulier. La dernière colonne du tableau renvoie aux chapitres et sections du présent rapport testant l'application de cette démarche.

Dans sa mise en œuvre, la méthodologie AIR distingue les six étapes suivantes (OCDE, 2008) :

1. La définition du contexte et des objectifs, notamment l'identification systémique du problème qui fonde l'intervention des pouvoirs publics.
2. L'identification et la définition de toutes les solutions envisageables, réglementaires et non réglementaires, permettant d'atteindre l'objectif d'action.
3. L'identification et la quantification des implications des solutions envisagées, notamment les coûts, avantages et effets distributifs.
4. L'élaboration de stratégies d'application et de mise en conformité pour chacune des solutions envisagées, notamment une évaluation de leur efficacité.
5. La conception de mécanismes de contrôle destinés à évaluer les résultats positifs des mesures proposées et à apporter des informations qui seront exploitées pour la mise au point de solutions réglementaires futures.
6. L'intégration systématique d'une consultation du public pour encourager la participation des parties intéressées au processus réglementaire. Elle apporte des informations pertinentes sur les coûts et avantages des alternatives, notamment sur leur efficacité.

Figure 1 : Parallèle entre les éléments de l'AIR et l'évaluation ex ante d'une norme



Source : OCDE à gauche, interprétation des auteurs à droite.

I/ Section 2 : Adaptation de la méthode AIR au cas des normes comptables

I/ 2.1 Définition

La première étape de la méthodologie AIR exige une définition du contexte. Elle se confond par certains aspects avec le premier critère de décision d'intervention normative. Dans le cas de l'étude d'une norme comptable, cette étape repose sur une analyse qualitative et fait appel – entre autres et si cela est possible – à une analyse historique. Lors de cette étape initiale, les analystes se mettent en quête des justifications pour l'élaboration d'une norme spécifique. En complément, et par l'examen d'éventuelles tentatives précédentes inabouties, cette étape cerne les freins et contraintes opposés à la normalisation. En favorisant une familiarisation aux questions soulevées, liées à un secteur ou non, cette première étape doit forger une première appréciation des mécanismes susceptibles de se mettre à l'œuvre dans le futur.

Cette phase doit permettre de répondre aux questions suivantes :

- Quel(s) problème(s) la proposition de norme comptable entend-elle résoudre ?
- Quelle est la nature précise de ce problème (manque d'harmonisation, complexité, incohérence opérationnelle,...) ?
- Pourquoi ce projet figure-t-il à l'agenda ?
- À quels enjeux une réponse par la normalisation souhaitait-elle répondre ?
- Quels événements ont-ils justifié des velléités de normalisation ?
- Quelles parties intéressées ont produit des incitations dans le sens de la production d'une norme ?
- Quelles parties en présence ont influé sur le déroulement des événements, en l'accéléralant ou en le freinant ? Avec quels arguments ?
- Peut-on lister des postures déjà publiquement et officiellement exprimées ?

I/ 2.2 Identification

La phase d'identification consiste à énoncer les propositions de réglementations. Elle apparaît en cours de processus. Dans le cas d'un standard comptable, il s'agira des solutions proposées et des solutions choisies par le panel. Dans le cas du DP/2010/01, ces propositions ont été exprimées sous forme de 10 questions, mais ont résulté d'un long processus de débat ayant écarté d'autres alternatives. À ce stade, une analyse de la composition du panel peut s'avérer éclairante.

L'identification de la question de l'évaluation d'une norme comptable doit permettre de répondre aux questions suivantes :

- Quelle est la forme de l'évènement comptable étudié (ED-DP...) ?
- Cet évènement comptable s'inscrit-il dans un processus plus ample ?
- Le cas échéant, quel est le calendrier des étapes à venir et passées ?
- Quelle est d'un point de vue juridique la validité de cet évènement? Où se situe-t-il dans la hiérarchie comptable ?
- Quel est le contenu du document ?...

I/ 2.3 Évaluation - Consultation

Les phases d'évaluation et de consultation visent à recueillir les avis des parties prenantes. Elles sont de deux sortes. D'une part, certaines parties sont aisément identifiables de par leur participation aux débats ou de par l'expression de leurs commentaires. Elles ont par exemple déjà commenté la proposition de réglementation (de norme, de projet de norme...). Cette intervention a pu permettre de traiter de la question du rapport coûts/bénéfices attendu après application de la réglementation et à en dessiner les conséquences envisageables. D'autre part, certaines parties prenantes pourraient manquer d'information et ne pas avoir participé au *due-process*. Il s'agit alors d'étendre la consultation en privilégiant des intervenants qui ne se sont pas exprimés sur le sujet.

Dans le cas d'une analyse d'impact d'une norme comptable, il paraît pertinent de coupler ces deux phases (évaluation et consultation) en sollicitant les parties prenantes afin de précisément cerner l'impact d'une norme. La conduite en parallèle de la double méthodologie présente l'avantage de renchérir les dialogues, avec néanmoins l'inconvénient de consommer du temps.

Évaluation des positions

Afin de déterminer les positions des utilisateurs face à la norme, nous proposons une analyse en deux étapes, confondant les troisième et quatrième étapes de la méthodologie AIR :

1. Lorsque des commentaires écrits sont disponibles, notamment par l'existence d'un *due process*, une analyse exploratoire des lettres de commentaires (LC) permet la compréhension des postures des commentateurs. Nous avons à l'occasion de cette étude de cas, élaboré une procédure d'analyse qui va plus loin que la seule analyse de contenu des écrits, en ce qu'elle offre la possibilité d'identifier les points de désaccords et les points d'accord des parties en présence. Pour ce faire, nous avons combiné des méthodologies qualitatives et quantitatives:
 - a. des analyses de contenu – sur NVivo10, visant un décryptage des différents textes, par la réalisation d'un codage systématique;
 - b. des analyses en composantes principales ou factorielles, sur la base des termes, idées, positions clés exprimées dans les documents codés;
 - c. la théorie de graphes afin de représenter un système de parties prenantes et d'observer les convergences et divergences (sur des graphes séparés). Cette troisième étape pourrait aller plus loin et observer les non-accords et les non-désaccords.
2. Une seconde phase d'entretiens permettra des AIR détaillées en interrogeant d'autres utilisateurs potentiels ou en approfondissant les questions et réponses déjà formulées. Il s'agit en outre de collecter des simulations chiffrées et narrées des effets envisagés. Ces effets peuvent être purement domestiques (impact sur le résultat, impact sur le patrimoine, impact sur les pratiques et comportements organisationnels...) ou non domestiques (impact sur les relations avec les parties prenantes, impact sur les pratiques et comportements inter organisationnels, impact sur les différents niveaux d'administration, ...).

L'intérêt d'une telle procédure consiste à identifier les enjeux de premier ordre ainsi que les enjeux implicites ou pressentis. En procédant ainsi, la méthodologie pose les jalons d'une éthique de la discussion au sens habermassien du terme.

L'identification des postures respectives doit permettre de répondre aux questions suivantes :

- Quels pourraient être les fondements d'un consensus?
- Quels sujets semblent irréconciliables?
- Quels sont les motifs favorisant la convergence des intérêts?
- Peut-on proposer une typologie ou catégorisation des acteurs en présence?

Pour aller plus loin, la méthodologie peut se compléter d'une analyse de discours capable de détecter les postures idéologiques, les contradictions éventuelles, les incohérences les logiques de pouvoir, les quêtes de légitimation....

La consultation

Une seconde phase d'approche de la réalité du terrain se matérialise sous forme d'entretiens détaillés. Les personnes interrogées doivent être amenées à s'exprimer sur les conséquences envisageables de l'application d'un projet de norme. Cette étape est difficile, car elle suppose que cette norme soit suffisamment connue et intelligible afin de permettre à l'interviewé de se projeter.

Les lettres de commentaires examinées préalablement ou conjointement émanent uniquement des agents ayant d'une part connaissance du processus de formulation de norme en cours et d'autre part, s'estimant suffisamment concerné et affecté pour choisir de s'exprimer. Toute autre partie prenante n'ayant pas fourni de commentaires peut donc être supposée comme délibérément ou non détachée du processus. Pour autant, l'évolution de la normalisation peut résonner sur ces parties non exprimées. Il convient donc de s'assurer d'une connaissance minimale de la proposition en cours, en l'assurant notamment soi-même. Afin de contourner ce biais, nous avons choisi d'interroger des entreprises françaises appliquant actuellement le PCG, ainsi que des entreprises étrangères qui pourraient être confrontées à une modification de leur comptabilité par l'application d'une norme issue du DP/2010/01.

Notre étude de cas s'est à ce stade heurtée à un dilemme. Le projet de norme est devenu un sous-projet de l'IAS 38 (concernant les actifs incorporels) en invoquant notamment de profils de coûts semblables à ceux des actifs incorporels et à un niveau d'incertitude similaire. Alors que notre intention première était différente, nous avons élargi notre recherche à IAS 38, car il convenait avant tout de vérifier l'hypothèse de similitudes.

La consultation doit permettre de répondre aux questions suivantes :

- L'accueil de la proposition est-il favorable?
- Quels sont les motifs d'acceptation ou de rejet de cette proposition?
- Quelles conséquences de l'application sont envisagées par les parties concernées?
- Existents-ils des points dont l'incidence pourrait être substantielle et dont le normalisateur se soit insuffisamment saisi?
- Quelles solutions alternatives et/ou préférentielles sont proposées par les praticiens?

I/ 2.4 Conception

L'ensemble devrait fournir une représentation de la multiplicité des enjeux et des objectifs en présence et offrir une meilleure compréhension de la difficulté à mettre en œuvre une norme spécifique.

La consultation doit permettre de répondre aux questions suivantes :

- La norme est-elle acceptable et applicable?
- Dans le cas contraire, peut-on formuler d'autres propositions?
- La gouvernance envisagée est-elle adaptée?

I/ 2.5 Adaptation de la méthodologie AIR à la normalisation comptable : une synthèse et un test

Tableau 1 : Synthèse et test de l'adaptation de la méthodologie AIR à la normalisation

Les étapes de la méthode AIR	Déclinaison à la normalisation comptable : une proposition	Application à la proposition DP/2010/1 : un test	Test sur le DP/2010/1 : éléments correspondants du rapport
Définition du contexte et des objectifs, identification systémique du problème	Identification des acteurs, de leurs intérêts et des enjeux. Historique de la norme ou des normes similaires et justifications préalables pour une normalisation comptable.	Etude de l'émergence des normes relative à l'extraction en général ou à certaines extractions en particulier (pétrole, gaz...).	Chapitre 2.
Identification et définition de toutes les solutions envisageables, réglementaires et non réglementaires, permettant d'atteindre l'objectif d'action.	Autres éléments de contexte. Décryptage de la norme ou proposition.	Analyse du DP/2010/1.	Chapitre 3, sections 1 et 2.
Identification et quantification des implications des solutions envisagées, notamment les coûts, avantages et effets distributifs	Analyse des lettres de commentaires et des contenus des débats. Conduite d'entretiens d'approfondissement.	Analyse des 142 commentaires au DP/2010/1. Entretiens complémentaires.	Chapitre 3, sections 3 à 6 et annexe 2.
Élaboration de stratégies d'application et de mise en conformité pour chacune des solutions envisagées, notamment une évaluation de leur efficacité.	Collecte de simulations via des entretiens.	Exercice non réalisable en raison de la mise en pause du projet.	Pistes en Chapitres 4 et 5.
Conception de mécanismes de contrôle destinés à évaluer les résultats positifs des mesures proposées et à apporter des informations qui seront exploitées pour la mise au point de solutions réglementaires futures.	Formulation de proposition de mesure de performance comparée de la norme, sous forme quantitative ou qualitative.	Dans le cas présent, la question d'une bonne problématisation s'est avant posée et nous formulons des pistes à même de produire une problématisation pertinente.	Chapitre 5.
Intégration systématique d'une consultation du public pour encourager la participation des parties intéressées au processus réglementaire	Examen de la composition du panel, des participants au due-process et identifications des parties prenantes.	Examen de la composition du panel, des participants au due-process et identifications des parties prenantes.	Chapitre 2 à 5.

I/ Section 3 : Arguments méthodologiques en faveur de l'analyse *ex ante*

I/ 3.1 L'étude d'impact des innovations de Merton, une proposition dans un cadre d'efficience

La question de la mesure de l'impact des normes n'est pas propre à la normalisation française. Outre-Atlantique, la même problématique est examinée, notamment par Merton (2013) — titulaire du Prix Nobel d'économie en 1998 — dans un article de 2013 publié dans la *Harvard Business Review*. Merton y sert un plaidoyer en faveur de l'identification et de la capture *ex ante* des risques générés par les innovations, ce qui n'exclut en rien les innovations comptables. L'article est remarquable, non seulement parce qu'il aborde une question d'intérêt mais aussi pour le caractère habituellement néoclassique des travaux de l'auteur, reconnu pour sa contribution au design des modèles d'évaluation des options financières. En plaidant la prise en compte de l'incertitude, l'auteur reconnaît son importance, un phénomène très souvent absent des travaux néoclassiques – puisque les modèles économiques y sont vulnérables et résistent peu à l'introduction d'incertitudes (relâchant l'hypothèse de l'information parfaite) et aussi parce que la posture est en contradiction avec les théories d'anticipations rationnelles et les modélisations mobilisant des probabilités subjectives.

La méthodologie mertonienne est succinctement illustrée et comporte les propositions ci-après exposées et présente l'avantage d'être aisément transposable à tout domaine innovant. Nous retraçons ici les grandes lignes de cette méthodologie pour les commenter. Des éléments d'analyse sont empruntés à un chapitre d'ouvrage publié par Blum et Girard (2014)⁴ dont la publication résulte du présent travail de recherche.

La manière dont Merton aborde le sujet de l'incertitude et des risques inhérents à toute innovation intègre implicitement les avancées récentes, et notamment les travaux de comportementalistes tels que Kahneman, car selon Merton (2013) « *si le risque dépend du choix des agents, il apparaît néanmoins que l'accroissement de l'information et de la conscience des choix contribue à réduire les risques auxquels ils s'exposent* ». Dans cette citation, Merton mêle deux aspects qu'il est possible de traiter conjointement ou indépendamment.

D'une part, l'affirmation de Merton qui veut que la réduction des risques passe par un accroissement de l'information – même si elle est pleinement consensuelle dans la plupart des écoles économiques (qui peuvent différer par la manière de résoudre et de capturer l'incertitude) – s'inscrit clairement dans une hypothèse d'efficience informationnelle (ou Hypothèse d'Efficience des Marchés - HEM), et vise à réduire l'asymétrie informationnelle. Ce raisonnement ne renie en rien les travaux de l'École de Chicago et des écoles de pensée de Boston — Harvard/MIT — à l'origine de la théorie de la finance moderne. En outre, une hypothèse de la finance moderne est la possibilité pour les agents d'exercer leur libre arbitre, une autre suppose leur rationalité — économique dans ce paradigme, soit la recherche de maximisation de profit avec en corolaire la minimisation du risque.

D'autre part, et la formulation pourra étonner, Merton évoque la possibilité d'un niveau plus élevé de conscience comme facteur de réduction des risques. Ainsi, le choix effectué en la conscience des choix alternatifs sera un meilleur choix. Cette seconde condition nécessite que l'on s'y attarde de par ses nombreuses implications. Premièrement, elle affirme la possibilité de réduction du risque par la connaissance et la représentation, éventuellement sous forme de simulation. L'on note le changement sémantique puisque l'on évoquait précédemment l'abondance souhaitée de l'information alors que la connaissance devient ici clé. La distinction entre information et connaissance s'effectue clairement, il n'est plus supposé que toute l'information soit seulement gratuite et accessible à tous. Ainsi,

⁴ Blum V. & Girard R. (2014) Les risques liés à la diffusion des innovations pétrolières: du relâchement prudentiel à la porosité du *due process*, In *Pour une politique du risque, Comprendre et agir* (Ed Guillon B.) Paris: L'Harmattan, p.21-43

l'utilisateur de l'information – quelle que soit sa rationalité – est reconnu apte à transformer (plus ou moins bien) l'information pour en extraire les déterminants essentiels pour son choix, ce qui lui permet subséquemment de passer à l'action. L'aspect systématique de réussite du processus est douteux, tout comme l'absence de déperdition d'information au cours de ce processus de transformation. La déperdition d'information peut se traduire par un oubli, une pondération inadéquate ou tout autre déficit de traitement. Implicite à ce raisonnement, est également l'idée que la connaissance acquise par l'information contient des éléments de compréhension et d'appréhension des risques. Enfin, la reconnaissance des risques implique une action adéquate et sans erreur favorisant leur évitement. En ce dernier point, la vision mertonienne s'approche significativement de la problématisation de Bergson qui implique que tout problème bien posé trouve naturellement sa solution. Pour y parvenir, il est nécessaire, mais difficile de bien poser les questions, le lecteur aura souligné le lien de parenté avec le premier critère de décision de la méthodologie AIR. La compréhension des risques issue de la connaissance s'apparente alors à l'intuition bergsonienne, seule capable de faire émerger des solutions impensées.

I/ 3.2 De l'intérêt — ou non — des divulgations

Nous venons de le voir, dans une logique d'efficacité, toute information complémentaire divulguée apporterait un complément informationnel marginal. Dans le cas étudié ici, l'information à disposition est composée d'éléments comptabilisés et audités ou divulgués, non audités. Aussi, si l'intérêt de divulgations complémentaires paraît *a priori* indiscutable pour leur contribution marginale, il convient néanmoins de préciser les conditions d'atteinte de l'efficacité.

L'efficacité implique que toute information complémentaire ne se substitue pas à des divulgations existantes, notamment plus prudentes, sous prétexte de réduire les incertitudes, ce dernier point restant à vérifier. L'idée que "trop de transparence tue la transparence" (Alexandre, 2010), a déjà été évoquée.

Par ailleurs, le coût de l'information supplémentaire se cumule aux coûts informationnels préexistants, ce qui soulève la question du rapport coût/bénéfice de ce complément. En effet, une autre hypothèse implicite à un volume accru de divulgations admet la disponibilité de l'information et l'absence de coûts de collecte. Or, comme le signalent de nombreux commentateurs du DP (voir plus loin), toute information – notamment prospective – possède un coût de collecte et d'élaboration non négligeable. Afin de juger de la pertinence de la diffusion supplémentaire, il convient de mesurer à la fois le contenu informationnel supplémentaire et le rapport entre ce bénéfice et le coût de production de ce même contenu. Par ailleurs, les divulgations complémentaires pourraient comporter des informations prospectives reposant sur des combinaisons de simulations et d'hypothèses, et ainsi générer une incertitude dont le caractère favorable ou défavorable de l'issue sur les individus reste à déterminer. Aussi Merton (2013) rappelle qu'il convient d'examiner la manière dont les usagers intègrent ces informations sophistiquées, et, en particulier, d'évaluer la manière dont leur imprécision peut agir sur les comportements. La finance comportementale et notamment les travaux des prix Nobel d'économie Kahneman et Tversky apportent un éclairage sur la réaction face aux risques et notamment à une élévation du risque global (Kahneman, 2011).

Aussi, comme le souligne désormais abondamment la littérature académique, certaines innovations informationnelles s'adresseraient en priorité à un public d'usagers sophistiqués, capables de saisir la complexité des interrelations. Mais ces observations ne sont pas réservées aux scientifiques, les commentateurs au DP/2010/01, objet de notre étude, pointent également un biais envers les investisseurs sophistiqués (IASB, 2010 p.18 par. 44). Alors, si les destinataires de l'information financière se composent d'agents « à la sophistication variée », le niveau de compréhension diffèrera et il devient possible d'avancer que certaines innovations comptables puissent accroître l'asymétrie informationnelle. Cette question n'est pas anodine, car pareille conséquence s'avèrerait opposée à l'objectif premier des divulgations, tout en contournant l'hypothèse d'accessibilité de l'information.

Par ailleurs, une rupture technologique doit également être examinée, car l'on peut s'attendre à ce qu'une fiabilité supérieure soit attribuée aux données émanant des entreprises disposant des technologies les plus récentes. Dans le cas des entreprises minières, les technologies d'exploration sont concernées. Les recherches avancent par ailleurs que les entreprises s'appuyant sur des géologues internes bénéficient d'une meilleure appréciation par le marché que les entreprises faisant appel à des ingénieurs extérieurs (Berry *et al.*, 1997). On peut, dès lors, prévoir que le diagnostic de fiabilité va favoriser les entreprises disposant des moyens financiers les plus importants, avec pour conséquence une accélération (ou une reprise) de la consolidation du secteur. Encore une fois, le cadre théorique de Merton est mobilisé ici, puisqu'un tel mécanisme associe les comportements des usagers à leur impact sur « l'infrastructure » constituée ici par le marché de capitaux.

I/ 3.3 Les conséquences de l'adoption d'innovations

Au regard de ces différentes méthodes ou analyses d'impact plus ou moins formalisées, les conséquences d'une innovation s'appréhendent comme une modification des consensus formulés par les agents. L'influence potentielle des modèles décisionnels mobilisés sur les comportements exige un examen des usages de ces innovations, jusqu'à devenir une variable clé. L'immunisation contre toute manipulation des modèles passerait alors par l'audit de ces modèles.

Mais à en croire Merton, il ne suffit pas d'observer le seul instant d'usage et de transformation de l'information, réservant à l'impact d'une innovation son seul champ d'application. En effet, d'autres domaines en apparence déconnectés peuvent vraisemblablement être affectés par des changements comportementaux et décisionnels. Lorsque le résultat n'est pas conforme aux attentes, Merton évoque la survenance de "*conséquences non désirées*". Mais il faut également convenir de la difficulté d'imaginer le champ des conséquences. Pour Merton, le phénomène mérite notre attention, car loin de s'amenuiser, il peut par un jeu de combinaison amplifier les impacts dans un effet désormais connu sous le nom "d'effet cocktail". En effet, la complexité des systèmes « pénétrés » par l'innovation aggrave — par résonance multiple — la sévérité des conséquences non désirées, devenues indésirables. Aussi le risque induit par une innovation ne proviendrait pas seulement de la seule innovation, mais trouverait un écho dans l'infrastructure d'accueil.

Dans cette optique d'amélioration de la compréhension des choix, Merton définit cinq angles d'examen.

- La première étape reconnaît — sans en proposer — la nécessité d'un modèle formel ou intuitif permettant la définition des modalités d'utilisation d'une innovation. Dans notre cas, il s'agirait du modèle de diffusion de l'innovation comptable.
- Le deuxième point vise à identifier et accepter les limites de ce modèle, à le corriger le cas échéant ou à le rejeter s'il s'avère insuffisant.
- La troisième étape ambitionne d'imaginer l'impossible, d'anticiper l'inimaginable, mais cette recommandation est dépourvue d'outils permettant d'atteindre cet objectif.
- Le pragmatisme est au cœur du quatrième point qui interroge les usages effectifs des modèles par les utilisateurs pour éclairer, comprendre et définir les contextes d'efficacité de ces modèles.
- En dernier lieu, la capacité de l'infrastructure existante à adopter et assurer le bon fonctionnement de l'innovation doit être validée.

Ces préceptes sont appliqués aux innovations identifiées dans le DP et examinées dans cette contribution, sans formalisation.

CHAPITRE II

Contexte de l'étude de cas : histoire et enjeux d'une norme spécifique à l'activité d'extraction

II/ Introduction

Le contexte retrace les éléments historiques des normes et standards existants. La première section reprend l'essentiel de l'article "*Justifications historiques pour une norme propre à l'activité d'extraction : entre la résolution des conflits d'agence et la logique de marché*"⁵ en relatant successivement les conditions d'émergence d'une comptabilité puis de standards miniers, puis les conditions d'émergence des normes et standards pétroliers et gaziers. Le contenu de l'article parcourait les évolutions passées jusqu'aux décisions prises à la suite du choc pétrolier. Ce chapitre va plus loin en restituant les évolutions récentes, en particulier, la révision de la norme américaine, au moment des premiers forages de ressources non conventionnelles, ce qui permet d'en déduire les éléments de comptabilisation – divulgation considérés par le normalisateur et le régulateur américains comme étant favorables au développement de l'activité.

II/ Section 1 : Les justifications historiques pour une norme propre à l'activité d'extraction : entre la résolution des conflits d'agence et la logique de marché

II/ 1.1 Introduction

Les questions de normalisation des activités minières remontent à plus d'un siècle. En invitant la comptabilité à trancher dans une problématique d'asymétrie informationnelle, Curle (1905)⁶ s'imposerait comme précurseur dans l'expression du besoin de standardisation des coûts miniers (Luther, 1996; Cortese et al, 2008; Sturdy, 2011)⁷. Dans un passage fréquemment cité, l'auteur se réfère aux besoins plutôt qu'au destinataire d'une information plus fiable, ou plus pertinente :

" J'espère que le moment approche où le système de standardisation s'étendra aux coûts miniers et à la comptabilité minière. Pour le moment, les méthodes sont légion, et semblent être conçues plus pour dissimuler que pour révéler les positions financières; mais je suis convaincu qu'il existe une méthode, spécialement comptable, qui satisferait de manière optimale ces besoins " (notre traduction).

Le projet de Curle n'était pourtant pas novateur, mais fondé sur des opinions déjà émises. L'idée du lien entre les méthodes de mise en forme des comptes et la pertinence informationnelle a été précocement exprimée par Brown (1897)⁸ dans l'introduction de son ouvrage *The organisation of Gold Mining Business*, qu'il déclare pionnier en la matière :

" Cet ouvrage n'entend pas enseigner l'activité minière ou métallurgique, mais il entend

⁵ « *Les justifications historiques pour l'existence d'une norme propre à l'activité d'extraction* », paru dans Comptabilité(S), revue d'histoire des comptabilités, n° 5, 2013. Disponible sur <http://comptabilites.revues.org/1228>

⁶ Curle, J.Y., *The Gold mines of the World*, G. Routledge & sons limited, 1905

⁷ Luther, Robert G., "The Development of Accounting Regulation in the Extractive Industries: An International Review", *International Journal of Accounting*, 1996,,31(1), p.67-93.

Cortese, C., Irvine Y., Kaidonis, M., "Extractive Industries accounting and Economic consequences : past, present and future", Working Paper, University of Wollongong, 2008, disponible sur : <http://works.bepress.com/hirvine/30/>.

Sturdy, J., "Accounting And Taxation Practices Of Selected Mining Exploration Companies In South Africa", Master Of Commerce Dissertation, University Of South Africa, 2011.

⁸ Brown, N., *The Organization of Gold Mining Business*, Duncan Campbell & Sons, Glasgow, 1897, réédité par Forgotten books.

montrer comment les dépenses monétaires engagées à différents stades du processus minier ou métallurgique, actuellement en vigueur, pourraient être détaillées et enregistrées de manière à garantir leur intelligibilité en direction des Directeurs et des Actionnaires, qui fournissent l'argent nécessaire aux affaires. Les longs délais, s'étendant parfois sur plusieurs années, sont inhérents à toute opération minière; pendant ce temps, les fournisseurs de fonds expriment une anxiété naturelle et il paraît normal qu'ils aient le droit de savoir comment leurs fonds sont dépensés. Laisser les méthodes de reporting à la discrétion du manager entrave l'uniformité des systèmes entre différentes exploitations minières; aussi, l'avantage d'un système universel s'énonce comme une évidence " (notre traduction).

Dans son ouvrage, Brown collecte les meilleures pratiques managériales et organisationnelles qu'il a observées dans le secteur minier britannique au cours de trois décennies, soit depuis 1869. L'enquête de terrain de Brown coïncide avec la période d'émergence et de structuration de la profession comptable outre-Manche (Colasse, 2012)⁹. Un point de vue alors fréquent prévaut encore aujourd'hui, celui de la primauté à accorder à la vision de l'ingénieur. Selon Brown, lui-même géologue, la supériorité de l'expertise et de la compréhension des phénomènes par les exploitants miniers ne fait aucun doute. Dans la définition même de l'objectif de son ouvrage, l'auteur dénonce sans complexe l'ignorance des autres parties prenantes. Il est destiné à réconcilier d'une part, les praticiens experts en activité minière et insatisfaits des méthodes existantes et d'autre part, les comptables "*sans aucun doute très compétents dans leurs affaires générales* ", mais qui "*sans connaissance aucune du caractère distinct des systèmes de comptabilité exigés par la mine, ont généré encore plus de perplexité en proposant des systèmes de comptabilité qui, pour l'homme de la mine, étaient sans intérêt et même susceptibles d'induire en erreur* " (notre traduction). Ainsi se manifeste la source d'un débat qui va se diffuser, s'internationaliser et faire couler beaucoup d'encre durant le siècle et demi à suivre, témoignant de la difficulté à formaliser des pratiques comptables.

L'étude de l'émergence des normes relatives aux activités d'extraction fait apparaître les standards comptables comme des moyens de résolution de divers maux sociétaux. Les premières avancées en matière de normalisation comptable en provenance de l'Empire britannique sont mues par le besoin de la Couronne de veiller au retour sur investissement de sa politique de colonisation. Comme en Afrique du Sud, cela soulève des problématiques de conflit d'agence et de droit de propriété. Un autre pays de l'empire, l'Australie, sera le premier à se doter d'une norme spécifique lorsqu'une bulle spéculative s'examinera comme la résultante d'une asymétrie informationnelle, une anomalie que la comptabilité se propose de corriger. Les États-Unis, après de nombreux atermoiements, finiront par mettre en place une norme spécifique après une politisation du débat exacerbée par une crainte de défaut d'approvisionnement en pétrole. Quant au projet de norme internationale actuellement à l'étude, il s'inscrit dans la continuité des efforts passés et peine à dégager un consensus.

Parmi les normes propres à l'activité d'extraction, on distingue celles qui portent exclusivement sur le pétrole, comme les normes américaines (SFAS 69), Canadienne (NOC-16) ou Britannique (SORP), alors que d'autres étendent leur champ d'application à l'ensemble du secteur minier (les normes australiennes et sud-africaines).

⁹ Colasse, B., Les fondements de la comptabilité. 2012, La Découverte, collection Repères.

II/ 1.2 L'origine de la norme propre au secteur minier

II/ 1.2.1 Une réflexion sud-africaine sur les droits de propriété

Le système de comptabilité minière sud-africain s'est enrichi d'un double héritage britannico-hollandais, interrogeant à la fois sur les méthodes de comptabilisation des coûts de préexploitation et le droit de propriété (Sturdy, 2011)¹⁰. La colonisation hollandaise du Cap en 1652, à une époque libre de toute activité minière, importe des pratiques se référant au droit coutumier romain, selon lequel la propriété d'un terrain s'étendait "*des profondeurs jusqu'aux cieux*" rendant le propriétaire du sol conjointement propriétaire du sous-sol.

Plus tard, le développement des colonies britanniques s'articule autour d'un double mécanisme fondé sur l'expropriation et le refus d'intervention de la Couronne en tant que créancier. En 1806, la loi du nouveau colon britannique vise à abroger la propriété privée des mines, en mettant en œuvre un processus de nationalisation. Au Cap, une exception est momentanément consentie avec le maintien du droit coutumier romain, abrogé en 1813 par la Proclamation Cradock. À partir de cette date, la Couronne se réserve le droit minier pour les pierres précieuses, l'argent et l'or alors que le gouvernement colonial du Cap devient dépositaire des droits légaux et peut en céder des concessions. La Couronne ne prête pas de fonds à destination du gouvernement local et ne se porte pas garante des dettes émises par les colonies qui bénéficient pourtant de sa réputation et de facilités d'émission, notamment par l'appointement d'Agents de la Couronne pour les Colonies en charge des budgets des gouvernements coloniaux. La stratégie de développement impérial impose les marchés obligataires comme arbitres des politiques économiques menées, comme de 1860 à 1888, lorsque le gouverneur du Cap tente d'enrayer les velléités de séparatisme venues de l'Est en favorisant l'essor économique de sa province. Il lève aisément 30 millions de livres sterling sur le marché londonien de la dette (Porter, 1981)¹¹, dont la moitié est destinée au développement du rail, servant à la fois les intérêts de l'activité minière, et la popularité du gouvernement. La recherche des meilleures pratiques comptables à laquelle participe Brown (1897)¹² s'inscrit dans "la connexion impériale" transcoloniale, visant à optimiser les flux issus du développement économique des colonies britanniques afin d'assurer le service de la dette. Les Agents de la Couronne pour les Colonies coûts relayaient les savoirs jusqu'à leur remise en cause en 1870, lorsque la Couronne souhaite se démarquer des dettes émises par les Agents au nom des colonies.

La fin du XIX^{ème} siècle est marquée par des tensions entre les Boers et les Anglais, conduisant à l'émigration des paysans d'origine hollandaise, allemande et française et à la création d'États indépendants. Chacun définit sa propre législation minière : alors que le Transvaal, l'État Libre d'Orange, la République de Natal ou Le Cap accordent le droit minier à l'État – ou *a minima* le droit de préemption –, au Cap, la loi de 1883 réserve la prospection à la Couronne, et ce, sans condition d'obtention de l'autorisation préalable du propriétaire (Sturdy, 2011)¹³.

En 1910, l'unification de l'Afrique du Sud voit la promulgation d'une Loi territoriale (1912) réservant tous les droits à l'État, loi qui sera rapidement modifiée afin de permettre le transfert des droits miniers aux propriétaires terriens des états membres, seuls autorisés à prospecter et à extraire sur le sol leur appartenant. La privatisation des droits miniers est à nouveau affirmée, mais l'équilibre reste précaire, favorisant des phénomènes d'ingérence : la loi de développement de 1942 autorisera par exemple l'intervention de l'État sur des terres privées dans les cas où la prospection et l'exploitation

¹⁰ Op.cit.

¹¹ Porter, A., Britain, the Cape Colony, and Natal, 1870–1914: Capital, Shipping, and the Imperial Connexion *The Economic History Review* 1981, 34 (4), p.554–577

¹² Op.cit.

¹³ Op.cit.

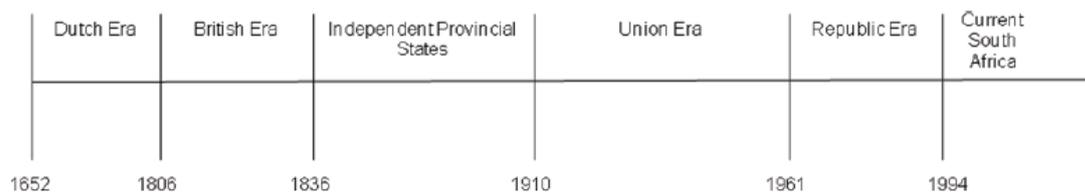
minière n'y sont pas convenablement assurées. La même année, la prospection et l'exploitation du pétrole sont exclusivement réservées à l'État, il en est de même à partir de 1948 pour l'uranium, confirmant une nouvelle période de nationalisations.

La République sud-africaine de 1961 adapte ses lois en fonction de la nature du minerai en place : les droits miniers des pierres précieuses reviennent à l'État à partir de 1964, puis tous les minerais en 1968. En 1975, une loi encadre le processus légal d'acquisition des droits miniers, répondant à des problèmes de succession des droits. Elle élimine les catégorisations minières et minérales, et le transfert les droits de prospection et d'extraction au propriétaire du sol, mais maintient la demande de permis de prospection. Jusqu'en 1994, l'exploitation minière sud-africaine est ainsi régie par un droit coutumier portant sur les droits de propriété privée.

En 1994, la législation change radicalement avec l'adoption du concept de « dépositaire des droits miniers », et la promulgation de la loi sur le développement des ressources minières et pétrolières (*Mineral and Petroleum Resources Development Act 28 - MPRDA*) actuellement en vigueur. Cette métamorphose s'inscrit dans les principes fondamentaux de souveraineté et de mise sous tutelle des droits miniers adoptés par l'ANC (*African National Congress*), et visant un partage de la richesse du pays et des minerais contenus dans le sol. Les barrières à l'exploitation minière tombent, et de nombreuses petites entreprises s'établissent dans un paysage renouvelé, plus particulièrement dans les activités amont précédant l'obtention des droits légaux.

Il faut attendre 1995 et la structuration de la profession comptable avec la SAICA (*South African Institute of Chartered Accountants*) pour les premières publications de règles comptables relatives à l'activité minière. En 1998, l'ANC émet un « Papier Vert » proposant un débat public sur le sujet minier qui aboutit dans la publication d'un règlement actuellement en cours.

Figure 2 : Évolution du droit minéral sud-africain, les ères d'influence



Source: Sturdy, 2011

II/ 1.2.2 Histoire de la norme australienne

Alors que la recherche des bonnes pratiques dans l'Empire colonial britannique répondait à un besoin de contrôle gouvernemental et permettait de soulever des problématiques d'agence entre "ingénieurs-managers" et comptables, le système comptable australien apporte une réponse à un besoin exprimé par les industriels victimes d'une exubérance des marchés financiers. De fin 1969 à début 1970, l'Australie connaît une de ces crises minières les plus importantes, connue sous le nom de "bulle Poséidon" (Simon, 2003)¹⁴ et inspirant un ensemble de réponses institutionnelles, comme la création d'un Comité Minier. La bulle Poséidon provient d'une hausse du prix du nickel, soutenue par la demande liée à la guerre du Vietnam. Dans un contexte économique aussi favorable, l'annonce par l'entreprise Poséidon de la découverte d'un nouveau filon fait bondir sa cotation de 0,8 AUD à plus de 300 AUD, emportant avec elle l'ensemble du secteur. Mais l'embellie ne dure pas. Elle est rapidement suivie par un effondrement des cours des actions. On peut y voir une double causalité. D'une part, les perspectives d'exploitation futures du filon nouvellement découvert ne sont pas confirmées, car la qualité du nickel se situe en dessous des standards, nécessitant de plus des coûts élevés d'exploitation qui obèrent sa rentabilité. D'autre part, le prix du nickel entame une baisse avec l'annonce de la fin du conflit vietnamien.

La survenance de cette bulle alerte les acteurs de marché sur l'ampleur des conséquences liées à l'asymétrie informationnelle et l'incertitude régnant dans le secteur minier. La profession comptable se mobilise et une réflexion est engagée, aboutissant en 1973 à la formulation de la première norme comptable minière. Deux organisations professionnelles, l'ASA (*Australian Society of Accountants*) et l'ICA (*Institute of Chartered Accountants*), proposent un exposé-sondage dans un contexte de croissance fulgurante du marché de l'exportation des matières premières et minéraux, très rapidement renversé par une récession (Cortese et al, 2008)¹⁵. Le standard DS12 est publié en 1976, soit trois ans plus tard (Gerhardy, 1999)¹⁶. Il couvre essentiellement la comptabilisation des dépenses d'exploration et d'évaluation, et prévoit un passage en charges des coûts de préproduction, sauf dans quelques cas spécifiques et à condition que ces dépenses aient été réalisées dans les deux années précédant la publication de l'information. Cette décision s'oppose aux pratiques professionnelles en vigueur, qui consistent à capitaliser l'ensemble des coûts afin de les amortir sur plusieurs années, étalant dans le temps l'impact des dépenses. Pour cette raison, et parce que le sujet n'avait pas été évoqué dans l'exposé-sondage, l'opposition entre régulateurs et professionnels devient inévitable. Dans le débat en cours, les petites entreprises font valoir le caractère insoutenable d'une telle écriture comptable. Ces frictions mènent à une révision du DS12 en décembre 1977, abrogeant la règle de capitalisation des coûts au profit de la méthode dénommée *area of interest*, allouant les coûts à une mine ou un champ pétrolier spécifique et autorisant la capitalisation des coûts lorsque le projet est réussi (même si l'état d'avancement du projet en interdit momentanément l'évaluation de la viabilité). Une fois la non-viabilité constatée, les coûts s'inscrivent impérativement en charges. Bien que comportant quelques subtilités exposées par Gerhardy (1999)¹⁷, cette méthode de comptabilisation est considérée comme un dérivé de la méthode dite des *Successful Effort* pratiquée aux États-Unis (Cortese et al, 2008)¹⁸, décrite ci-après.

¹⁴ Simon, J. Three Australian Asset-price Bubbles – Conference on Asset Prices and Monetary Policy, held at the Y.C. Coombs Centre for Financial Studies, Kirribilli (Australian), 18–19 August 2003, available on <http://coûts.rba.gov.au/publications/confs/2003/simon.pdf>

¹⁵ Op.cit.

¹⁶ Gerhardy, P. G., Accounting for pre-production costs: Extracting consensus. *Australian Accounting Review* 1999, 9(2), p.51-63.

¹⁷ Op.cit.

¹⁸ Op.cit.

II/ 1.3 Les normes propres à l'activité pétrolière et gazière, le débat américain et sa politisation¹⁹

Les normes spécifiques australiennes, états-uniennes et canadiennes voient le jour au début des années 1970. Elles sont fondées sur une série de travaux dont le rapport "*Accounting Problems in the Oil and Gas Industries (Problèmes de Comptabilité dans les industries pétrolières et gazières)*" réalisé par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICAA) en 1963 qui sera suivi, quatre ans plus tard, d'un second rapport phare rédigé par Mulholland et exclusivement relatif aux entreprises centrées sur l'amont (Luther 1996)²⁰. En Amérique du Nord, l'émergence d'une norme propre aux activités d'extraction suit de très près les développements du système comptable, avec le choc pétrolier de 1973 (Zeff, 2005 a, b)²¹ comme évènement axial. La première période de normalisation est impulsée par la Grande Récession dans un souci de sortie de crise, voire d'évitement de crises financières et dure près d'un demi-siècle. La seconde période soulève de nouvelles préoccupations et voit le débat se politiser (Zeff, 2005 b)²². Dans les trois pays, la normalisation tente de résoudre des problèmes de fluctuations sur les marchés financiers.

II/ 1.3.1 La période post-récession et la forte croissance

La première période de normalisation s'étend de 1930 à 1973 et traduit la volonté du législateur américain de relancer la croissance après le krach de 1929. Dans cette perspective, la restauration de la confiance des investisseurs sur les marchés de capitaux paraît primordiale. La mission de définition des règles comptables est confiée à la *Security Exchange Commission* (SEC), créée pour l'occasion, en 1934, alors qu'au Canada la tâche échoit au *Dominion Association of Chartered Accountants* (DACA), créée en 1902. En l'absence de compétences techniques suffisantes, la SEC délègue son pouvoir de régulation à la profession comptable libérale, représentée par l'*Accounting Institute of Accountant* (AIA)²³ qui dédie un organe – l'*Accounting Principles Boards* (APB) – à la définition des principes comptables applicables. La SEC se réserve néanmoins le droit de rejeter une norme jugée non pertinente ou contraire aux intérêts de l'économie des États-Unis. Elle rencontre une occasion d'exercer ce droit lorsque l'APB prend des positions controversées en matière de traitement des actifs incorporels, en opposition avec le point de vue de la SEC, des comptables, du secteur industriel et du Département du Trésor qui marquent ensemble leur préférence pour la méthode des coûts historiques. Ensemble, ils contraignent l'APB à autoriser une dualité des méthodes d'enregistrement des crédits d'impôt sur investissements, créant un précédent. La mise en cause, par la profession comptable elle-même, du quasi-monopole de l'APB sur la normalisation (Savoie, 1968) aboutit à la création d'un organisme privé et indépendant, le FASB [*Financial Accounting Standard Board*] à qui la publication des normes comptables américaines échoit à partir de 1973. L'évènement inaugure la seconde phase de la normalisation comptable américaine.

Durant cette période post récession et jusqu'à la fin des années 1970, l'industrie pétrolière (et non pas celle du minerai) bénéficie de la coexistence de différents modes de comptabilisation des coûts de préproduction : la méthode des *Full Expense* (FE), celle du *Successful Effort* (SE) ou *Field Costing*, et celle du *Full Costing* (FC). L'essentiel du débat tournant autour de ces méthodes, une définition de chacune est proposée afin de saisir les enjeux sous-jacents.

¹⁹ Cette section est empruntée à V. BLUM (2013).

²⁰ Op.cit.

²¹ Zeff, S., The Evolution of U.S. GAAP: The Political Forces Behind Professional Standards, *The CPA Journal*, 2005a, 75 (1), p.19-27

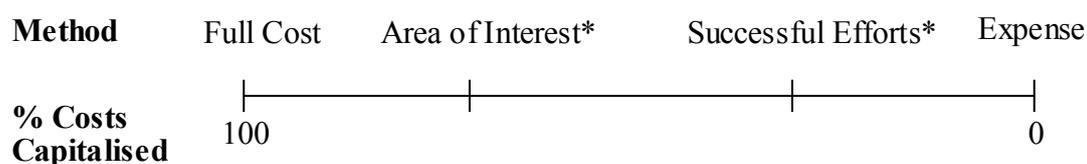
²² Ibid

²³ En réalité, l'AIA succède à l'AICPA (*American Institute of Certified Public Accountants*), elle-même précédée par l'*American Association of Public Accountants* (AAPA) à partir de 1887, et rebaptisée *Institute of Public Accountants* (IPA) en 1916, puis *American Institute of Accountants* (AIA) en 1917 pour devenir l'AICPA en 1957.

La méthode FE suppose que les dépenses d'exploration soient immédiatement et intégralement passées en charges. Pour cette raison, elle est jugée la plus prudente (Mohebbi *et al.*, 2007)²⁴. Cependant, la variabilité des résultats en découlant justifie qu'elle soit peu employée avant d'être abandonnée.

Avec la méthode SE, les dépenses d'exploration sont immédiatement ventilées en échec ou en attente. La ventilation est fonction de résultats obtenus après les premiers forages des puits. Une fois les réserves jugées commercialisables, un centre de coûts attaché à une concession ou un champ productif est créé, qui contient l'intégralité des coûts de développement et de liquidation capitalisés ainsi que les coûts financiers inhérents aux investissements réalisés (éventuellement destinés à être capitalisés). Par cette méthode, seules les charges ayant permis la découverte de nouvelles ressources d'hydrocarbures peuvent être immobilisées, pour être ensuite amorties en proportion du ratio production/réserve capturant la déplétion²⁵ de la réserve, avec une production annuelle exprimée en barils et des réserves de début d'exercice. Par rapport à la méthode FC, elle minore le résultat immédiat, mais accroît en contrepartie les résultats futurs, car la charge d'amortissement est moindre. Mohebbi *et al.* (2007)²⁶ montrent que l'usage de la méthode SE permet une grande flexibilité dans le taux de passage en charges. Les niveaux de capitalisation sont plus faibles aux États-Unis et en Afrique du Sud (respectivement 29% et 38%) que dans les autres pays dotés d'une norme spécifique. Les entreprises du Royaume-Uni, d'Australie et du Canada capitalisent en moyenne plus de 60% de leurs coûts, contredisant la représentation continue indicative de Gerhardy (1999)²⁷.

Figure 3 : Les méthodes de comptabilisation des coûts envisagées comme un continuum, selon Gerhardy (1999)²⁸



Des années 1930 aux années 1970, alors que la normalisation incombe à l'APB, la méthode des FC voit le jour. Mentionnée pour la première fois dans une publication par Belco Petroleum en 1959, elle se diffuse à 40% des entreprises du secteur en 1970. En octobre de cette même année, la *Federal Power Commission* (FPC) exige son utilisation pour la comptabilisation de tous les coûts de préexploitation pour toute entité liée au transport par gazoduc ou oléoduc (Johnson et Ramanan, 1988)²⁹. L'espace discrétionnaire du dirigeant est conservé intact en matière d'information destinée à l'actionnaire, car cette obligation de comptabilisation selon la méthode FC n'est applicable qu'à destination du régulateur énergétique (la FPC). Elle oblige néanmoins à tenir une double comptabilité.

Selon la méthode FC, l'intégralité des charges d'exploration, de développement et d'évaluation est capitalisée dans un centre de coûts plus large que dans la méthode SE, car relatif à un pays ou à un continent. L'amortissement de ce centre de coûts ne se calcule pas par actif, mais par application d'une unité de production standard à l'ensemble du centre de coûts. L'établissement de ces centres de

²⁴ Mohebbi, A., Tarca, A., & Woodliff, D., Managerial Incentives And The Treatment Of Pre-Production Expenditure In The Mining Industry, *International Journal Of Business Studies*, 2007, 15(1), p.127-152.

²⁵ La notion de déplétion est une notion purement comptable et fiscale dans les pays dotés d'une norme dédiée au secteur minier ; elle correspond à la réduction physique de l'actif tout au long de sa vie, qui se distingue de l'amortissement.

²⁶ Ibid

²⁷ Op. Cit

²⁸ Op. Cit

²⁹ Johnson, S., Ramanan, R., Discretionary Accounting Changes from « Successful Efforts » to « Full Costs » Methods : 1970-1976, *The Accounting Review*, 1988, 63 (1), p.96-111

coûts reste libre, mais doit être explicité dans les règles comptables de chaque compagnie. Ainsi, la totalité des charges générées par l'activité d'exploration peut être immobilisée, ce qui a pour conséquence de majorer le résultat immédiat, mais d'alourdir les futures dotations aux amortissements.

Mécaniquement, le bilan issu d'une méthode de FC comporte des éléments d'immobilisations corporelles plus importants qu'avec une méthode SE alors que théoriquement, le taux d'endettement de la compagnie s'en trouve augmenté. En contrepartie, un taux important d'échecs dans l'exploration peut conduire à des écritures en charges qui dépasseront largement la charge d'amortissement.

Antill et Arnott (2000)³⁰ illustrent l'impact des changements comptables sur le résultat d'exploitation de l'entreprise LASMO, en 1990, date à laquelle elle abandonne le FC pour passer au SE. Les charges opérationnelles (*Cost Of Goods Sold*) diminuent en raison de la baisse de la charge de déplétion. À l'époque, Lasmo mène une vaste campagne d'exploration, amenant les recherches infructueuses à dépasser le gain sur la déplétion, et réduisant substantiellement le résultat opérationnel (-78%).

Tableau 2: Tableau comparatif des méthodes comptables de comptabilisation des coûts d'exploration

EN M\$	1990 Original FC	FC charges activées	1990 Reformulé SE
Chiffre d'affaires	358,1		332,6
COGS	(253,3)		(231,2)
Marge	104,8		101,4
Charges d'exploration		(82,6)	
<i>Petroleum revenue tax</i>		16,1	
Charges d'exploration infructueuses			(66,5)
Charges d'exploitation (administratives)	(16,9)		(15,3)
Résultat d'exploitation	87,9		19,6

Du point de vue de l'évaluation, le choix de méthode est sans incidence, car la Capacité d'Autofinancement demeure invariable. L'étude d'un échantillon d'entreprises ayant procédé au changement de méthodes vers les FC (Johnson et Ramanan, 1988)³¹ met en lumière une hausse médiane des résultats de 9,4%, et des impacts sur les bénéfices non distribués, les fonds propres et les actifs affichant des hausses médianes respectives de 2%, 3% et 3,5%. À l'intérieur de l'échantillon étudié, l'amplitude de l'impact des changements apparaît vaste, car on observe une hausse de 215% du résultat et des hausses significatives des fonds propres et des actifs totaux de *Flying Diamond*, alors que *Pioneer Corporation* ne subit qu'un faible impact avec un différentiel d'à peine 1% pour l'ensemble des éléments comptables. L'adoption des FC aurait en outre permis à *Argonaut Energy* et *Cayman Corporation* d'éviter la publication de résultats négatifs et à *Dehli International Oil* de minimiser ses pertes affichées.

Selon Berry et Wright (2001)³², la coexistence des méthodes d'enregistrement des coûts de préproduction se justifie par l'incapacité à démontrer la supériorité explicative d'une méthode sur l'autre dans le cadre de l'évaluation des flux futurs des prospects. Ce qui suppose implicitement que la capacité d'une firme à générer des flux financiers futurs dépende de la qualité de ses réserves ainsi que de sa capacité à produire et à les renouveler.

³⁰ Antill, N., Arnott, R., *Valuing Oil and Gas Companies*, 2000, Cambridge, Woodhead Publishing Limited.

³¹ Op. Cit.

³² Berry, K. T., Wright, C., The value relevance of oil and gas disclosures: An assessment of the market's perception of firms' effort and ability to discover reserves., *Journal of Business Finance & Accounting*, 2001, 28 (5/6), p.741-769.

II/ 1.3.2 La crise pétrolière et la réponse institutionnelle

Le début de la seconde phase de normalisation comptable aux États-Unis est fortement empreint des préoccupations liées au choc pétrolier (Zeff, 2003 b)³³. Le FASB, chargé par la SEC de spécifier le contenu des normes comptables américaines, les GAAP [*Generally Accepted Accounting Principles*], est alors composé d'experts indépendants représentatifs de l'économie américaine.

En matière d'activité minière, l'AICPA (*American Institute of Certified Public Accountants*) diligente une étude comparative des méthodes SE et FC en 1964, soit à la fin de la première période de normalisation aux États-Unis. Les conclusions sont exprimées par la publication du *Accounting Series Release n°11*, intitulé "*Financial Reporting in Extractive Activities*", qui soutient le seul usage de la méthode des SE. L'APB refuse alors d'émettre son opinion sur le sujet. Plus tard, alors que le FASB prend ses fonctions en 1973, une version révisée (en 1970) de l'étude de l'AICPA lui est transmise, mais le FASB refuse encore d'inscrire une norme propre au secteur à son agenda, tandis qu'au même moment, les premières recommandations sectorielles figurent dès 1975 dans le manuel des Principes Comptables Généralement Reconnus (PCGR) Canadiens. Eskew (1975)³⁴ relate une partie des auditions du FASB et témoignant de sa réticence à trancher un débat comportant des enjeux qui dépassent son cadre d'intervention :

" Le Comité exprime son inquiétude face à certaines allégations postulant qu'il userait des méthodes comptables pour encourager ou décourager l'effort d'exploration dans le gaz ou le pétrole. Il lui paraît incongru que les méthodes comptables puissent affecter les faits économiques à l'intérieur d'un secteur " (notre traduction).

Les désaccords s'expriment sur la place publique et la querelle s'intensifie alors que la question pétrolière gouverne le début de la seconde période de normalisation (Zeff, 2005 b)³⁵. La dépendance pétrolière américaine, notamment liée à l'intensité énergétique de son industrie, la rend sensible à la volatilité d'un prix du baril durablement élevé. Le Congrès des États-Unis décide de mettre en place un plan global : le *Energy Policy and Conservation Act*, qui voit le jour le 22 décembre 1975. Dans ce cadre, il charge la SEC de mettre un terme à l'hétérogénéité des pratiques comptables, afin de rendre l'information plus intelligible. Le panel de 18 membres désigné pour remplir cette tâche tranche en faveur de la méthode SE et publie, en 1977, le standard SFAS 19, *Financial Accounting and Reporting by Oil And Gas Producing Companies*. En avantageant théoriquement les grandes entreprises pétrolières, SFAS 19 soulève de vives critiques et engage une joute politique tandis que le Congrès, les Départements de la Justice et de l'Énergie et la *Federal Trade Commission* apportent leur soutien aux petites entreprises pétrolières qui se jugent défavorisées. T. Boone Pickens, un géologue dirigeant d'une entreprise pétrolière en croissance (*Mesa Petroleum*), et qui fera parler de lui une décennie plus tard pour sa participation active à la consolidation du secteur, s'illustre au cours du débat en affirmant que la méthode des FC lui a permis de capitaliser ses coûts et de faire passer la taille de ses actifs de 4 à 600 (x 150) millions de dollars en 12 ans, alors qu'en même temps son chiffre d'affaires passait de 1,5 à 100 (x 66) millions de dollars (Van Riper, 1994)³⁶. Ses talents de leader d'opinion s'expriment alors parfaitement dans l'argument invoqué : "*si l'élimination des FC avait été proposée au moment où mon entreprise était en voie de création, je me serais mis à genou, implorant pour une capitalisation de tous les coûts*" (notre traduction, Van Riper, 1994).

Le camp Pickens finit par l'emporter. En 1978, et pour la seconde fois depuis sa création, le FASB est outrepassé par la SEC qui requiert la publication d'un supplément informatif, le *Reserve Recognition Accounting* (RRA) dans le cadre d'*Accounting Series Releases*, l'ASR 253 et ASR 258 (destiné aux

³³ Op. Cit.

³⁴ Eskew, R. K., An Examination of the Association Between Accounting and Share Price Data in the Extractive Petroleum Industry. *Accounting Review*, (1975), 50(2), p.316-325.

³⁵ Op. Cit.

³⁶ Van Riper, R., *Setting Standards for Financial Reporting: FASB and the Struggle for Control of a Critical Process*, 1994, Quorum Books, Connecticut, USA.

entreprises FC alors que les SE doivent appliquer ASR 257 et SFAS 19). À cette occasion, la SEC dénonce l'imperfection des deux méthodes mises en concurrence et en redéfinit le champ (Lilien et Pastena, 1981)³⁷. En réponse, le FASB conserve le SFAS 19, mais en l'amendant (SFAS 25) et en suspendant sa date de mise en œuvre. En instaurant le RRA, la SEC poursuit l'objectif d'inclure à titre d'actifs dans les états financiers, les réserves de pétrole et de gaz, représentant une grande valeur potentielle pour l'entreprise (Wright et Gallun, 2008)³⁸. L'idée de la SEC consistait à formuler une nouvelle méthode comptable autorisant la reconnaissance des revenus potentiellement associés à une réserve plutôt que les seuls revenus issus de la production ou de la vente. Cette méthode d'évaluation repose sur la définition de flux de trésorerie futurs associés aux réserves pétrolières et gazières en place, en leur appliquant un taux d'actualisation uniforme de 10%. La SEC ambitionnait de voir le RRA supplanter les méthodes de FC et SE après une période de test... ce qui va faire couler beaucoup d'encre.

Au terme de quatre années d'échanges (de 1978 à 1982), le système comptable américain manifeste sa volonté d'adaptation au contexte économique. Les arguments pesant sur la controverse en témoignent : sont invoquées la nécessité de réduction de la volatilité des revenus publiés (argument du Congrès) ou la crainte d'une concentration du secteur qui fragiliserait les plus petites entités. En 1981, la SEC renonce à la pratique du RRA, reconnaissant que la méthode ne répond pas aux problématiques comptables spécifiques au gaz et au pétrole. RRA laisse la place à la nouvelle norme SFAS N°69 – *Disclosures about Oil and Gas Producing Activities* – qui instaure, en complément des coûts historiques (SE et FC), le principe de reflet des valeurs courantes des réserves au travers d'un ensemble d'éléments voulus exhaustifs et composant la mesure standardisée des *cash flow* futurs actualisés. Cette norme s'avère consensuelle : elle satisfait les demandes des analystes financiers et des ingénieurs pétroliers (Zeef, 2005 a et b)³⁹. En 1986, le Royaume-Uni adopte une norme dédiée au secteur pétrolier, abondamment inspirée de SFAS 69 (Luther, 1996)⁴⁰.

Quelques années plus tard, le second choc pétrolier concentre l'attention des acteurs politiques sur une stabilisation du prix du pétrole et la sécurité des approvisionnements. Les marchés à terme (NYMEX et IPE) répondent à cette préoccupation et se substituent à la stabilisation par les cartels qui dressaient des barrières à l'entrée en maintenant des prix faibles (LeClair, 2000 p.13)⁴¹. Dans la période qui suit, la stabilité relative du prix du baril fait disparaître le sujet du devant de la scène pour quelques décennies.

En 1996, la SEC publie la régulation Reg. S-X 4-10 définissant le cadre régulateur des activités d'exploration et production, précisant à nouveau que les entreprises SE doivent suivre SFAS 19 alors que les FC appliqueront désormais Reg. S-X 4-10. Ainsi, le cadre régulateur s'élargit à toutes les activités d'exploration et de production.

À la différence des normes canadienne et britannique dont la mise en œuvre a créé peu de controverses, le cas de la norme pétrolière américaine renvoie à la théorie politico-contractuelle et illustre la difficulté d'atteinte d'un consensus. Pris en étau entre la contrainte d'intelligibilité de l'information à destination des actionnaires et la nécessité de garantir la pérennité d'une industrie vitale pour l'économie dans son ensemble⁴², le FASB peine à trancher. Pour rompre avec les pressions

³⁷ Lilien, Steven, et Victor Pastena, "Intramethod Comparability: The Case Of The Oil And Gas Industry." *Accounting Review*, 1981, 56.3, p.690-703.

³⁸ Wright, C., Gallun, R., *Fundamentals of Oil and Gas Accounting*, Tulsa, Pennwell, 2008, 5th ed.

³⁹ Op. Cit.

⁴⁰ Op. Cit.

⁴¹ Le Clair M., *International Commodity Markets and the Role of Cartels*, E.M. Sharpe, 2001

⁴² Aux États-Unis, les seules ventes du secteur pétrole et gaz ont représenté près de 9% du Produit Intérieur Brut (PIB) en 2008, les profits du secteur comptaient alors pour 0,5 % du PIB. La même année, l'investissement actionnarial pèse 3,4 % du PIB (source: Oil and Gas Journal).

et les pratiques décrites de l'APB, le FASB exclut dès 1973 les entreprises industrielles du processus de détermination des normes comptables.

L'histoire récente de FASB permet de dégager une troisième période, désormais révolue : la transition vers la convergence avec les normes internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*). C'est là l'objet d'une feuille de route proposée par la SEC en novembre 2008, visant l'adoption des IFRS à l'horizon 2014 pour les entreprises dont la capitalisation boursière dépasse les 700 millions de dollars, et à horizon 2015 et 2016 pour les entreprises cotées de plus petite taille. L'horizon 2014 supposait un début de la période de transition en janvier 2012, jugé difficilement réalisable (Qun et Hildebeitel, 2010)⁴³. Les lettres de commentaires reçues par la SEC ainsi que les sondages réalisés par des organismes professionnels préconisent une période de transition adéquate de 4 ou 5 ans. Dans un sondage de Grant Thornton⁴⁴, 40% des répondants – parmi 846 directeurs financiers d'entreprises américaines – déclarent en 2009 souhaiter ne jamais appliquer les IFRS. L'AICPA a, de son côté, mis en place dès 2008 un "Sondage sur l'état de préparation aux IFRS" indiquant une amélioration de la connaissance des IFRS simultanée à une relative baisse du nombre d'entreprises prêtes à l'adoption. Depuis la convergence a été abandonnée.

II/ 1.3.3 La transition d'un standard pétrolier et gazier vers un standard pour l'ensemble des activités minérales, pour une facilitation de l'exploitation des ressources non conventionnelles

Les signes annonciateurs d'un changement de structure de marché apparaissent vraisemblablement en 2003 et deviennent incontestables en octobre 2004 avec la flambée du prix du baril. Les années de stabilité par le maintien du baril dans une fourchette de prix s'estompent au profit de l'apparition de nombreuses incertitudes.

L'origine mécanique de la flambée des prix est double. La première demeure la plus ancrée dans les esprits, il s'agit de la hausse de consommation dans les pays émergents et notamment asiatiques. Cette hausse de consommation est toutefois compensée par une hausse de production de l'OPEP correspondant exactement au surplus de consommation, soit environ un demi-million de barils jour. En même temps, la production aux États-Unis, et plus particulièrement dans le golfe du Mexique, ralentit. On parle de dépassement du pic pétrolier. De nombreux facteurs difficilement prévisibles viennent par la suite alimenter et maintenir le prix du baril à un niveau élevé : les troubles climatiques (en Louisiane) et les problèmes techniques lourds (dans une raffinerie en Alaska ou sur une plateforme offshore, Deepwater Horizon). S'ajouteront ensuite des troubles géopolitiques tels que le printemps arabe.

La hausse de prix est favorable à l'exploitation des ressources non conventionnelles dont l'intensité capitalistique et le risque de développement surpassent les incertitudes habituellement supportées dans l'exploitation de pétrole et gaz conventionnels. Les premiers forages d'hydrocarbures non conventionnels démarrent en Amérique du Nord en 2007.

Dans un double but de convergence avec l'IASB et sans doute pour faciliter l'exploitation des produits de schiste, un nombre significatif de changements normatifs sont effectués par le FASB qui propose une révision de SFAS 69 à la fin 2008, sur différents points :

- **la méthode de valorisation des réserves** : le prix du baril de fin d'année est remplacé par la moyenne des prix mensuels de l'exercice dans la computation d'une valeur monétaire. Ce prix

⁴³ Qun, L., & Hildebeitel, K., IFRS Adoption in the U.S.: Why the Postponement? *CPA Journal*, 2010, 80(11), p.26-30.

⁴⁴ Survey of Senior Financial Executives, disponible sur :

<http://coûts.grantthornton.com/portal/site/gtcom/menuitem.550794734a67d883a5f2ba40633841ca/?vgnextoid=20aa362716284210VgnVCM1000003a8314acRCRD&vgnnextchannel=d321d90df58cfl10VgnVCM1000003a8314acRCRD>

est par ailleurs corrigé en cas de couverture par instruments financiers dérivés⁴⁵ ; dans le but affiché de mieux approcher le référentiel de travail des entreprises. Cette solution réduirait en outre les contradictions avec la réglementation en matière de produits dérivés tout en s'harmonisant mieux avec les tests plafonds de la méthode des FC (Hunt III, 2009). La méthode des FC a des chances de devenir la plus populaire dans cette activité d'extraction hautement capitalistique. Par ailleurs, la mise en place de contrat de location comportant des options permet de faire converger les méthodes des SE et FC vers la totalité de la capitalisation des charges. En effet, un contrat de location autorise l'affectation des coûts, coûts compris géologiques et géophysiques, et donc leur amortissement ;

- **la définition d'une réserve prouvée** devient "...la quantité estimée restante de pétrole, de gaz ou d'autres substances (PGAS) économiquement productibles, à une date donnée et par un projet de développement des accumulations avérées. Le droit légal de production ou le droit à un intéressement doit exister ou être attendu dans un délai raisonnable⁴⁶. Des moyens de distribution des PGAS vers le marché doivent être en place. Tous les permis et moyens de financement du projet doivent être disponibles (notre traduction). " Lorsque les réserves non développées [PUD - *Proved Undeveloped Reserves*] ne sont pas développées dans les cinq ans, elles redeviennent des réserves probables. Ce changement est notable, car le délai précédent – la version existante de SFAS 69 – était d'un an. Deux sous-catégories de réserves coexistent : les réserves développées productives [PDP - *Proved Developed Producing*] et les réserves développées non encore productives [PDNP - *Proved Developed Non Producing*]. Dans l'ancienne version, les PUD se trouvaient géographiquement près de PDP. Désormais, la seule reconnaissance technologique fiable est imposée, qui fait reposer la définition sur un jugement plutôt qu'une règle (Hunt III, 2009) ;
- **la divulgation des technologies utilisées** en support à l'estimation des réserves : les technologies d'évaluation des réserves doivent être publiées (analogie, sismique 2-D ou 3-D, analyse volumétrique, courbes de déclin, pétro physique, analyse log...) afin de permettre à l'utilisateur averti un jugement de fiabilité de la donnée produite ;
- **l'information complémentaire sur les réserves probables et possibles** devient diffusable, mais non obligatoire. Loucks (2010) observe que seules Newfield Exploration et Whiting Petroleum ont étendu leur publication au-delà des réserves prouvées, mais l'auteur anticipe une plus large pratique par la suite;
- la disparition de l'emphase sur la mesure standardisée des cash flows alors qu'elle avait initialement motivé les révisions.

45 Le prix Henry Hub est reconnu comme non pertinent, d'autres prix sont utilisables si l'activité est significative en dehors du Henry Hub.

46 Pour lequel aucune précision n'est apportée

Du côté du régulateur, les changements dans les divulgations S-K47 (10-K, selon 1933 Act Filing) sont les suivants et visent particulièrement à fiabiliser/contrôler l'information propre aux ressources, ils comportent :

- **une exigence en matière de contrôle interne** portant sur la procédure de comptabilisation des réserves. Cette procédure pourrait faire appel à des ingénieurs auditeurs bénéficiant d'une accréditation accordée par un organisme de formation, dont la formation est initiée par la SPE ;
- **une exigence de divulgation de la qualification de la personne** en charge de l'estimation des réserves ; si cette tâche incombe à une tierce personne, la divulgation porte sur la qualification de la personne (interne) en charge de la supervision ;
- **l'annonce des plans de développement des puits**, ce point aurait été sujet à d'intenses discussions, notamment en ce qui concerne les entreprises opérant dans les schistes bitumineux. L'idée implicite suppose que la capacité historique de l'entreprise dans le développement de ces réserves constitue un argument en faveur du passage de PUD à PDP. Une circularisation avec les estimations (publiques) faites par les entreprises opérant dans le même secteur doit être réalisée afin de valider l'intervalle de confiance des estimations, mais la divulgation de la circularisation n'est pas obligatoire. Cependant, toute demande de commentaire faite au publiant doit être renseignée en référence à ce travail de comparaison. Implicitement, l'exercice doit donc exister au préalable ;
- **les variations des PUD** s'expliquent selon divers aspects :
 - les changements géographiques sont attribuables à des résultats de forage(s), acquisitions ou cessions (*disvestitures*), variations de prix ou des révisions techniques,
 - les changements de valeur sont déterminés par des révisions de prix ou des révisions techniques,
 - le changement de catégorie vers des PDP ou PDNP,
- **les PUD à la date de clôture** sont présentées sous forme de tableau agrémenté de commentaires explicatifs, cette requête vise à rendre plus transparents les changements de stratégie, comme par exemple, le passage de la focalisation sur le gaz vers les schistes bitumineux.
- **les taux de production et de déclin** caractérisent les puits, par ailleurs comparés aux autres puits du même secteur ;
- **la date d'expiration des concessions** fait l'objet d'une communication : le contexte de hausse des prix et de courte durée des baux affectent la stratégie du « registrant », en ce sens, l'expiration de bail de la concession devient informative. La norme est directive en la matière : la représentation des expirations de baux se fait graphiquement pour plus d'impact visuel et est agrémentée de commentaires explicatifs ;
- la divulgation d'informations relatives aux champs (productifs) se fait par **zone géographique** dès que le pays concerne au moins 15% des réserves prouvées, l'unité utilisée est le bep (baril équivalent pétrole).

⁴⁷ Selon la terminologie S-K régulation, les sociétés sont dites émettrices (*Issuers*) lorsqu'elles ont émis ou souhaitent émettre des actions, enregistreuses (*Filer*) lorsqu'il s'agit d'entités ayant des obligations de rapport ou document de référence envers la SEC ou inscrites (*Registrants*) lorsqu'il s'agit d'entreprises ayant des obligations déclaratives (en général sur des actions) auprès de la SEC.

Tableau 3 : Améliorations informationnelles attendues/espérées

Thèmes	Nouvelle information	Réduction de biais attendue	Commentaires
Valeur des réserves	Moyenne des prix mensuels du baril pour l'exercice comptable, ajusté aux couvertures par dérivés.	En période d'instabilité, un meilleur reflet du prix utile pour l'entreprise. Biais d'erreurs bilatérales.	L'argument touche aux décisions internes. Accroissement possible de la volatilité et d'EM.
Définition d'une réserve prouvée	La quantité estimée doit être économiquement productible, à une date donnée et par un projet de développement.	Biais de sur estimation des réserves prouvées.	La productibilité et la réalité d'un plan de développement peuvent induire un biais court termiste. Cela ne résout pas le problème de reconnaissance de zones adjacentes.
PDP vs PUD	Les réserves non développées dans les cinq ans redeviennent des réserves probables.	Biais de sur estimation des réserves prouvées.	Par le jeu des zones, des manipulations sont possibles.
Technologies utilisées	Les technologies d'évaluation des réserves doivent être publiées. Approche probabiliste renforcée.	Fiabilité des données améliorée. Biais d'erreurs bilatérales dans l'estimation.	Divulgaration des avantages compétitifs. Facteur humain non considéré.
Réserves probables et possibles	Horizon de l'exploitation précisé.	Biais de sous estimation de la durée de vie de l'entreprise.	Si l'estimation est un minimum, les outputs possibles ne sont pas divulgués. L'horizon est sensible au cours.
Contrôle interne	La qualification de la personne en charge de l'estimation ou de sa supervision doit être communiquée.	Fiabilité des données améliorée. Biais d'erreurs bilatérales dans l'estimation. Biais d'incohérence de l'échantillon.	La qualification ne rend pas nécessairement compte des compétences sur le terrain.
Plans de développement	Transparence des projets de développement.	Élimination des intentions masquées, comme retard de développement. Biais de sur estimation des réserves prouvées.	L'intention est probablement moins influente que les conditions économiques exogènes. Information redondante avec les coûts historiques.
Les PUD	Les variations des PUD à la date de clôture.	Biais de surestimation des réserves.	
Tête de puits	Taux de production et de déclin.	Biais d'erreurs bilatérales dans l'estimation.	Seuls les ratios généraux « Réserves prouvées sur production » permettent une estimation de la durée de vie.
Baux	L'expiration des baux des concessions doit être consignée		
Diversification géographique	La divulgation d'informations relatives aux champs (productifs) se fait par zone géographique dès 15% des réserves.	Avantages variables	Risque pays et dépendance mieux connus. Problème de coût/bénéfice.

Adaptation de BLUM (2013)

II/ 1.4 Les objectifs des normes

Ces histoires comparées de diverses normes nationales montrent les conditions dans lesquelles la norme comptable propre à une activité est appelée à résoudre des problèmes variés, ou à répondre à des objectifs multiples (Fields *et al.*, 2001)⁴⁸. La norme doit résoudre les conflits d'agence entre les ingénieurs-dirigeants et les propriétaires, elle doit permettre une meilleure répartition des richesses nationales et servir l'intérêt général, elle doit s'inscrire dans une recherche de stabilité, en contribuant à éviter la survenance de bulles spéculatives ou encore en offrant un moyen de faciliter et d'assurer l'approvisionnement énergétique d'une nation dans une transparence accrue. Dans ces questions sociétales, d'intérêt général et de stabilité financière, la comptabilité est utilisée comme un outil au service de la résolution de problèmes économiques. Dans aucun cas étudié, puisque les normes étudiées se situent dans des pays de droit commun, la norme ne se conçoit comme une articulation de concepts juridiques et économiques. En fonction des besoins saillants, les normalisateurs ont effectué des choix de comptabilisation et de divulgations variés, exposés dans un tableau synthétique par Mohebbi *et al.* (2007)⁴⁹ retenant comme critères de comparaison : le caractère obligatoire et les méthodes, autorisant ou non la capitalisation des coûts (tableau 3).

Tableau 4 : Comptabilisation des coûts préexploratoires dans l'activité d'extraction

	Australie	Canada	Afrique du Sud	Royaume-Uni	États-Unis
Standard	AASB 1020	CICA NOC-16	SAICA	SORPS	SFAS 69
Champ d'application	Activité d'extraction	Pétrole et gaz	Activité d'extraction	Pétrole et gaz	Pétrole et gaz
Effet obligatoire:					
Pétrole et gaz	Oui	Oui	Non	Non	Oui
Minerais	Oui	Limité	Non	NS	NS
Méthodes autorisées (dénominations)	Area of interest	FC & SE	Appropriation method / ou méthode d'amortissement	FC & SE	FC & SE
Capitalisation des coûts de préproduction possible	Oui	Oui	Non / Oui	Oui	Oui

D'après Mohebbi et al. (2007)

⁴⁸ Fields, T. D., Lys, T. Z., Vincent, L., Empirical research on accounting choice. *Journal of Accounting & Economics*, 2001, 31(1-3), p. 255-307.

⁴⁹ Mohebbi, A., Tarca, A., & Woodliff, D., Managerial Incentives And The Treatment Of Pre-Production Expenditure In The Mining Industry, *International Journal Of Business Studies*, 2007, 15(1), p.127-152.

Tableau 5 : Synthèse chronologique des révisions apportées à la normalisation comptable, d'après Blum (2013)

États-Unis		Ailleurs
1902		Création du DACA au Canada (ICCA ensuite)
1934	Création de la SEC, suite à la dépression de 1929	
1959	Première publication utilisant les FC par Belco Petroleum	
1963		Canada : premier rapport sur les problèmes de comptabilité de l'amont du secteur minier
1964	AICPA : étude sur les coûts de pré exploration	
1967		Rapport Mulholland
1968		Canada : bulletins de recherche de l'ICCA = manuel des PCGR
1969	<i>Accounting Research Study</i> n°11 (AICPA) propose de supprimer la méthode des FC	Bulle Poséidon en Australie
1970	<i>Federal Power Commission</i> : rend FC obligatoire à des fins de régulation	
1972		Canada : Le manuel des PCGR devient référence pour les Autorités Canadiennes en Valeurs Mobilières
CHOC PÉTROLIER		
1973	FASB, responsable de la publication des normes comptables, décline la proposition de norme propre au pétrole & gaz	Création de l'IASC Proposition de norme spécifique en Australie
1975	<i>Federal Energy Policy and Conservation Act</i> : la SEC en charge de mettre un terme à l'hétérogénéité des pratiques des méthodes de comptabilisation des dépenses d'exploration, avant fin 1977. FASB mandaté	Canada : Le manuel des PGRC contient des recommandations spécifiques à l'activité extractive
1976		Australie : Publication de DS 12
1977	(Décembre) Le standard SFAS 19 - <i>Financial Accounting and Reporting by Oil and Gas Producing Companies</i> - instaure la méthode SE comme référence unique, après 12/1978	Australie : révision du DS 12 et autorisation des FC
1978	Août : La SEC publie un <i>Accounting Series Release</i> (ASR 253) qui requière la publication d'un supplément informatif nommé le <i>Reserve Recognition Accounting</i> (RRA), outrepassant le FASB. Pour les FC : ASR 257, pour les SE : ASR 258 + SFAS 19	
1979	FASB émet SFAS 25 remettant en cause SFAS 19 et autorisant la divulgation d'informations relatives aux réserves, non auditées	
1981	La SEC renonce à la pratique du RRA et souhaite des divulgations complémentaires incluses dans SFAS	
1982	La SFAS N°69 éditée par le FASB retient les méthodes SE et FC une mesure standardisée des cash flows futurs actualisés, pour une estimation de la juste valeur	

Tableau 5 (suite): Synthèse chronologique des révisions apportées à la normalisation

	À l'international	États-Unis	Ailleurs
1994			<i>Mineral and Petroleum Resources Development</i> en Afrique du Sud
1995			Création de <i>South African Institute of Chartered Accountants</i>
1996		La SEC publie Reg S-X 4-10 élargissant le champ d'application à toutes les entreprises opérant dans les activités d'exploration et de production, avec SFAS 19 pour les SE et Reg S-X 4-10 pour les FC	
1998	Création d'un comité de pilotage pour « l'information financière émise par les industries d'extraction »		Afrique du Sud : proposition d'un débat public sur la norme minière
Novembre 2000	Publication de l'avant-projet IASC, 52 lettres de commentaires		
Septembre 2002	Adoption des IFRS par l'Union européenne, à échéance 2005. Renonciation du comité, proposition d'adoption d'une norme temporaire		
18/09/ 2002	Norwalk Agreement : engagement de développement de standards communs par le FASB et l'IASB.		
16 /01/2004	Ébauche ED 6 «Exploration pour et évaluation des ressources minérales », en tant que solution provisoire		
Avril 2004	Approbation par l'IASB d'un projet de recherche sur les activités d'extraction, équipe internationale et panel de consultants de tous horizons (objectif : un standard en 2009)		
10/12/2004	Publication de l'IFRS 6		
2005	Adoption des IFRS par les entreprises de l'Union européenne, méthode rétrospective		Canada : convergence des PCGR avec les IFRS
01/02/2006	Mise en application de l'IFRS 6		
27/02/ 2006	Memorandum of Understanding (MOU) : l'engagement vers la convergence, activités d'extraction exclues		
Février 2006		Le CERA fait pression sur la SEC pour la délégation de la définition des réserves à la SPE	
Octobre 2006	Reprise des consultations	Publication de SFAS 157, positionnant le cadre d'évaluation de la juste valeur	
Décembre 2007		Émission (par la SCE) d'un concept visant la modification de SFAS 69 ; 15 questions, 80 commentaires	
Janvier 2008		La SEC publie un <i>Concept Release</i> pour révision de SFAS 69	

Tableau 5 (suite): Synthèse chronologique des révisions apportées à la normalisation comptable

À l'international		États-Unis	Ailleurs
Mi-2008		Publication de la proposition 33-8935, 140 questions, 65 réponses	
novembre 2008		La SEC propose une adoption des IFRS à partir de 2014	
29/12/ 2008		Des révisions des règles relatives aux divulgations d'informations portant sur le pétrole et le gaz naturel	
Fin 2009		31 décembre : adoption de la réglementation modernisée de SFAS 69	
10/01/2010		Amendement de la règle modernisée par le FASB	
6/04/2010	Publication, avec deux ans de retard sur le planning, d'un document à des fins de discussions sur les activités d'extraction DP/2010/1		
30/07/2010	Dernier délai de transmission des commentaires		
01/01/2011			Canada : Les Principes Comptables Généralement Reconnus (PCGR) laissent leur place aux normes IFRS pour les entreprises cotées
19/10/2011	IFIRC 20 : précision sur l'interprétation des "Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert"		
Mai 2012	Le projet de norme DP/2010/1 <i>Extractive activities</i> devient sous-projet de IAS 38.		
Juillet 2012	Le projet DP/2010/1 <i>Extractive activities</i> est mis en pause, il est à l'étude en tant que sous-projet de la norme IAS 38, <i>Intangible Assets</i> .		
Actuellement	Le projet DP/2010/1 <i>Extractive activities</i> est toujours en pause et aucun retour à l'agenda des recherches n'est prévu, l'activité d'extraction ne figure pas dans les priorités de l'EFRAG ou de l'IASB.		

II/ Section 2 : Les particularités informationnelles en provenance du secteur pétrolier

Le normalisateur a, à certains moments de l'histoire que nous avons préalablement identifiés, accordé une attention spécifique au secteur pétrolier, pour lequel les innovations comptables ou managériales préfigurent parfois les mutations comptables à venir (Blum et al, 2013).

Le panel international fait souvent référence aux études académiques menées sur le secteur. Pourtant, au moins deux particularités requièrent une manipulation prudente de ces recherches. La première particularité est conditionnée par la structure même du secteur. On y note entre autres une répartition du type Pareto, avec une grande partie des actifs, des revenus et des réserves détenus par moins de 20% des acteurs. Les entreprises du secteur peuvent en outre être intégrées ou centrées sur l'amont.

Par ailleurs les résultats des recherches présentent plusieurs inconvénients :

- elles sont centrées sur le marché américain, ce qui les rend peu généralisables à d'autres marchés ;
- elles excluent communément les grandes entreprises, éludant l'essentiel du comportement du secteur : elles portent en conséquence sur un échantillon faiblement représentatif car elles ne décrivent que 20% de l'activité et de l'accès aux ressources ;
- la qualité du traitement des données reste très souvent discutable, des arguments techniques sont apportés dans la section 3.

Le contenu relatif à cette section peut se lire dans la thèse de doctorat de V. Blum (ci-avant et ci-après : Blum, 2013).

Les conclusions des recherches (Blum, 2013) suggèrent une faible pouvoir prédictif des recherches qualitatives, puisque les résultats — notamment des tests de pertinence informationnelle (*dits de value-relevance*) — peinent à se confirmer lors d'examens longitudinaux. Cette observation évoque une difficulté de capture des facteurs de pertinence, probablement contingents et d'ordre macro-économique. Les indices en la faveur de cette observation sont la significativité de la constante des régressions pratiquées ainsi que la pertinence de la variable muette « année ». Ces résultats sont néanmoins cohérents avec la plupart des résultats statistiques issus de la littérature examinée. Les études passées varient encore quant à la méthode de déflation (ou normalisation) des variables or, le déflateur choisi modifie substantiellement les résultats. Enfin, les résultats statistiques des études menées sur le secteur souffrent d'un déficit d'évaluation de la qualité et de la fiabilité du modèle. Cette faiblesse peut à la fois influencer sur les liens entre variables, c'est-à-dire faire croire en la présence de relations en réalité inexistantes. Par ailleurs, de tels déficits privent encore les modèles de tout caractère prédictif.

Les sondages exploitables sont plus souvent des sondages professionnels.

Les études qualitatives quant à elles portent plus sur les effets de lobbying que sur la pertinence comptable. Les débats conceptuels sont notablement absents de la littérature académique, les méthodes comptables alternatives étant le plus souvent envisagées par pragmatisme.

II/ Section 3 : Revue de la littérature, la comptabilité pétrolière, gazière et liée à l'extraction

La revue de littérature relative à l'évaluation du DP/2010/01 couvre plusieurs axes de recherches répondant aux exigences des "Propositions pour des évaluations des normes comptables".

Un premier axe de recherches s'attache à l'analyse de l'influence des normes sur les comportements. Un second axe de recherches relate les conclusions des études empiriques menées sur le sujet, depuis les années 1970 jusqu'à aujourd'hui. Elles s'inscrivent dans le courant positiviste de la théorie comptable et ont vraisemblablement influencé le panel qui s'appuie à multiples reprises sur les découvertes issues de ce courant de recherche. Dans la plupart des cas, elles portent sur l'examen de la pertinence des comptabilisations et divulgations sur les marchés en mobilisant des techniques statistiques d'études d'association ou d'évènements⁵⁰.

Un troisième volet revient sur l'examen de la procédure du normalisateur international, où nous mobilisons différents cadres théoriques pour proposer une analyse critique de la procédure.

II/ 3.1 De l'influence des normes sur le comportement des managers

Les normes comptables ont pour vocation de favoriser la bonne information des « utilisateurs » d'états financiers (analystes et investisseurs) selon l'IASB, et non pas de modifier le comportement des managers. Il a pourtant été montré des influences significatives, notamment lors du passage (en 1975) à la SFAS 2, où le normalisateur américain a imposé la comptabilisation systématique des frais de R et D en charges. Les arguments portent d'une part sur la difficile détection d'un lien entre charges activées et performance et d'autre part, sur la fin de la flexibilité auparavant permise par laquelle une même situation pouvait trouver une diversité de traductions comptables (FASB 1974)⁵¹. La non-capitalisation des dépenses de R et D était majoritaire auparavant dans les grandes entreprises alors que les petites entreprises bénéficiaient de la flexibilité autorisée (Horwitz and Kolodny 1980)⁵². Le changement de méthode se traduisit en définitive par une réduction de celles-ci du fait de l'impact immédiat sur le résultat : les investissements faiblirent. De manière étonnante, l'impact observé sur les comportements n'avait pas été anticipé, ni par le *Department of Commerce*, ni par les investisseurs institutionnels. Les arguments avancés par les auteurs pour expliquer le phénomène sont les suivants: 1) la baisse subséquente du résultat a limité l'accès aux financements, en particulier le marché obligataire devenait plus difficile à satisfaire par la satisfaction de critères précis 2) la pression s'accroît alors sur le dividende. Ces travaux sont ensuite confirmés par Dukes *et al.* (1980)⁵³ et Elliot *et al.* (1984)⁵⁴ qui étendent leurs conclusions aux grandes entreprises et aux petites entreprises technologiques. Les derniers auteurs modèrent toutefois leurs conclusions en identifiant une tendance baissière de l'investissement en R&D avant l'implémentation de SFAS 2, néanmoins celle-ci a pu être anticipée. Par ailleurs, les entreprises « capitalisatrices » auraient été en moins bonne santé que les autres. Cet argument indique que les résultats ne sont pas exempts de toute

⁵⁰ Pour une revue plus exhaustive de la littérature, on peut lire V. Blum (2013).

⁵¹ FASB (1974). *Statement of Financial Accounting Standards (SFAS) No. 2: Accounting for Research and Development Costs*. Norwalk: Financial Accounting Standards Board.

⁵² Horwitz, B. N., & Kolodny, R. (1980). The Economic Effects of Involuntary Uniformity in the Financial Reporting of R&D Expenditures. *Journal of Accounting Research*, 18, 38–74.

⁵³ Dukes, R. E., Dyckman, T. R., & Elliott, J. A. (1980). Accounting for Research and Development Costs: The Impact on Research and Development Expenditures. *Journal of Accounting Research*, 18, 1–26.

⁵⁴ Elliott, J., Richardson, G., Dyckman, T., & Dukes, R. (1984). The Impact of SFAS No. 2 on Firm Expenditures on Research and Development: Replications and Extensions. *Journal of Accounting Research*, 22(1) : 85–102.

endogénéité. Baber *et al.* (1991)⁵⁵ ont quant à eux observé le lien entre les Capex et les dépenses de R&D et observé une diminution des coûts passés en charges en cas d'incertitude accrue, alors que le niveau d'investissement n'est pas sensible à ce facteur. Des observations similaires ont été réalisées sur la comptabilisation des engagements de retraite, sur les modalités d'amortissement ou encore sur la comptabilisation des engagements financiers.

II/ 3.2 La pertinence du contenu informationnel de la comptabilisation ou divulgation propre aux activités d'extraction

Les recherches antérieures sur le sujet portent principalement sur l'analyse de la pertinence pour le marché d'informations comptables ou de divulgations relatives à l'activité d'exploration pétrolière et gazière. L'information comptable propre au secteur comprend la comptabilisation des coûts de préproduction et les réserves comptabilisées. Les divulgations traitent de la valeur des réserves, en valeur courante ou actualisée.

II/ 3.2.1 Les contenus informatifs distincts de la méthode dite de *Successful Efforts (SE)* versus la méthode des *Full Cost (FC)*

L'obtention d'un consensus au sujet de la comptabilisation des coûts de préproduction a toujours été difficile et a justifié des études distinguant deux catégories d'entreprises réparties selon la méthode comptable choisie. Les recherches ont porté sur l'observation des différences significatives en matière de structure financière et d'investissement dans la phase d'exploration, sur les changements de méthode comptable, sur les contenus informationnels des valeurs et réserves.

La grande majorité des études porte sur le marché américain et mobilise des modèles quantitatifs de type analyse d'évènement ou analyse d'association.

Les conclusions des recherches précédentes suggèrent une prise en compte par les marchés des informations spécifiques, alors que les réactions du marché à la divulgation des quantités de réserves physiques varieraient selon la méthode de comptabilisation des coûts choisie. Les valeurs de marché sont notamment plus conservatrices pour les firmes utilisant les SE que pour celles choisissant les FC. Le choix de méthode de comptabilité influe également sur la perception du niveau de risque associé à l'entité.

La lecture des recherches disponibles met en relief d'un certain nombre de limites techniques peu propices à la formulation de conclusions fermes :

- un américano-centrisme, décrit dans la section précédente ;
- une absence fréquente des mesures de qualité et fiabilité des tests menés qu'il serait possible de répertorier dans le cadre d'une méta recherche à venir ;
- une forte contingence : des résultats valables sur une courte période ne sont pas confirmés sur d'autres périodes, le plus souvent tout aussi courtes, une seule recherche longitudinale (sur plusieurs années) existe;
- des effets sur les contenus non soulignés par les académiques, comme la disparition de la significativité du résultat lorsque la méthode SE est employée, cette observation doit amener à interroger plus précisément la manière dont l'espace discrétionnaire à disposition du manager favoriserait une vision préférentiellement bilanciellement versus une vision des flux.

⁵⁵ Baber Y.R. and Fairfield P.M. (1991), "The effect of concern about reported income on discretionary spending decisions: The case of research and development", *Accounting Review*, Vol. 66, No. 4, pp. 818–829.

L'ensemble de ces défauts dans les recherches indique, selon nous, leur faible pertinence en matière de normalisation. Une démarche alternative consistant à sonder le terrain s'effectue principalement dans le cadre du *due process*, au moment de la normalisation ou encore, par le biais d'un lobbying plus difficile à appréhender.

Par ailleurs, comme souligné précédemment, le maintien des deux méthodes de comptabilisation des coûts résulte d'une difficulté manifeste à en élaborer une troisième qui les surpasse, mais aussi selon Berry et Wright (2001), *"la coexistence des méthodes d'enregistrement des coûts de préproduction se justifie par l'incapacité à démontrer la supériorité explicative d'une méthode sur l'autre dans le cadre de l'évaluation des flux futurs des prospects. Ce qui suppose implicitement que la capacité d'une firme à générer des flux financiers futurs dépend de la qualité de ses réserves ainsi que de sa capacité à produire et à les renouveler."*

Selon Wright, l'auteur de l'ouvrage de référence en matière de comptabilité pétrolière – le Wright & Gallun⁵⁶ – dont la 5^{ème} édition date de 2008, cette posture trahit une attente d'orientation temporelle vers le futur.

L'ensemble de ces remarques soulève de nouveaux questionnements, que nous énonçons au travers d'une synthèse des avantages et inconvénients (perçus) des différentes méthodes de comptabilisation, résumés dans le tableau suivant.

⁵⁶ Wright, C., Gallun, R., *Fundamentals of Oil and Gas Accounting*, Tulsa, Pennwell, 2008, 5th ed.

Tableau 6: Tableau comparatif des méthodes comptables, l'enregistrement des coûts de préproduction

Méthodes	Avantages	Inconvénients
SE	<p>Plus conservatrice que FC car supposée capitaliser moins de charges. Longtemps considérée comme la plus pertinente dans l'explication de la valeur de marché.</p>	<p>Libère de l'espace discrétionnaire. Permet éventuellement de rendre le résultat plus volatil. Fait perdre du sens au résultat net. Contribue à élever des barrières à l'entrée du secteur.</p>
<p>Question à investiguer : La méthode des SE a-t-elle favorisé la consolidation du secteur ? Quelles proximités/différences entre SE et la proposition de l'IASB ? Existe-t-il une différence de pratiques (% de capitalisation) entre les entreprises explorant les minerais non conventionnels et les autres ? La méthode a-t-elle favorisé la pertinence des flux prospectifs ?</p>		
FC	<p>Absence d'espace discrétionnaire : tous les coûts de préproduction sont capitalisés (robuste ?) Méthode la moins complexe. Conserve une significativité des résultats. Favorise le développement d'entreprises de petite taille, centrées sur l'amont. Serait plus pertinente dans l'explication de la valeur de marché (Bryant, 2003).</p>	<p>Souvent accusée de permettre un lissage de résultat. Au demeurant, stable. Méthode la moins conservatrice.</p>
<p>Questions à investiguer : La méthode favorise-t-elle l'escalade d'engagement dans les dépenses d'exploration de champs non fructueux ? La méthode favorise-t-elle ou nécessite-t-elle un contexte de croissance ? La méthode est-elle préférée en contexte de prix stable ? Les tests plafonds ont-ils freiné son adoption ?</p>		
Valeurs courantes	<p>Comparabilité des champs, selon les volumes extractibles. Possède plus de contenu informationnel pour les SE, cette caractéristique peut être une conséquence de l'absence de pertinence des flux (RN)⁵⁷.</p>	<p>Données manipulables depuis les nouvelles révisions (utilisation de taux d'actualisation spécifiques et ajustés aux couvertures mises en place...) Contenu informationnel contesté. La méthode est mise en place par la SEC, et ne provient pas des pratiques. La méthode est refusée par les professionnels dans le cadre du <i>due process</i> IFRS.</p>

⁵⁷ Ainsi, au delà d'une préférence pour une vision bilancielle, la méthode des SE pourrait réclamer un complément prospectif pour "faire sens". Cette remarque interroge les fondements même de l'objectif de la comptabilité.

Notre partie historique rappelait plusieurs faits notables. En premier lieu, il faut retenir que la méthode SE est la plus ancienne (depuis que la méthode FE a disparu), car pratiquée par les entreprises multinationales diversifiées, issues d'une époque de cartel visant à maintenir des prix bas, afin d'assurer à la fois l'approvisionnement des pays développés et le maintien de barrières à l'entrée dans la recherche de l'évitement d'un marché concurrentiel. Aucune étude n'a véritablement examiné la question, mais il conviendrait de mesurer si la méthode continue de jouer ce rôle, notamment en étudiant les opérations de fusions-acquisitions du secteur. Si nos recherches (Blum, 2011)⁵⁸ ont montré que les opérations de fusion privilégiaient la rentabilité financière alors que les opérations d'acquisition se caractérisaient par une préférence pour un allongement de la durée de vie des réserves, il conviendrait de caractériser les entreprises acheteuses des absorbées afin d'observer la contribution de la méthode des SE à la consolidation du secteur. Seule la base de données d'Arthur Andersen, la plus employée dans les recherches américaines, autorisait ce travail. On peut toutefois noter que les conclusions d'une telle recherche ne seraient pas généralisables à d'autres régions du monde.

En second lieu, notre rétrospective a soulevé le fait que l'adoption de la méthode des FC s'est diffusée dans un environnement économique défavorable afin de soutenir le développement d'acteurs multiples, notamment centrés sur l'amont, et ainsi, assurer l'approvisionnement nord-américain. La méthode des FC est peu plébiscitée par le FASB et n'a pu se répandre que par la conjugaison d'obligations — de pressions — institutionnelles. L'absence de considération de cette méthode, peu favorable aux entreprises centrées sur l'amont, est un motif d'explication de la première proposition de norme internationale dédiée au secteur.

À l'aune d'une ère post extractions conventionnelles, il existe aujourd'hui une certaine convergence des méthodes FC et SE, qui verra peut être la fin de l'affrontement des tenants de ces méthodes. Cette convergence est toutefois difficile à saisir alors que demeure la dualité des méthodes employables. En apparence, les entreprises pratiquent les SE, mais dans les faits, les pratiques s'approchent désormais des FC. En effet, les entreprises (SE) recourent à des contrats optionnels permettant un alignement des SE vers les FC (Wright et Gallun, 2008). L'ampleur du phénomène, avec le développement de l'exploration du schiste, reste à confirmer. Il reste également à investiguer l'impact d'une proportion accrue de charges capitalisées sur la performance effective des explorations de schiste. Il devient également légitime d'interroger le rôle des pratiques dans l'escalade d'engagement, afin de déterminer si les méthodes comptables sont susceptibles de retarder le retrait dans la production des champs de gaz non rentables. La question se révélera immanquablement complexe, car d'autres variations de méthodes sont survenues dans la révision FASB de 2008, comme l'allongement du temps avant la reclassification des champs non productifs. Quelle que soit la qualité des tests ou entretiens menés, il sera difficile d'allouer une éventuelle part de responsabilité entre une capitalisation systématique et une flexibilité temporelle.

À ce jour et au regard des éléments issus de la littérature, l'on ne peut affirmer qu'il existe une méthode consensuelle, une "innovation" comptable propre à favoriser la croissance, à limiter les pertes dans le cas d'explorations non rentables, ou encore à permettre la pérennisation des entités de petite taille dans un pays producteur. En effet, si la méthode des FC semble la plus propice à favoriser la croissance, s'il convient de qualifier l'absence d'espace discrétionnaire comme un facteur de robustesse, si l'amortissement autorise une charge stable, elle pourrait toutefois inciter à poursuivre des explorations peu ou pas performantes. Pour servir les véritables besoins des acteurs de l'économie, il pourrait être primordial de dresser les priorités d'approvisionnement ou de rentabilité.

⁵⁸ Blum V. (2011) Gestion de la production des ressources naturelles et risque de perte de contrôle: le cas du secteur pétrolier, In, *Valoriser l'intégration du risque* (Ed Guillon B.) Paris: L'Harmattan, p. 205-223

II/ 3.2.2 Les contenus informatifs de réserves prouvées versus réserves non prouvées et autres modalités physiques

Les recherches sur les caractéristiques de l'actif "ressources" poursuivent le but de distinguer les modalités de comptabilisation/divulgation les plus pertinentes pour le marché.

Une distinction entre les catégories d'hydrocarbures évaluées en séparant formellement les volumes de gaz et de pétrole semble privilégiée, plutôt qu'une conversion systématique en barils équivalents pétrole. La composante développée des réserves prouvées diffuserait de l'information utile alors que la composante "réserves prouvées non développées" ou l'estimation des réserves totales ne véhiculeraient aucune information.

Lors de sa courte période d'existence, le *Reserve Recognition Accounting* [RRA], un supplément informationnel exigé par la SEC et défini par l'*Accounting Series Release 253* en 1978 et abandonné en 1982, semblait prisé par les analystes qui plébiscitaient de dévoiler les facteurs de variations des estimations des valeurs de réserves prouvées et souhaitaient établir des estimations sur la base d'hypothèses uniformes.

D'autres recherches ont révélé une association entre les valeurs de marché et le résultat, et soutiennent que les acteurs de marchés financiers anticipent les découvertes de réserves.

Le pouvoir explicatif des valeurs comptables dans les valeurs de marché des actifs pétroliers et gaziers est démontré. La combinaison entre valeurs comptables et valeurs actuelles constituerait un modèle explicatif pertinent, l'ajout des flux non actualisés et les quantités de réserves n'apportant aucune information complémentaire. En particulier, les valeurs actuelles des extensions de réserves prouvées possèdent un pouvoir explicatif sur les variations de *spread*.

La valeur comptable serait toutefois plus pertinente pour les entreprises utilisant les SE alors que la valeur de marché des entreprises FC serait plutôt associée aux valeurs des réserves. Des réactions favorables du marché apparaissent pour toutes les entreprises lorsque le renouvellement des réserves est assuré par le biais de nouvelles découvertes.

Les mesures standardisées propres à SFAS n°69 ne semblent en revanche pas revêtir d'utilité dans la décision de contracter un emprunt alors que dans le cadre de RRA, il existait une forte association entre la base de l'emprunt et la dette totale. SFAS n°69 consisterait en un bon prédicateur de faillite financière sur une période précédant l'évènement d'une à trois années, mais ne proposerait un contenu informationnel significatif que dans le cas des entreprises utilisant les FC.

II/ 3.3 Les recherches portant sur le processus de normalisation et le lobbying

D'autres courants de recherches proposent d'examiner le processus de normalisation. Pour certains, la normalisation comptable internationale mettrait en concurrence les sources étatiques et les sources privées ou mixtes. Ce champ de recherches s'inscrit dans notre projet, car les évolutions récentes du projet de norme font la part belle aux préconisations d'organisations professionnelles, marquant un tournant dans le processus normatif. Le rôle des organisations non comptables et leurs contributions sont examinés à la fois pour leur caractère exhaustif et éminemment technique. Cette technicité fait notamment appel aux jugements personnels (DP/2010/1, p.31 et 70 par exemple).

Un autre courant de recherches soulève les divergences des intérêts des protagonistes du processus et interprète le caractère temporaire de l'IFRS 6 comme inabouti en raison de l'impossible réconciliation de ces intérêts. Le processus de normalisation est examiné pour souligner la place laissée au lobbying, ou encore aux conflits d'intérêts. Ainsi la légitimité du processus devient questionnable.

II/ 3.4 Les limites des recherches citées

II/ 3.4.1 Les limites techniques

Comme la littérature le souligne abondamment, une partie des études positivistes repose sur des tests joints des modèles, c'est-à-dire qu'ils testent à la fois la pertinence des divulgations mais en même temps reposent sur des modèles d'estimation de la rentabilité, tels que le modèle de marché ou le MEDAF. Concrètement, si le modèle financier sous-jacent n'est pas ou n'est que faiblement valide, les résultats sont biaisés. L'histoire du positivisme, inscrite sur plusieurs décennies, témoigne d'un renchérissement des méthodes, vers une sophistication statistique. Néanmoins, force est de constater une persistance de l'acceptation des résultats anciens alors que l'obsolescence des pratiques tests est prouvée. En particulier, la faible prise en compte de la colinéarité, même dans les recherches les plus récentes remet en cause des résultats, car les coefficients sont alors faussés. Enfin, dans un secteur étroit, la faible taille de l'échantillon demeure problématique et invite à conclure avec précaution.

II/ 3.4.2 Les limites interprétatives

Celles-ci déjà citées plus avant désignent le lissage des résultats des FC et la manipulation comptable des SE comme problématiques.

Pour finir, nous venons de soulever l'ironie de la réalité empirique qui affiche la convergence des enregistrements vers les FC en grâce aux contrats d'"*option to lease*".

CHAPITRE III

La solution de règlementation proposée par l'IASB

III/ Section 1 : Historique du projet

Une première tentative de normalisation a eu lieu à la fin des années 1990 avant d'être suspendue au profit de la norme provisoire IFRS 6.

L'aboutissement en un *Exposure Draft* puis une proposition de norme a été rendu possible dans le cadre d'un second projet. Celui-ci connaîtra une issue inattendue également en ce qu'il sera mis en pause et étudié comme un éventuel sous-projet de l'IAS 38.

Ce rapport prolonge la thèse de doctorat de Véronique BLUM dont le champ d'études s'arrête en 2007, soit avant la crise des *subprimes* et également avant les premiers forages de ressources non conventionnelles qui bousculeront le panorama américain en bien des points : géologique en raison des nouvelles méthodes de forage mobilisées, économique en faisant des États-Unis un pays producteur net de pétrole, comptable, car le seuil de rentabilité s'élève désormais à 50 ou 60 dollars.

Des rappels historiques portant sur les phases précédant 2007 peuvent être lus dans V. Blum (2013) et dans Noël et al. (2010).

III/ 1.1 Le calendrier, rappel

Le projet de norme dédié aux activités extractives débute en 1998 et va s'étendre sur 17 ans au moins dont on peut lire en encart ci-dessous, un rappel des étapes principales.

1998	Création d'un comité de pilotage pour « l'information financière émise par les industries d'extraction »
Novembre 2000	Publication de l'avant-projet IASC, 52 lettres de commentaires sont reçues.
Septembre 2002	Adoption des IFRS par l'Union européenne, à échéance 2005, renonciation du comité à la norme spécifique, proposition d'adoption d'une norme temporaire.
16 Janvier 2004	Ébauche ED 6 «Exploration pour et évaluation des ressources minérales », en tant que solution provisoire.
Avril 2004	Approbation par l'IASB d'un projet de recherche sur les activités d'extraction, équipe internationale et panel de consultants de tous horizons (objectif un standard en 2009)
10 Décembre 2004	Publication de l'IFRS 6
1 Janvier 2006	Mise en application de l'IFRS 6
Octobre 2006	Reprise des consultations
6 avril 2010	Publication, avec deux ans de retard sur le planning, d'un document à des fins de discussions sur les activités d'extraction DP/2010/1
30 juillet 2010	Dernier délai de transmission des commentaires
Mai 2012	Le projet est mis en pause.
Juillet 2014	Le projet de recherche <i>Extractive Activities</i> est classé en tant que projet inactif ⁵⁹

⁵⁹ <http://coûts.ifrs.org/Current-Projects/IASB-Projects/Pages/IASB-Work-Plan.aspx>

III/ 1.2 Le panel

On pourra trouver dans Noël et al. (2010) une analyse critique du panel d'IFRS 6, caractérisé par une représentativité inégale des différentes catégories de participants (tant par leur activité que par leur localisation géographique) et la réunion en apparence – peut-être seulement – des conditions de l'éthique de la discussion au sens Habermassien du terme. Nous présentons ci-dessous la composition du panel du DP/2010/1, désormais plus équilibré géographiquement et reste essentiellement composé d'agents issus des compagnies minières, comme l'indique le tableau suivant.

Tableau 7: Composition du panel du DP/2010/1

	Company	Name		Company	Name
AFRICA	Tullow Oil <i>Preparer – oil & gas company</i>	Bill Torr	EUROPE	BP <i>Preparer – oil & gas company</i>	Gregory Hodgkiss
	Gold Fields <i>Preparer – mining company</i>	Nick Holland		Shell <i>Preparer – oil & gas company</i>	Simon Ingall
	Anglo Platinum <i>Preparer – mining company</i>	Simon Scott		Total <i>Preparer – oil & gas company</i>	Vincent Montgomery
	PricewaterhouseCoopers <i>Auditor – mining</i>	Hugh Cameron		Eni <i>Preparer – oil & gas company</i>	Luca Cencioni
	Craton Capital <i>Analyst – mining</i>	Brenton Saunders		Rio Tinto <i>Preparer – mining company</i>	Brenda Cope
	Barnard Jacobs Mellet <i>Analyst – mining</i>	Henk de Hoop		Anglo American <i>Preparer – mining company</i>	Peter Whitcutt
				Polyus Gold Mining <i>Preparer – mining company</i>	Larissa Gorbatova
				RWE <i>Preparer – mining and oil & gas activities</i>	Lars Schmidt
ASIA-PACIFIC	BHP Billiton <i>Preparer – mining and oil & gas company</i>	Brett Rix	Ernst & Young <i>Auditor – oil & gas</i>	Michael Lynch-Bell	
	Woodside Petroleum <i>Preparer – oil & gas company</i>	David Joyce	Deloitte <i>Auditor – oil & gas</i>	Bevan Whitehead	
	Santos <i>Preparer – oil & gas company</i>	Peter Wasow	IOSCO (Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht) <i>Securities Regulator</i>	Markus Grund	
	PetroChina Company <i>Preparer – oil & gas company</i>	Wang Guoliang			
	Saudi Aramco <i>Preparer – oil & gas company</i>	Raymond A. Krygsman	NORTH AMERICA	ExxonMobil <i>Preparer – oil & gas company</i>	Jim Hall
	Hindalco Industries <i>Preparer – mining activities</i>	R.K. Kasliwal		Chevron <i>Preparer – oil & gas company</i>	Joan Christl
	Range River Gold <i>Preparer – mining exploration company</i>	Vivien Beer		EnCana <i>Preparer – oil & gas company</i>	Neil Robertson
	PricewaterhouseCoopers <i>Auditor – mining</i>	Tim Goldsmith		Consultant <i>Formerly preparer – mining company</i>	Andre Falzon
Lion Selection Group <i>User</i>	Craig Smyth	KPMG <i>Auditor – mining</i>	Lee Hodgkinson		
		CFA Institute <i>User</i>	Douglas Woikey		
		Securities and Exchange Commission <i>Securities Regulator</i>	John COÛTS. Albert		

III/ Section 2 : Contenu du DP/2010/02, évaluation du DP par analyse des Lettres de Commentaires (LC)

Le DP comportait 10 questions examinées dans le détail et par une analyse de contenu dans cette section. Avant de procéder à l'analyse des LC, il convient de catégoriser les répondants. Nous avons choisi une catégorisation différente de celle de l'IASB. Nous exposons notre choix et le comparons à celui de l'IASB. Dans une troisième étape, et en deux temps, nous avons procédé à l'analyse de contenu des LC. Nous avons tout d'abord éprouvé notre méthodologie sur la question 10, relative à la demande de la coalition d'ONGs, PWYP (*Publish What You Pay*), puis dans un second temps, nous avons procédé à l'analyse de contenu des questions portant sur des techniques comptables.

III/ 2.1 : Les thèmes questions du DP

Les neuf premières questions du DP sont regroupées selon leur thématique.

- 1) Les questions **1 - 2 - 8** portant respectivement sur le **champ, l'approche et l'objectif du standard**. Une extraction de verbatim a été également réalisée. Les résultats préliminaires figurent dans différents fichiers :
 - a. un fichier récapitulatif des positions de chaque acteur sur les questions du DP
 - b. un fichier contenant quelques verbatim
 - c. un ensemble de fichiers de travail permettant le codage des réponses, ici l'exemple des entreprisesCes fichiers sont ensuite traités sous NVivo.
- 2) Les questions **3 - 4 - 5**, portant sur **les actifs** (réserves/ressources) et respectivement leur définition, leur comptabilisation et la proposition d'une méthode comptable fondée sur l'unité de compte.
- 3) Les questions **6, 7 et 9 sur les techniques d'évaluation, les tests de dépréciation et les types de divulgation** souhaités.

La dixième question émanant de PWYP – une coalition d'ONGs - est examinée à part et en premier lieu.

Ces questions sont restituées sans traduction dans l'annexe 2 jointe à ce rapport, comprenant également les résultats de statistique descriptive associés.

III/ 2.2 : Les typologies

III/ 2.2.1 Présentation des LC et typologie des répondants

Ce paragraphe contient une rapide présentation des Lettres de commentaires, ainsi que la typologie choisie par les auteurs.

Tableau 8a: Notre catégorisation des répondants au DP/2010/1

Catégorie	Nombre de répondants	Description des catégories
Auditeurs (firmes)	8	Big Four et autres
Institutions internationales	4	The World Bank, European Financial Reporting Advisory Group (EFRAG), Federation of European Accountants (FEA), the International Organisation of Securities Commissions (IOSCO)
Lobbies	8	Groupes directement ou indirectement impliqués dans des problématiques politiques ou professionnelles en lien avec l'activité d'extraction
Fonds	10	Investisseurs institutionnels et gérants d'actifs, souvent éthiques
Individus et consultants professionnels ou associations	16	Consultants disposant d'une expertise sur le sujet de l'extraction
Régulateurs nationaux	28	Normalisateurs et associations professionnelles nationales
ONG	29	La plupart poursuivent un but humanitaire, religieux, social et/ou environnemental
Compagnies	39	Compagnies directement impliquées dans les activités extractives : gaz, pétrole, diamants, minerais, etc.

III/ 2.2.2 Présentation de la typologie de l'IASB

La classification réalisée par l'IASB n'a pu être retrouvée en détail, en dépit d'une demande effectuée auprès du panel.

La classification selon l'IASB (source: IASB meeting, staff paper 7A):

Tableau 8b: La catégorisation des répondants au DP/2010/1 selon IASB

Respondent type	Number of respondents	Percentage of respondents
Non governmental organisations	33	23%
Preparers-Oil & Gas	28	20%
National standard setter	13	9%
Preparers-Minerals	11	8%
Investors/analysts/users	10	7%
Accounting professional bodies	10	7%
Accounting firms	8	6%
Individuals	7	5%
Minerals/Oil & Gas professional bodies	6	4%
Preparer organisations	5	4%
Minerals/Oil & Gas consultants	5	4%
Preparers-related industries	3	2%
Securities regulators	2	1%
Total	141	

III/ Section 3 : Choix méthodologiques

Notre analyse suit un processus en trois étapes :

- Une première étape consiste à systématiquement coder l'ensemble des lettres de commentaires (tout texte ou extrait est codé). Le codage est réalisé par un assistant et supervisé par deux chercheurs.
- Une deuxième étape examine le résultat du codage en deux temps.
- L'analyse des fréquences des citations est d'abord descriptive puis nous opérons un classement par rang des citations.
- Des arbres qui exposent les liens entre les termes employés et leur place relative sont examinés. Dans notre cas, les enseignements de cette étape s'avèrent faibles, exigeant d'autres procédures d'analyse.
- Afin de mieux comprendre la structure des postures défendues et la manière dont les groupes étudiés pourraient exprimer des opinions convergentes, nous effectuons une analyse en composante principale capable de réduire les observations à la meilleure représentation selon la plus importante dispersion. Cette étape est peu contributive pour les questions techniques (1 à 9). En revanche, elle ouvre la voie à un développement relatif à la question 10.

Le traitement de la question 10 constitue une exception en ce qu'il soulève des problématiques moins techniques qu'"idéologiques". Il s'agit dans ce cas de comprendre les motivations à favoriser plus ou moins de divulgations à destination de la société civile. Le sujet principalement évoqué est celui des paiements réalisés aux gouvernements, mais ce n'est pas le seul. Dans pareille situation, le rôle fondamental de la comptabilité est à nouveau questionné.

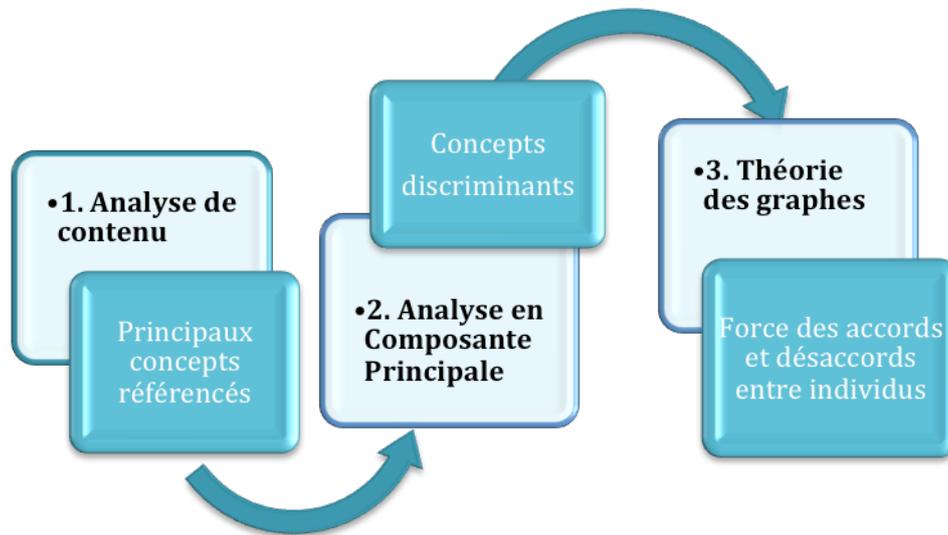
Par ailleurs, l'expérience unique que constitue cette saisie du normalisateur par les représentants de la société civile exige un décryptage plus profond. Notamment, il convient ici de distinguer les motifs profonds d'accords et de désaccords d'une proposition qui s'apparenterait à une négociation. En l'espèce, le cas relève d'un premier tour de table et doit permettre de tirer des leçons. Aussi, c'est l'atteinte de l'agir communicationnel⁶⁰ qui est ici scrutée, au sens d'Habermas, un philosophe allemand pour lequel la mise en évidence des structures de domination est susceptible de produire des effets.

À cet effet, nous développons **une méthodologie de traitement de la discussion de concepts en trois parties** : analyse de contenu, analyse en composantes principales et théorie des graphes :

- **L'analyse de contenu** (textuel) est conduite sous NVivo10, il s'agit d'une analyse textuelle qualitative (codage, arbres ou graphiques textuels). Les éléments codés sont ensuite transformés en données quantitatives (de fréquences relatives) pour produire une analyse quantitative sous R. Une autre analyse quantitative consiste à énumérer les votes.
- L'analyse quantitative mobilise **l'analyse en composantes principales (ACP)** à partir des fréquences de citations de concepts clés. L'ACP permet d'identifier les concepts discriminants et les individus traitant de ces concepts différemment ou similairement.
- **La théorie des graphes** est finalement mobilisée pour produire des matrices d'accords/désaccords entre les parties prenantes identifiées, autour des thèmes discriminants.

⁶⁰ L'agir communicationnel coordonne les interactions sociales en coordonnant les orientations et pas seulement leurs effets. Il passe par le biais de la négociation ou de la renégociation de la situation. Pour plus de présentation de ce sujet dans le cadre du *due process*, on peut lire Noël et al. (2010).

Figure 4: Notre méthodologie d'analyse de la structure des arguments mobilisés dans les commentaires de la question 10



III/ Section 4 : L'analyse de la question 10

La question 10, relative à la proposition *Publish What You Pay*, est originale à plus d'un titre. D'une part, elle suggère un élargissement du champ des besoins informationnels relatifs à un standard en faisant apparaître une variété croissante de parties prenantes : fonds d'investissement, ONG, institutions. D'autre part elle traduit une tentative inédite de l'IASB d'inclure des enjeux de responsabilité sociale au sein même de la communication financière.

La question 10 porte sur un ensemble d'éléments communicationnels détaillés dans le chapitre 6 du DP/2010/1. Elle se formule ainsi :

"In your view, is a requirement to disclose, in the notes to the financial statements, the payments made by an entity to governments on a country-by-country basis justifiable on cost-benefit grounds? In your response, please identify the benefits and the costs associated with the disclosure of payments to governments on a country-by-country basis."

Néanmoins, cette question unique se conçoit comme le porte-étendard d'un ensemble d'attentes formulées par la coalition PWYP et que l'on retrouve exposées dans le même chapitre 6. Les divulgations attendues par la coalition se déclinent en six thématiques et quelques sous-thématiques:

1. Benefit streams to government:

The significant components of the total benefit streams to government and its agencies should be disclosed on a country-by-country basis. At a minimum, this would include separate disclosure of:

- *royalties and taxes paid in cash*
- *royalties and taxes paid in kind (measured in cash equivalents)*
- *dividends*
- *bonuses*
- *licence and concession fees.*

2. Reserves:

Reserves volumes and valuation measures (if required by the future IFRS) should be disclosed on a country-by-country basis.

3. Production volumes:

Production volumes for the current reporting period should be disclosed on a country-by-country basis. Optional disclosure of production volumes by key products and key properties is encouraged.

4. Production revenues:

Revenues from production should be disclosed on a country-by-country basis, with separate disclosure of production revenue attributable to:

- *sales to external customers*
- *transfers to downstream operations*

5. Costs:

The following costs should be disclosed on a country-by-country basis:

- *production costs*
- *development costs.*

6. Key subsidiaries and properties:

The names and locations of each key subsidiary and property in each country should be disclosed.

III/ 4.1 Les questions conceptuelles associées à la question 10 : corruption, transparence, et les cadres d'analyse, spectacle intégré et dette immatérielle

Ce paragraphe propose un survol des concepts que la question de la transparence soulève. Il donne un premier aperçu de la variété des interprétations et des langages qu'une telle question peut mobiliser. Nous résumons ici le travail qui se lit plus amplement dans les articles ci-après référencés.

III/ 4.1.1 La corruption et la théorie des jeux

La corruption est souvent examinée en lien avec la théorie des jeux, car elle instaure une émulation entre les acteurs (Voir Blum et Gumb, 2013a⁶¹). La coalition PWYP invoque la malédiction des ressources naturelles qui trouverait sa source, dans une asymétrie informationnelle. L'idée portée par la coalition suppose qu'une réduction de pareille asymétrie pourrait engendrer des effets et notamment, la réduction de la corruption. Un autre effet de pareilles divulgations rebattrait les cartes de l'accès aux ressources en mettant à jour les réseaux et les noms - réclamés - des intermédiaires appartenant aux réseaux facilitant cet accès. Quant à la divulgation des sommes versées, un double effet est envisageable. Loin de la seule fluidification des rapports vers un environnement attendu plus compétitif (mais peut-on imaginer un marché compétitif en matière de ressources naturelles et s'agissant des "biens communs" ?), elle pourrait assoir une domination oligopolistique composée d'entreprises intégrées puisque les sommes les plus importantes sont versées par les plus petites entreprises.

III/ 4.1.2 La transparence

La notion de transparence évoquée par PWYP et reprise par certains commentateurs est une notion avec laquelle l'IASB est familier. Nos résultats suggèrent une prévalence des citations chez les *big 4* (Voir Gumb et Blum, 2013a) qui auraient ainsi adopté une rhétorique et des préoccupations proches de celles du normalisateur international.

III/ 4.1.3 Le spectacle intégré

La manière dont les ONGs ont saisi le normalisateur international peut être examinée à la lumière du spectacle intégré de Guy Debord, au travers d'un décryptage du *storytelling* défendu par les ONGs (Voir Gumb et Blum, 2013a), mais aussi en ce que nos résultats attestent d'une convergence d'intérêts entre certaines parties en présence sans pour autant parvenir à un consensus.

III/ 4.1.4 La dette immatérielle

Un essai propose l'analogie entre transparence et dette immatérielle (Voir Gumb et Blum, 2013b⁶²).

⁶¹ GUMB B., BLUM V. (2013a) The expected role of accounting standards in accountability, transparency and firm reputation: the case of extractive industries, European Working Group on Commodities Financial Modelling, London

⁶² GUMB B., BLUM V. (2013b) Transparency and firm reputation as intangible assets/liabilities: lessons from the extractive industries, EIASM, Copenhagen

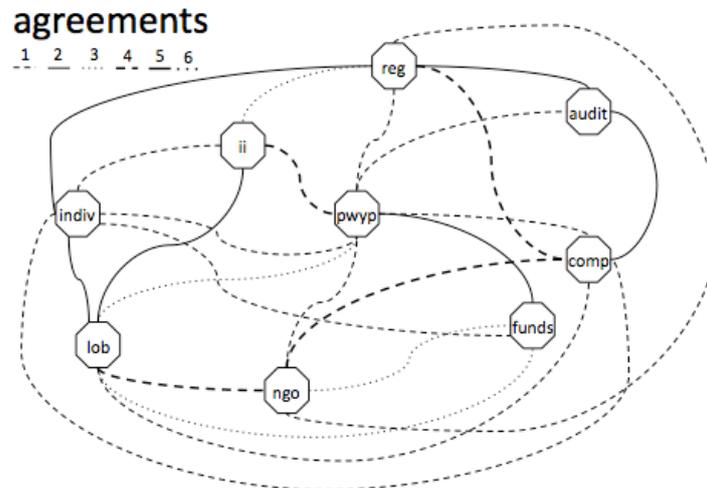
III/ 4.2 Résultats

Deux contributions analytiques ressortent de ce travail : la mise en évidence des liens et divergences entre les parties prenantes exprimées, et une méthodologie d'analyse des discours alliant les analyses qualitatives et quantitatives. Enfin, cette étude aura permis de produire au moins trois contributions académiques.

III/ 4.2.1 Les conclusions de l'étude

La première contribution réside dans la mise à jour de structures invisibles à la lecture. En effet, la proximité des orientations conceptuelles figurant dans les éléments de communication met en lumière la convergence des intérêts de certaines catégories dans des combinaisons inattendues: les résultats mettent en exergue la proximité des discours des lobbies et des ONG d'une part et les fonds d'investissement et la coalition PWYP d'autre part. Nous expliquons cette dernière par les contraintes s'opposant aux fonds d'investissement dans la sélection d'un pourcentage significatif de titres bien notés. Pour ces fonds, le lobbying de PWYP a pu être associé à une opportunité d'accroissement de transparence dont l'effet subséquent serait de voir un plus grand nombre d'entreprises accéder aux notations les plus élevées. Enfin, parmi les membres de la coalition PWYP, nombre tient un discours affichant une sensibilité à l'éthique, mais des individus plutôt associés au monde de l'investissement agressif apparaissent également. Ainsi, une investigation détaillée du site internet d'une ONG israélienne permettait en 2013 de rendre visible la présence du milliardaire Georges Soros. En 2015, celle-ci était devenue transparente. Enfin, ce travail met en évidence l'isolement notable des cabinets d'audit de par le choix des concepts évoqués qui leur est propre (la transparence est peu évoquée par les autres parties) et du langage choisit (on note par exemple l'absence du terme corruption).

Figure 5: Représentation graphique d'une structure de primauté d'accords conceptuels



La mise en évidence de la structure ci-dessus passe par l'identification des concepts fédérateurs, alors que les graphes des désaccords requièrent l'identification des concepts clivants. Dans notre étude, les notions de **transparence** et de **corruption** s'affirment comme les plus discriminantes.

Un autre fait notable apparaît: les ONG commentatrices de la question 10 se sont très rarement prononcées sur les autres questions. Cette étude préalable, sur la moins "comptable des questions",

renouvèle l'interrogation sur la représentativité dans le *due process* (Hodges et Mellett, 2005⁶³; Cortese et al., 2009⁶⁴; Noël et al., 2010⁶⁵) et offre une contribution aux analyses du *due process*.

III/ 4.2.2 Les conclusions de l'étude

Cette première étape est restituée sous forme d'articles ayant fait l'objet de plusieurs communications:

- 1) Center for Social and Environmental Accounting Research, à Montpellier, 2-3 mai 2013, sous le titre "*Accounting standards and the myth of transparency: extractive industries as an integrated spectacle*";
- 2) European Working Group for Commodities and Financial Modelling à Londres, 16-18 mai 2013; sous le titre "*The expected role of accounting standards in accountability, transparency and firm reputation: the case of extractive industries*".
- 3) Une version intitulée "*Extractive Industries as a target for transparency: a case in accounting regulation*" sera soumise à publication.
- 4) "*Transparency and firm reputation as intangible assets/liabilities: lessons from the extractive industries*", EIASM, Copenhagen, 26-27 septembre 2013.
- 5) "*Accounting standards and the myth of transparency: extractive industries as an integrated spectacle*"; Journée d'Histoire du Management des Organisations, Mars 2014
- 6) "*Extractive Industries as a target for transparency: a case in accounting regulation*" acceptée à SASE Chicago, 2014
- 7) "*Transparency and firm reputation as intangible assets/liabilities: lessons from the extractive industries*", acceptée à CPA Toronto, 2014
- 8) "*Extractive Industries as a target for transparency: a case in accounting regulation*", en cours de finalisation pour une soumission dans un journal de rang 2 CNRS.

⁶³ Hodges, Ron and Mellett, Howard, Accounting for the U.K.'s Private Finance Initiative: An Interview-Based Investigation. *Abacus*, Vol. 41, No. 2, pp. 159-180, June 2005.

⁶⁴ Cortese C., Irvine Y. & Kaidonis M. (2009), « Powerful players: how consittents captured the setting of IFRS 6, a standard for the extractive industries », *Accounting forum*, vol. 34, n° 2.

⁶⁵ Noël C., Ayayi A. G., Blum V. (2010) The European Union's accounting policy analyzed from an ethical perspective: The case of petroleum resources, prospecting and evaluation *Critical Perspectives on Accounting*, Volume 21, Issue 4, April, Pages 329–341.

III/ Section 5 : Analyse des questions techniques, 1 à 9

III/ 5.1 Analyse des Lettres de Commentaires

Pour cette seconde étape, la méthodologie a dû être revue, car l'analyse de texte ne pouvait être le point de départ d'un ensemble de positionnements exprimés avec une grande variété de vocabulaire.

La méthodologie employée a été la suivante :

- 1) codage des réponses en fonction des positionnements et arguments employés ;
- 2) comptabilisation des positionnements sous forme de matrice, avec codage numérique des réponses ;
- 3) statistiques descriptives en distinguant les fréquences relatives à l'ensemble de l'échantillon ou à l'ensemble des répondants ;
- 4) comparaison des résultats avec la synthèse réalisée par l'IASB ;
- 5) identification (par les codages) des arguments clés employés par les répondants selon leurs prises de position.

Les 141 commentateurs ne s'étant pas exprimés sur l'ensemble des sujets, il convient d'assurer à l'analyse descriptive une définition fiable de la population exprimée, qui se limite parfois à moins d'une dizaine de répondants. Ce détail non évoqué dans l'analyse des LC réalisée par l'IASB nous paraît important notamment parce que lorsque l'échantillon exprimé est de très petite taille, les résultats perdent leur significativité. Étonnamment, les questions les plus techniques sont concernées par cette faible représentativité. En effet, le phénomène est similaire à celui des votes blancs qu'il paraît pertinent de ne pas admettre comme distribués conformément aux suffrages exprimés.

Nous procédons en conséquence à la distinction de deux catégories d'individus pour leur rapporter ensuite les suffrages exprimés:

- les **commentateurs**, qui constituent l'ensemble des individus ayant envoyé un courrier et qui sont donc au nombre de 141 (plus un doublon) au moment de l'étude mais certaines lettres ont été depuis retirées;
- les **répondants**, qui sont les commentateurs ayant formulé une réponse à une question précise; le nombre de répondants varie donc substantiellement d'une question à l'autre. Chaque sous-question évoquée dans ce rapport est caractérisée par un taux de réponse qui correspond à la proportion des répondants sur le total des commentateurs.

Notre distinction entre répondants et commentateurs s'avère cruciale, car elle affecte substantiellement la représentation des taux de réponse et modifie les notions de majorité/minorité. Nous détaillons la présentation de nos résultats dans le prochain paragraphe.

III/ 5.2 Résultats

Les résultats de nos travaux figurent Annexe 2 et traitent de chaque question énoncée dans le DP. Lorsque les questions du DP contenaient plusieurs sous-questions, celles-ci ont été traitées séparément.

Nous avons opté pour une présentation uniforme selon la structure suivante :

- 1) un graphique représentant les % de réponses des répondants, légendé par le taux de réponse (rapport répondants/commentateurs) ; les proportions des réponses coûts sont exprimées en % des répondants ;
- 2) un tableau reprenant la classification de l'IASB et les réponses par catégories, de l'ensemble des commentateurs, c'est à dire comprenant des NA ; les proportions des réponses coûts sont exprimées en % des commentateurs;
- 3) le commentaire de l'IASB dans son document d'analyse des questions figure dans la section "D'après l'IASB" ;
- 4) un résumé des codes principaux est proposé dans la section "Résumé des principaux codes", ce tableau reprend les proportions des codages pour chaque réponse, ce qui revient à faire apparaître les principaux arguments mobilisés par les répondants ;
- 5) nos propres commentaires et précisions.

III / Section 6 : Conclusions globales

L'analyse des lettres de commentaires offre un panorama des points de vue des participants suffisamment concernés par le *due process* pour offrir une réponse. Elle peut en outre permettre — par une analyse plus approfondie — de saisir les motivations des parties en présence et d'identifier les points ou concepts fédérateurs ou clivants.

Quelques faits marquants émanent de notre recherche :

- La proposition de reconnaissance des actifs à partir des droits légaux préfigure la proposition de renouvellement du cadre conceptuel et confirme **le rôle souvent avant-gardiste de la norme spécifique**.
- Un **conservatisme** des répondants se fait jour, notamment dans le rejet de la juste valeur. Il est intéressant de noter qu'après une longue période de faiblesse relative et de stabilité des prix susceptibles d'encourager l'adoption d'évaluations en valeurs courantes, la période post-2004 caractérisée par une très forte hausse du prix du baril a pu jouer un rôle dissuasif. En effet, la multiplication par 5 de la valeur d'un actif (conforme à la hausse du brut, en 2008) sans aucun lien avec la stratégie commerciale ou opérationnelle propre à l'entreprise peut paraître bénéfique à court terme, mais se révéler à double tranchant à long terme lorsqu'une correction en sens inverse surviendrait éventuellement. Concrètement, l'adoption des valeurs courantes expose en période de forte volatilité des matières premières à une forte volatilité des valeurs d'actifs, même lorsqu'il s'agit d'informations dispensées en annexe (et non de comptabilisation⁶⁶). Un tel phénomène est notamment illustré dans le cas UraMin. En contexte défavorable, et ce, d'autant plus que la volatilité à laquelle l'entreprise est soumise lui est indépendante, l'adoption des valeurs courantes accroît sa vulnérabilité, car elle révèle la faible maîtrise par l'organisation des facteurs déterminant le prix du produit de base et conséquemment de la valeur de ses actifs, soit encore de sa propre valeur.
- Un faible taux de réponse aux innovations comptables trouve diverses explications :
 - certaines questions ont pu être mal posées,
 - l'improbable stabilisation d'une vision du prix n'encourage pas la prise de risque dans le dévoilement d'une stratégie,
 - les concepts sont trop éloignés de la réalité de l'action entrepreneuriale pour être compris et/ ou devenir objet de réflexion.
- Le retour sur expérience de la première tentative de l'IASB de laisser intervenir des représentants de la société civile dans le *due process*, mettant ainsi en jeu le rôle même du contenu de l'information comptable et la redéfinition de sa pertinence.

Une contribution méthodologique est réalisée en combinant de méthodes qualitatives et quantitatives afin de mettre en lumière les structures implicites des arguments des parties en présence. Applicable à toutes négociations multipartistes, la méthode développée peut révéler des postures implicites des participants et les points d'articulation autour desquelles une négociation peut évoluer.

⁶⁶ Ce terme est équivalent au terme anglophone *disclosure*, souvent traduit dans la littérature comptable par *divulgation*.

CHAPITRE IV

Consultation, l'enquête

IV/ Section1 : La procédure d'enquête, méthodologie

La troisième partie de notre recherche avait pour objectif initial la réalisation d'une enquête visant l'amélioration de la compréhension des enjeux sous-jacents en matière de comptabilité extractive. Il s'agissait également de préciser les attentes des praticiens vis-à-vis d'une norme spécifique. Cependant, très vite, dès mai 2012 dans une position non argumentée, le projet de norme a été mis en pause et reclassé comme sous-projet de l'IAS 38.

Ce changement modifia substantiellement notre terrain d'investigation, car les entretiens approfondis envisagés ne faisaient plus sens. En premier lieu, l'application de la norme s'éloignait, ce qui allait relâcher l'attention des parties prenantes concernées. Ensuite, le contenu de la norme devenait trop hypothétique pour en faire un objet d'étude scientifique et espérer des simulations co-construites avec nos interlocuteurs, une réalisation concrète que nous pensions indispensable. L'ensemble aurait finalement procuré une faible contribution tout en consommant un temps précieux.

En même temps, cette modification soulevait deux nouvelles catégories de questions. La première avait trait aux raisons du reclassement en IAS 38 : quelles parties ont souhaité modifier l'approche du normalisateur ? Quels sont les motifs invoqués ? Quelle est la nature de ces motifs ? Comment les ressources extractives se comparent-elles aux actifs incorporels ? La seconde série de questions portait alors sur les justifications de ce reclassement. Quels sont les arguments avancés par les parties le demandant ? Ces arguments ont-ils été vérifiés, validés ? Sinon, comment tester et valider la robustesse de ces arguments ?

Pour les raisons ci-dessus évoquées, il nous a semblé que le travail d'enquête devait désormais s'orienter vers un travail exploratoire à partir des questions ci-dessus formulées⁶⁷.

Dans un premier temps, l'investigation des raisons du reclassement du DP en sous-projet de l'IAS 38 a été réalisée à partir des LC. Nous avons à cet effet repris le codage effectué dans la seconde partie de notre travail, afin d'extraire et d'analyser plus en profondeur les contenus des réponses faisant référence aux incorporels. Ce travail a permis d'identifier les porteurs du projet et leurs arguments. Notre seconde tâche consistait à valider — ou tout au moins explorer la manière dont peut s'effectuer la validation — l(d)es arguments avancés. Les entretiens auprès de parties prenantes concernées par une application de l'IAS 38 nous ont permis d'identifier divers sujets sous-jacents, utiles aux normalisateurs et aux autres parties prenantes. Nous avons ensuite posé les jalons d'un travail qui reste à construire et que nous nous proposons de réaliser.

Pour aller plus loin, il s'agit d'interroger de manière étendue la reconnaissance des actifs et leur évaluation au travers de fondamentaux identifiés, et d'un travail de déconstruction des actifs. Ainsi la troisième étape de notre travail devient l'étape initiale d'un projet plus ambitieux. Elle sera suivie d'un questionnaire, sondant notamment les problématiques ici avancées. Il conviendra ensuite d'entamer une série d'entretiens confirmatoires telle qu'initialement programmée. La dernière étape de notre recherche a ainsi ouvert des perspectives beaucoup plus larges et captivantes.

⁶⁷ Après consultation auprès de M. Jérôme Haas — Président de l'ANC — et accord de Mme Mandron — Chef de projet ANC —, nous avons opté pour cette adaptation.

Nous avons identifié des personnes cibles de notre enquête et constitué une liste évoluant avec les événements, car du fait de la modification du projet (par le statut du DP), notre stratégie s'est orientée vers des entretiens exploratoires plutôt que les entretiens confirmatoires initialement prévus. Ces deux formes d'enquête diffèrent substantiellement. Les premiers visent l'identification des pistes de recherche alors que les seconds entendent examiner des questions pré-identifiées. En partant de la même base, il suffisait d'accepter moins de formalisme au service de la recherche d'avis plus que de faits.

Notre troisième séquence a donc à la fois vu son champ se modifier, exigeant une adaptation de son objectif et la procédure d'enquête.

Dans le reste de cette section, nous justifions notre méthodologie. La section deux présente la liste des personnes interrogées avec l'appui du guide d'entretien joint en annexe 3 à laquelle la section 3 renvoie le lecteur. La dernière partie de ce chapitre est aussi la plus longue en ce qu'elle restitue et organise les points clés de nos entretiens et de nombreux *verbatim* issus des conversations enregistrées et retranscrites par Emmanuel Laffort. Les conclusions issues de ces travaux sont combinées aux observations réalisées au cours des deux premières phases de nos travaux précédents et sont reportées dans le chapitre suivant.

IV/ 1.1 Présentation d'un algorithme questionnaire vs entretien

Un algorithme de conduite des travaux de consultation est proposé. L'intérêt du recueil des avis par commentaires est souligné par d'autres recherches (Gumb et al. 2016⁶⁸) ou par Hodges et Mellet (2005) dans *Abacus : Accounting for the U.K.'s Private Finance Initiative: An Interview-Based Investigation* et communément pratiqué (voir Gendron et Chelli, 2015 par exemple).

IV/ 1.1.1 Collecte des questionnaires existants

Notre travail n'est pas unique. Il est précédé de plusieurs enquêtes investiguant, notamment outre-Atlantique, les pratiques effectives :

- 1) Un questionnaire réalisé par PwC aux États-Unis, s'inscrivant dans une lignée de sondages récurrents depuis 1980.
- 2) Un questionnaire publié dans *Petroleum Accounting and Financial journal* (Styles, 2011).
- 3) *KPMG Mining Financial Reporting Survey* 2012.
- 4) Un questionnaire réalisé par la CICA, par le groupe de travail dédié aux IFRS (Janvier 2013).

Ces travaux se distinguent cependant de notre approche en ce qu'ils visent la collecte des données descriptives relatives aux pratiques. Le sondage par questionnaire présente l'avantage unique d'établir un lien de causalité probable (statistique) entre les caractéristiques descriptives et les comportements décrits, grâce à la simplification des concepts et du volume de réponses potentiellement recueillies et dès lors qu'un seuil de significativité est atteint, les résultats sont généralisables.

IV/1.1.2 Justification de la méthodologie :

Contrairement aux enquêtes de type sondage disponibles sur le sujet et ci-dessus citées, notre choix privilégie l'enquête par entretien pour différentes raisons :

- la méthode convient en cas d'ignorance du monde de référence ;
- elle est adéquate en l'absence de choix a priori du système de cohérence interne des informations recherchées ;
- elle permet l'éclairage conceptuel ;
- elle n'exige aucun classement a priori des éléments déterminants
- elle permet une liberté d'action/d'échange ;
- elle permet de conserver la fluidité dans l'échange ;
- elle convient à l'étude de groupes de petite taille, car elle est plus chronophage que des questionnaires, plutôt destinés à des collectes plus importantes ;
- elle pose moins de questions causales (pourquoi) que procédurales (comment).

Forts de ce choix et avec pour source principale le travail Blanchet et Gotman (2010), nous réalisons un guide d'entretien.

Le paragraphe suivant propose un rappel méthodologique et pour faciliter le choix de la méthode de recherche selon le contexte d'étude et les objectifs poursuivis, fournit un algorithme simplificateur. Ce rappel souligne en outre que notre approche privilégie la mise en adéquation de la procédure de recherche avec le contexte plutôt que l'inverse.

⁶⁸ Gumb B., Dupuy P., Baker R., Blum V. (2016) The impact of accounting standards on hedging decisions: When the map becomes the territory , Conférence AFC, Clermont-Ferrand

IV/ 1.1.3 Les enquêtes selon leur domaine d'application

Les enquêtes regroupent deux méthodes distinctes : les questionnaires et les entretiens. Les premiers se destinent à une collecte d'informations sur les pratiques et s'adressent éventuellement à des échantillons importants à même de produire une analyse descriptive. Les seconds visent de plus faibles échantillons et remplissent des objectifs variés. L'objectif poursuivi dicte le déroulement méthodologique d'une enquête dont le tableau 8a décrit trois exemples juxtaposables à trois séquences de recherche: (1) l'enquête exploratoire satisfait la découverte d'un sujet et permet d'identifier la(es) problématique(s) pertinente(s) en phase de démarrage; (2) l'enquête principale ou la collecte de données mobilisent des questionnaires en phase intermédiaire; (3) l'enquête complémentaire convient à un stade d'appropriation avancé du sujet examiné.

Tableau 9a: Méthodologies d'enquête selon les objectifs de recherche

Usage	Exploration	Principal	Complémentaire
Objectifs	Identification de nouvelles pistes de recherches	Outil principal de collecte de l'information	Enrichir la compréhension ou apporter des compléments
Processus	Multiplie les univers mentaux	Guide, cherche à valider des hypothèses	
Question type	Modal : que représente x pour vous ?		
Application	Pertinent en début d'enquête, peut servir à clarifier les hypothèses de travail	Les hypothèses doivent être clairement prédéfinies, organisées, expliquées	Peut procéder, suivre ou être simultanément à une autre méthode de recherche
Guide	L'interviewé	L'intervieweur	
Focus	Mouvant	Encadré	

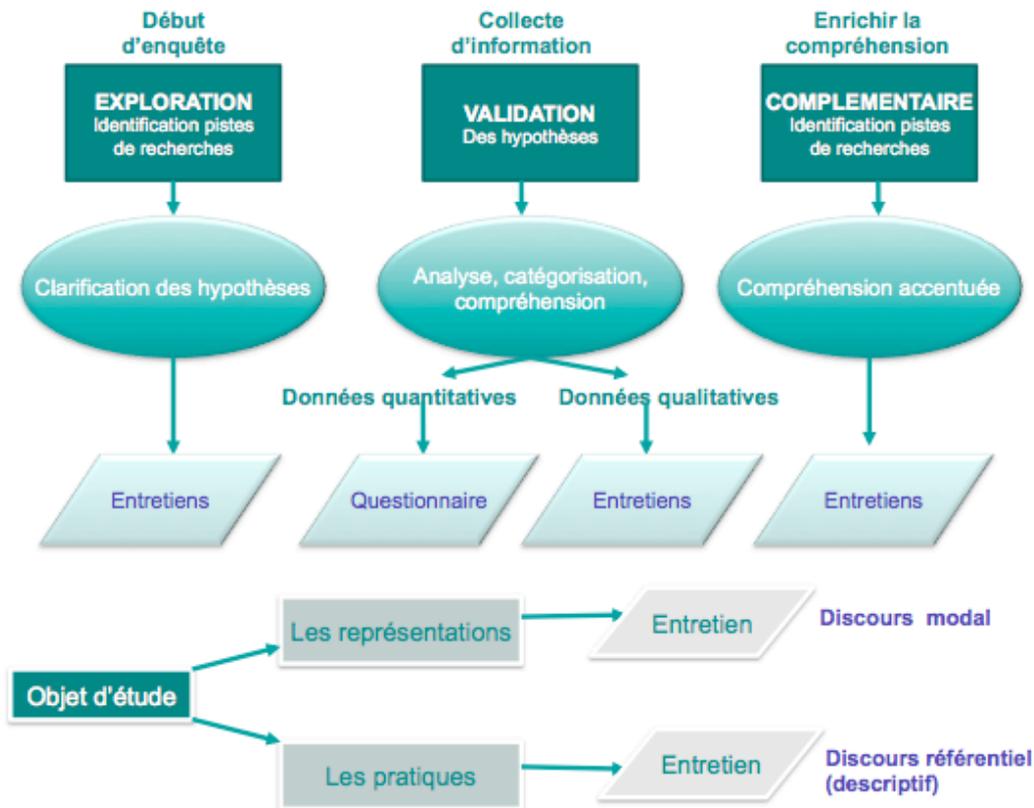
Les entretiens sondent les pratiques en collectant des faits, non sans recherche d'une double validation, ou sondent encore les représentations en suscitant le partage des croyances de l'individu interrogé. L'approche du chercheur pourra s'appuyer sur des recommandations comme celles figurant dans le tableau 8b.

Tableau 9b: Les objets d'enquête

Domaine d'application	Sur les représentations	Sur les pratiques	Sur les représentations et les pratiques
Objet	Entretiens centrés sur les conceptions, les raisonnements et les logiques subjectives de l'interviewé	L'interviewé est considéré comme un informateur : interrogé sur ce qu'il sait et non sur ce qu'il croit.	Vise à connaître un système pratique = les pratiques elles-mêmes et ce qui les relie (idéologies, symboles...).
Type de discours	Discours modal = qui vise à traduire l'état psychologique du locuteur.	Discours référentiel = descriptif de l'état des choses.	Discours modal et référentiel

Nous proposons un résumé des tableaux précédents en un algorithme simplificateur, utilisable dans la poursuite d'une recherche sur la base d'enquêtes.

Figure 6 : Algorithme méthodologique des enquêtes



IV/ 1.2 À propos de notre recherche

L'enquête complémentaire, pour sa capacité à examiner le sujet avec détails, répondait à notre objectif initial, mais la pause du projet DP/2010/1 définit un nouveau champ d'application et conséquemment, nous replace au début d'un nouveau champ d'investigations. Notre nouvel objectif consiste désormais à délimiter et identifier les nouvelles problématiques. L'entretien complémentaire semi-directif a ainsi laissé sa place au profit de l'enquête exploratoire délibérément plus flexible.

Il convient ensuite d'identifier les personnes à interroger. Dans le cadre de notre travail, la population initiale est restreinte, nous visons des usagers des comptes, la taille attendue est de 20. Nous proposons de poursuivre jusqu'à saturation, soit lorsque les éléments de compréhension recueillis diminueraient jusqu'à disparaître, mais force est de constater qu'une enquête exploratoire parvient plus difficilement à saturation. Nous réalisons ce rapport sans avoir atteint le stade de saturation, convaincus que des entretiens supplémentaires auraient alimenté un plus grand nombre de propositions. Nos entretiens posséderont une structure minimale telle qu'apparaissant dans notre guide, mais faible.

IV/ Section 2 : Les entretiens et les personnes interrogées

Tableau 10: Détail des entretiens

Nom de l'entité	Date entretien	Domaine d'expertise
Groupe télévisuel	Novembre 2013, Printemps 2014	Expert en Business développement
Produits grand public	Décembre 2013	Experte juridique, a conduit le rachat d'une marque
Divers cabinets	Avril à Juin 2014	Avocats spécialisés en PI
Groupe industriel	Juin 2014	Expert en IP, prix de transfert
Consultant	Juin 2014	Expert en évaluation, ancien de E&Y
Entreprise du secteur carrières	Juin 2014	Dirigeant Extraction, non IFRS
Institutionnel	Juillet 2014	Expert en normalisation comptable
Syndicat sectoriel	Juillet 2014	Expert juridique
Banque	Septembre 2014	Responsable du redressement de la marque après un événement préjudiciable à la marque
Évènementiel (musique)	Janvier 2015	Administratrice générale
SSII	Janvier 2015	VP, expert en système d'information
Institution européenne	Avril 2015	Ancien de la DG compétition, actuellement DG entreprises, spécialiste des questions fiscales
Groupe (musique)	Juin 2015	General Manager expert en Business développement, téléphonie, musique...
Groupe parapétrolier	Juillet 2015	Contrôleur financier en Indonésie, applique les IFRS
Start-up, énergies alternatives	Juin 2015	Directeur financier, expert en start-ups
Viticulteur (d'un groupe diversifié)	Novembre 2015	Responsable d'activité sur un site de production de Porto (ayant connu un rachat puis une revente de la même marque)
Start-up américaine	Juin 2015	Fondateur de plusieurs start-ups
Universitaire	Décembre 2015	Expert en théorie des biens communs

Quelques interviews supplémentaires ont été menées, mais avec un niveau d'informalité plus élevé. Un responsable du contrôle de gestion dans une entreprise du bâtiment en BtoB et BtoC, des professionnels du chiffre, des experts en évaluation, des dirigeants d'entreprises technologiques à fortes composantes immatérielles...

Les entretiens formalisés ont été retranscrits à partir de notes ou d'enregistrements.

IV/ Section 3 : le guide d'entretien

Notre guide d'entretien, construit à partir d'une carte conceptuelle est fourni en annexe 3.

IV/ Section 4 : Les résultats

Les entretiens soulèvent deux problématiques fondamentales centrées sur l'image reflétée par l'entreprise dans ses comptes et en rappellent une troisième, relative à l'accessibilité aux ressources financières.

En matière de représentation de l'entreprise, **la première problématique d'intérêt porte sur l'évaluation des incorporels**, catégorie dans laquelle le classement des ressources naturelles est envisagé par l'IASB et qui pour nombre demeure discutable. Néanmoins, la proposition de comptabilisation des ressources naturelles extractives reçoit un accueil plus unanime. La présence attendue de tels actifs dans le bilan et les similitudes avancées avec d'autres actifs incorporels soulèvent ensuite la question de la mesure comptable éventuellement dictée par la nature de l'actif. Plus généralement, l'intérêt d'une comptabilisation des autres immobilisations incorporelles – et éventuellement les immatériels – semble double : de par la visibilité accrue, elle pourrait accroître la compétitivité et de par l'amélioration de la comparabilité internationale, elle permettrait de restaurer une image équitable vis-à-vis des concurrents internationaux, en particulier dans les secteurs les plus compétitifs.

La seconde problématique s'exprime comme une injonction en faveur d'un retour à la pertinence **du résultat net** et porte moins sur une meilleure adéquation entre l'image vécue et celle véhiculée vers l'extérieur. Selon les interlocuteurs, les vertus d'un compte de résultat informatif sont multiples, notamment, la communication de flux – ou leur facilité de calculs – éviterait des égarements managériaux et faciliterait l'accès aux financements. Nos interlocuteurs plaident souvent pour une diffusion normalisée de l'EBITDA. La pertinence décisionnaire du dirigeant est répétitivement mise en cause, sans qu'un procès d'intention de manipulation ne soit systématiquement envisagé. C'est "*l'influence perverse*" de la comptabilité qui est ainsi visée, ou du moins envisagée. Le procès en résultat surévalué revient à une fréquence inattendue dans nos entretiens, soit parce qu'il comptabilise des ressources non réalisées, ou encore parce qu'un lissage des charges – notamment de préexploitation ou de recherche – l'éloigne de la trésorerie disponible dans une confusion qui ne fait étrangement aucun doute.

Enfin, **l'accès aux ressources financières** semble préoccupant. La résolution des difficultés de financement par la comptabilisation en actifs de biens ou droits non comptabilisés auparavant, et notamment en actifs courants, reste à démontrer⁶⁹. Dans le secteur pétrolier, la recherche et la capacité à lever des ressources ont continuellement mis en exergue la différence entre deux catégories d'entreprises constituant le même secteur, avec d'une part les grands groupes, et d'autre part, les entreprises indépendantes. Cette dichotomie – que l'on retrouve dans de nombreux secteurs et sous-secteurs — revient en réalité à une différence de *business model* puisque les groupes sont plus probablement intégrés ou du moins diversifiés, alors que les indépendants exercent une activité plutôt centrée sur l'amont.

Ces trois thèmes sont respectivement et séparément exposés dans les paragraphes qui suivent. Cette partie de notre travail restitue les idées clés telles qu'exprimées par nos interlocuteurs. À peine assortie de commentaires, elle fera l'objet d'une discussion dans le prochain chapitre. Les paragraphes qui suivent incluent des citations en italique, toutes sont extraites de nos entretiens.

⁶⁹ Nous disposerons bientôt des premiers états financiers faisant suite à l'application du règlement comptable n°2014-05 du 2 octobre 2014, relatif aux terrains de carrières et redevances de forage.

IV/ 4.1 Les immobilisations incorporelles

IV/ 4.1.1 La reconnaissance des incorporels

En premier lieu, les témoignages collectés démontrent que **la reconnaissance et l'évaluation des biens immatériels demeurent une préoccupation** alors que **se maintient le paradoxe de la marque** maintes fois pointé dans la littérature par des auteurs comme Colasse, Stolowy, ou Walliser. Des personnes interrogées plaident pour une reconnaissance de la marque, d'autres pour une meilleure évaluation du brevet ou encore pour la reconnaissance de la "valeur" (ajoutée) d'une activité, notamment culturelle, et pointent simultanément les difficultés à lever des fonds en raison de leur absence du bilan. L'évaluation – notamment de la propriété intellectuelle – dans le cadre de litiges alors que la comptabilité fait preuve est également évoquée.

Par ailleurs, et notamment en matière d'activités extractives, la comparabilité est souhaitée en raison de la concurrence d'intervenants étrangers alors qu'auparavant, le secteur évoluait dans une concurrence locale seulement et d'intensité relativement faible.

Le cas des ressources naturelles extractives (hors code et incluses dans le code minier) — par la richesse de ses questionnements – offre un panorama plutôt complet des concepts sous-jacents à la définition d'un actif. En premier lieu, peut-on inscrire au bilan des actifs pour lesquels (hormis dans le cas américain et le cas particulier des entreprises nationales), l'accès aux minerais/minéraux/hydrocarbures... ne procure pas de droit de propriété ? Ensuite, on le voit dans la comparaison hydrocarbures/terrains de carrières, l'exposition aux risques diffère substantiellement selon les matériaux extraits, et dépend en outre de la destination des produits transformés ou non. Aussi, la problématique de l'évaluation semble devoir s'adapter à des conditions d'exercice variées, et relativement au niveau d'incertitude auquel l'actif est exposé, notamment lisible dans la distribution des cash flows attendus. Enfin, l'extension du champ d'investigation vers les autres immobilisations incorporelles interroge la possibilité d'identifier des caractéristiques différenciatrices propres à améliorer les éléments de reconnaissance et de comptabilisation des actifs, notamment en adaptant leur mode d'évaluation et leur auditabilité.

IV/ 4.1.2 Pertinence du classement des ressources naturelles en actifs incorporels

La comptabilisation des gisements au bilan est une idée de plus en plus acceptée: *"Il semble que ce principe-là devienne communément admis, y compris par les normalisateurs internationaux",* et pour laquelle les arguments sont constitués *"à l'international, le traitement en immobilisation des gisements semble être quand même la tendance du moment."* En ce sens, la comptabilisation des terrains de gisements à l'actif du bilan **favoriserait la comparabilité** puisqu'il s'agirait *"d'une quasi-règle dans la plupart des pays"*.

Néanmoins, si d'avis plutôt général, *"Il y a une spécificité qui mérite d'être normée"* et *"qui est difficile à appréhender"*, s'agissant du classement des ressources naturelles extractives hors code minier en actifs incorporels, **le consensus ne l'emporte pas.**

La problématique fondamentale des terrains de carrières réside dans sa position marginale puisqu'aucun code ne la régleme. Or, *"en normes IFRS, on a quand même l'impression que tout a été réfléchi et défini en fonction du code minier et de concessions données par les États"*.

En revanche, l'inscription en actifs circulants surprend : *"...apparemment l'idée de traiter en stock les réserves ou les gisements paraissait assez exotique par rapport à ce qui pouvait se faire dans la plupart voire dans la quasi-totalité des pays du monde."* Un expert pose la question du coût de référence auquel les stocks seront évalués, en l'absence de marché liquide. Un autre note le cas particulier d'impossibilité d'approvisionnement et de renouvellement du stock (au sens habituel du terme).

Un acteur non issu du secteur des carrières raisonne en proposant une définition d'un actif *"si c'est un droit, c'est plutôt un actif incorporel à mon sens. Voilà, c'est pour ça que je pense qu'il est un peu des deux : la partie stock, et la partie marge. Mais comme n'importe quel stock puisque lorsque vous achetez un stock, derrière, vous le vendez margé et la marge incorpore la valeur de l'incorporel: savoir-faire commercial, marque, réseau commercial..."*

Ce qui nous amène à ausculter de plus près les différences et similitudes entre ressources extractibles, qu'il s'agisse de mines ou de terrains de carrières et les autres actifs incorporels.

Alors, si les ressources naturelles possèdent **le même profil de risque** (investissement capitalistique, horizon temporel éloigné, incertitudes élevées...) **que nombre d'actifs incorporels, elles ne sont néanmoins pas reproductibles à l'infini** comme pourrait l'être un logiciel - *"On a trait là à des ressources naturelles non renouvelables"*.

On retrouve ici le clivage entre *"vieille économie"* (des ressources) et *"nouvelle économie"* prévalant il y a deux décennies. Le nouveau paradigme aura pu — pendant une décennie — prendre le pas sur l'ancien, mais n'aura pas résisté à la redécouverte de la rareté des ressources naturelles en 2004, lorsque le prix du pétrole — suivi de celui de nombre de matières premières, y compris alimentaires — s'est mis à flamber.

Des témoins issus du secteur des gisements de carrières invoquent la particularité d'*"un secteur faiblement innovant"*, ce qui le distingue peut-être des autres ressources minières, notamment non conventionnelles. **L'intensité technologique ou l'intensité innovatrice** réclament dès lors un examen approfondi.

Une approche consisterait à postuler que les actifs de type technologique se fondraient avec l'innovation: elle serait embarquée dans l'actif et contribuerait à sa valeur en tant que facteur clé. L'innovation ou la capacité d'innovation sont alors (en grande partie) dépendants de l'entreprise comptabilisant l'actif. En revanche, dans les activités extractives, c'est l'action de production qui repose sur les innovations technologiques (non sans les susciter) en amont, alors que l'innovation des outputs (produits transformés à partir des matières extraites) se situe plutôt en aval. Or, et nous reviendrons sur ce point, tous les acteurs ne sont pas intégrés.

L'horizon temporel importe aussi, car il indique la durée potentielle de création de valeur ou de génération de cash flows. La durée d'exploitation peut se définir en premier lieu en la bornant. La borne inférieure caractériserait le temps minimal d'exploitation, comme dans le cas d'une concession renouvelable ou de l'exploitation poursuivie d'un produit déjà rentabilisé. La borne supérieure décrirait le temps maximal d'exploitation lorsque celui-ci est connu. Il peut s'agir de l'extinction des droits d'exclusion – quoique cela n'implique pas nécessairement la fin de l'exploitation –, ou la fin de l'accès à une concession. Entre ces bornes, l'amplitude décrit la durée de vie attendue de l'actif sans en garantir la complétude, car celui-ci n'est pas immunisé contre un accident ou un incident.

Selon les actifs et les conditions d'extraction (minières ou non minières), l'horizon peut être fini et prévisible (concession non renouvelable ou brevet), fini et indéterminé (concession renouvelable, droits d'auteur), indéterminé et tendre vers l'infini (propriété du terrain, droit moral ou marque). Mais la durée de génération potentielle des flux monétaires n'est pas la seule caractéristique, car cette durée de vie totale ou maximale ne se confond pas avec la durée de vie opérationnelle. L'exploitation peut être exposée à une interruption définitive (expropriation, nationalisation) – similairement à un brevet frappé d'obsolescence soudaine – ou temporaire (fermeture temporaire en raison d'une non-atteinte du seuil de rentabilité, marque mise en sommeil, droits d'auteur sans public...). Aussi, la fiabilité de définition de l'échéance varie d'un actif à l'autre. Néanmoins, en matière de terrains de carrières, *"On est sur des métiers qui ont des horizons long terme, comme je vous le disais l'autorisation peut aller jusqu'à 30 ans et nous avons des sites qui sont autorisés depuis 150 ans. On a un site notamment qui est renouvelé régulièrement. Un jour ça se terminera, tout ça n'est pas infini."*

La difficulté à saisir ou prédire l'horizon temporel effectif a amené le législateur à faire des choix en bornant par exemple l'horizon des terrains de gisements à 30 ans (durée légale d'une concession), ou celui du brevet à 20 ans. Non sans similitudes avec les choix de durées d'amortissement, certaines décisions paraissent parfois arbitraires et peuvent être remises en cause. Néanmoins les repères proposés peuvent être confirmés en adoptant d'autres angles d'observation. Par exemple, la durée de vie de 30 ans est compatible avec une vision financière puisque la contribution marginale des extractions réalisées après cette période est plus probablement non significative dès lors que les flux sont actualisés. Ce bornage tient en outre compte de l'affaiblissement de l'hypothèse de continuité au-delà de trois décennies, car la survenance d'incidents ou d'accidents pourrait s'accroître pour divers motifs : changement de dirigeants, modifications législatives, incertitudes géopolitiques, extinction d'un secteur en raison de l'apparition de substituts compétitifs...

En conséquence, **il peut y avoir un écart entre la réalité perçue de l'exploitation et le cadre juridique** "Enfin l'incertitude est relative [...] Les gisements ont des durées de 10, 20, 30 ans selon la théorie administrative. Si on prenait réellement la durée géologique du gisement, la disponibilité de cette ressource irait bien au-delà".

Par ailleurs **l'incertitude géologique diffère selon les catégories de ressources**, car si elle est élevée dans le cas des pétroles non conventionnels, le cas des gisements de carrières présente "(...) un niveau d'incertitude relativement faible: géologiquement on a de grandes certitudes de ce qu'il y a dans le sol. Ce qui pose problème c'est de tomber sur une faille éventuellement." On retrouve ici la notion d'accident préalablement évoquée.

Mais **la difficile estimation du volume extractible** ne constitue pas la seule forme d'incertitude. Lorsque celle-ci est levée, il subsiste néanmoins **l'incertitude de qualité du matériau** extractible. "Il n'en demeure pas moins qu'on aurait espéré avoir plus de pureté (...) dans le matériau de cette famille. Et cette pureté insuffisante va éventuellement contrarier la filière industrielle aval. (...) Cela va nécessiter plus de travail de préparation de raffinage. Cela rajoute au coût pour avoir le même matériel final à destination". La qualité de l'actif est à la fois une mesure objective (viscosité, pureté...), mais aussi relative, car le prix de marché élevé peut favoriser l'extraction de matériaux de moindre qualité, et rendre la phase de raffinage/ de transformation — alors plus coûteuse — rentable.

IV/ 4.1.3 En pratique, quels sont les signes d'un changement dans les activités extractives?

La comptabilisation des ressources naturelles extractives est déjà effective en normalisation internationale, et n'a pas attendu la saisie de l'ANC par l'UNICEM. Le cas Areva — qui a par exemple enregistré 1,7 milliard de droits miniers dans le cadre du rachat d'UraMin en 2007, et dans le cadre de l'application de l'IFRS 3 — a constitué un précédent et indique que la reconnaissance de droits miniers en incorporels est possible dans le cadre de la normalisation internationale, à condition que soit organisée une combinaison (*business combination*) conformément à l'IFRS 3. Dans ce dernier cas, les droits miniers incluent des droits de développement et d'extraction et sont considérés comme des actifs incorporels. Le cas n'est pas unique. Au contraire, il a annoncé une vague de dépréciations. Selon une étude du Citigroup, reprise par mining.com, l'ensemble des acquisitions minières depuis 2007 aurait connu une dépréciation de 90%, pour un montant total estimé à 85 Milliards de dollars. L'importance de la somme suggère toutefois qu'en matière minière, la certitude d'une perte définitive reste à démontrer. La dépréciation est-elle dans tous ces cas irréversible ? L'examen des conditions de comptabilisation des pertes de valeur (définitives ou non) est pointé.

Les coûts sont capitalisés

La pratique actuelle passe en charges des coûts tels que les études "lorsqu'elles sont engagées très en amont de l'autorisation". En revanche, lorsque les chances de commercialisation existent, la méthode est modifiée : la bascule s'effectue avec "la phase d'instruction du dossier, au moment du dépôt de la demande d'autorisation". Cette période de préparation qui vise à "constituer le dossier" a vu sa durée

augmenter au cours des dernières années pour atteindre actuellement trois à cinq ans. *"Dans ce contexte-là, on peut être amenés à les immobiliser puis à les incorporer dans le prix de revient du terrain et ensuite à les amortir sur la durée d'exploitation (30 ans parfois) avec le prix du terrain acheté. »*

Techniquement, la capitalisation se fait par gisements, de manière analogue aux UGT. On souligne aussi que l'immobilisation repose sur l'activité, quelle que soit sa forme, car de manière éventuellement contre-intuitive, l'immobilisation est réalisée, même si l'on est en contrat de forage et hors tout frais d'acquisition de terrain ou frais de maîtrise foncière.

Le choix de comptabilisation de l'actif varie

En matière de terrains de carrières, en France, la comptabilisation en stocks a été préférée en dépit du caractère long terme d'un gisement. *"C'est plus que cohérent, c'est beaucoup plus fidèle à ce qu'est la réalité d'une exploitation de carrière".* En particulier, *"le fait de traiter ces terrains-carrières pas tant comme des terrains, mais plus comme des stocks vient un peu renforcer l'idée qu'il y a bien un appauvrissement ou une dépréciation de la valeur du terrain".* Ainsi la méthode tient compte de ce que la comptabilité et la fiscalité américaine nomment la déplétion.

Enfin, ce changement de méthode ne constitue pas une nouveauté puisque *"La comptabilisation en stocks : c'était déjà la manière de comptabiliser les gisements avant les années 1980 - 1975"*, et ce, en dépit d'un contexte changeant. Au niveau micro, le *business model* a par exemple évolué : *"Aujourd'hui l'investisseur attend une rentabilité immédiate alors qu'il y a 50 ans il faisait des réserves foncières. Et puis ensuite, l'autre élément essentiel c'est l'accessibilité réglementaire et juridique, et non pas géologique, qui fait qu'aujourd'hui les sites juridiquement exploitables sont très facilement identifiables par tout le monde"*, modifiant les variables de création de valeur ou de performance. Au niveau méso, les enjeux ont été modifiés par la présence accrue des grands groupes et des concurrents internationaux. Enfin, au niveau macro, la visibilité envers la société civile est améliorée, non sans impact sur les prix de marché. On ne peut plus acheter un terrain sans déclarer sa destination. *"Il y a 20 ans (...) les protections du territoire laissaient beaucoup plus de champ libre"*, on trouvait des exploitations *"en zones agricoles, en zones forestières, il y avait beaucoup moins de contraintes"*. Il est désormais obligatoire que la carrière soit identifiée dans le PLU. *"L'accessibilité réglementaire aux gisements est à ce point stricte qu'un exploitant ne peut plus passer inaperçu. Donc tout ça a eu un effet inflationniste évident et rapide, assez brutal."*

IV/ 4.1.4 L'évaluation des actifs incorporels et des ressources naturelles

IV/ 4.1.4.1 Le cas des ressources naturelles comptabilisées en actifs selon la matière dans le sol plutôt que les coûts engagés

En matière d'évaluation physique, la comptabilisation des ressources naturelles résulte de la combinaison d'une double mesure : d'une part, les volumes (achetés ou attendus) et d'autre part, le prix (historique ou attendu). Les volumes sont sensibles à la qualité des matériaux (voir infra) alors que les prix de marché sont sensibles aux produits transformés ou non, et éventuellement vendus en aval. Les deux facteurs sont source de volatilité et leur combinaison a déjà provoqué l'éclatement de bulles spéculatives (Poséidon) ou des tests de dépréciation drastiques (Areva, et plus récemment de très nombreux miniers). Ces phénomènes alimenteraient une volatilité procyclique puisqu'elle crée un double effet en cas de chute des prix: une baisse de marge, donc une baisse de l'enrichissement figurant au compte de résultat et une baisse de la valeur au bilan. Il n'y a pas que le résultat qui soit alors sujet à volatilité, le total bilan l'est aussi.

En cas de conjoncture défavorable, une autre contrainte comptable vient frapper l'entreprise : le test de dépréciation à laquelle une ressource même temporairement dévaluée n'échappe pas puisqu'il est requis à la fin de chaque exercice. L'écriture en dépréciation résultant d'un test qui ne tiendra pas compte des perspectives à très long terme des cours s'ajoute alors à la baisse de revenus et de marge. L'obligation de comptabilisation des tests de dépréciation aurait conduit les méthodes FC à plus de volatilité, ou comme l'illustre le cas UraMin, à un éloignement de la réalité opérationnelle.

La dépréciation de l'actif peut encore être aggravée par l'utilisation de taux d'actualisation élevés, qu'il s'agisse de taux directs ou de taux ajustés aux risques plus ou moins subjectivement capturés, car la valeur courante résultante diminuera plus vite. Certains acteurs⁷⁰ suggèrent par exemple d'augmenter les taux d'actualisation lorsque le risque augmente, or, il apparaît clairement qu'en cas de risque conjoncturel et non structurel, l'augmentation d'un taux d'actualisation, de surcroît estimé sur des bases subjectives, accroît la procyclicité. Il n'existe par ailleurs pas de consensus dans l'estimation de la prime de risque qui affecterait un taux d'actualisation.

Nous détaillons dans les paragraphes qui suivent les caractéristiques des volumes et des prix relatives aux activités d'extraction, avant de discuter l'objectif d'une telle évaluation.

Au sujet des volumes

La comptabilisation des terrains de carrières en stocks devrait adopter le coût historique et se fonder sur les estimations à l'entrée : *"Je pense que ça va se faire comme ça se fait à l'heure actuelle. C'est-à-dire des relevés annuels. Il faut savoir que les autorisations administratives qui sont délivrées autorisent un volume donné. Donc la méthode en réalité sera défalquée sur ce que l'on va consommer au fur et à mesure. Donc par des relevés topos annuels, ça, c'est la réglementation"*

Notamment, l'évaluation physique est plus certaine dans le cas des granulats que dans celui de mines de cuivre ou nickel ou des réserves de pétrole. La diffusion de ce choix laisse pourtant les observateurs perplexes : *"Mais est-elle universaliste? Ça, j'en doute..."*

L'auditeur des volumes fait face à un problème nouveau, mais concrètement *"L'auditeur n'est pas seul et cette situation n'est pas problématique pour lui"* nous confie un expert du secteur que nous n'avons pas mentionné dans notre liste des personnes interrogées. D'autres intervenants

⁷⁰ Voir par exemple : http://coûts.sfev.org/public/SFEV_2_10_2014_Cost_of_Capital_Final_-_Roger_Grabowski.pdf ou http://coûts.sfev.org/public/SFEV_Risque_Taux_d_actualisation.pdf

renchérissement⁷¹ "Il peut obtenir du service technique ou foncier de la carrière une évaluation du gisement. De toute façon au moment de l'autorisation il y a eu des études qui ont été faites au démarrage par des cabinets indépendants."

Au sujet des prix

S'agissant du prix affecté aux volumes de terrains de carrières, la stabilité est attendue en dépit de variations significatives de certains prix au cours de ces dernières années:

- Pour le granulat "On n'est pas sujet à une volatilité des prix parce qu'on est sur des marchés d'ultra-proximité. Il y a très peu d'élasticité sur les prix qui sont déjà très bas."
- Pour les roches environnementales, "Il y a plutôt une lente érosion des prix avec la concurrence internationale et en particulier asiatique."
- Pour les minéraux industriels⁷², "il y a peut-être une élasticité plus importante des prix."
- Les variations sont en matière de terrains de carrières plus aisément imputables au secteur géographique, et demeurent conjoncturelles, car fonctions des grands chantiers. Une personne interrogée indique par exemple l'impact inflationniste de la construction de la LGV en Aquitaine.

Néanmoins, la fixation du prix présente deux inconvénients fondamentaux :

- C'est une donnée stratégique qui ne se dévoile — ou plutôt se devine — qu'"une fois que les marchés sont passés", mais sans certitude pour les concurrents. "Donc sur les prix de vente on a des idées, on a des ordres de grandeur on sait à peu près".
- Ils étaient historiquement déclarés.

Concrètement, les prix de référence résultent d'un marché de gré à gré, et lorsqu'ils sont connus, leur connaissance se fonde sur une base déclarative, il s'agit d'indices de prix. Ainsi, "Il y a un indice de granulats qui est la moyenne de tous les prix de vente que les adhérents déclarent."

Actuellement, aucune divulgation n'est encouragée, car les acteurs n'ont "aucun intérêt à le faire". Mais de manière intéressante, plus que les prix d'échanges des matériaux, "il y a une chose qui est complètement opaque c'est les redevances de forage." Pour donner un ordre de grandeur, les contrats de forage se mesurent en centimes d'euros la tonne extraite.

Comment évaluer ?

Conformément aux résultats obtenus dans les lettres de commentaires, une approche conservatrice est préconisée, avec une préférence pour les coûts historiques "Ma réponse est (...) pragmatique ... Ce serait bien s'embêter pour pas grand-chose que de faire autrement que de se contenter du prix d'achat. D'autant plus que la « belle époque » où on achetait son terrain et où on dévoilait son projet (...) 20 ou 30 ans après est révolue. "

⁷¹ Les entretiens ont été réalisés successivement et indépendamment les uns des autres, il n'y a eu aucune confrontation d'avis.

⁷² Les minéraux industriels sont les argiles, la silice, le kaolin, le quartz, le talc, le mica, le feldspath ou l'andalousite. Il s'agit de roches naturelles utilisées comme matières premières de base ou complémentaires dans les processus de fabrication de nombreux secteurs industriels.

IV/ 4.1.4.2 Le cas des actifs incorporels hors activités extractives

En matière de reconnaissance des actifs, les avis exprimés varient selon le secteur d'origine de notre interlocuteur et sans doute, mais cela reste à vérifier, les comportements observables ou anticipables dans le secteur. Par exemple, pour une personne issue du monde industriel, dont une partie de l'activité est soumise au code minier, *"Quand il a une matérialité suffisante. Il faut qu'on ait pris la décision d'aller sur le marché. Le critère de reconnaissance appliqué est la probabilité de succès supérieure à 50 %. Il s'agit bien de la probabilité de réussir l'opération de marché et non de la capacité de lancer un procédé dont personne ne voudra les produits: c'est vraiment la probabilité commerciale et la probabilité technique. Ensuite s'ajoutent à la décision des mesures réalisées à partir d'outils classiques permettant de justifier les coûts réels associés et la capacité à générer un payback raisonnable. Enfin, il s'agit de traduire les IFRS opérationnellement."*

Pour un expert issu de la banque, la vision affirmée est moins industrielle et plus transactionnelle : *"est actif tout ce qui est susceptible de générer du cash"*.

Quelques réflexions au sujet des actifs et du capital humain

L'absence de substance physique n'empêche pas la reconnaissance d'un actif si l'on admet qu' *"un actif est un actif parce qu'il est susceptible de générer des revenus (...) D'ailleurs ne faudrait-il pas valoriser les hommes clés comme des actifs ? Dans le contexte des start-ups, par exemple dans les pactes d'actionnaires des investisseurs, il y a le fait d'avoir une assurance homme-clé"* déclare un directeur financier. *"Les courtiers (pour ce type de contrat) on les trouve à Paris. On prend l'état de santé du dirigeant ou du CTO, et souvent la police plus élevée est pour le CTO. En fait, ce qu'on cherche à faire, c'est mettre à l'abri la société. C'est-à-dire que si cet homme-clé se trouve dans l'incapacité d'exercer, on touche un certain montant qui va permettre de couvrir les dépenses le temps de recruter"*. Mais ajoute — sans concertation — un autre interviewé *" L'IAS 38 ne veut rien dire en réalité, il ne représente pas la valeur du capital intellectuel. Par contre, on pourrait envisager de manière pragmatique de mettre un certain nombre de variations dans les paramètres qui doivent être auditables."*

La réalité du capital humain est défendue à maintes reprises avec d'autant plus de force que l'importance des hommes se retrouve également dans le lien avec les bénéficiaires et compensations : *"dans les start-ups, on utilise les stock-options pour fidéliser les gens. Pour moi c'est un outil de fidélisation."(...)* *En procédant ainsi, on valorise l'actif humain. Ou au moins, est-on dans une démarche de tentative de valorisation"*. Cette remarque soulève la distance entre la reconnaissance réelle des sources de valeur et leur visibilité dans la comptabilité.

Incidentement, la législation française souvent taxée de contraignante joue ici en la faveur de l'entreprise, car en cas de démission, *"il y a une clause de non-concurrence et (...) trois mois de préavis. En comparaison aux États-Unis, c'est du jour au lendemain..."* Si cette remarque semble éloignée de notre sujet initial, elle souligne pourtant le risque d'une brusque dévalorisation d'un actif qui pour un brevet — pour citer un autre exemple — peut survenir brusquement *"lorsqu'il est soudainement frappé d'obsolescence par une invention concurrente"*.

Ce dernier point souligne encore une fois combien les actifs se distinguent par des horizons temporels bornés (durée de vie maximale et minimale) ou semi-bornés, impliquant qu'une méthode d'évaluation doit tenir compte de ces différences préalablement identifiées. L'horizon temporel et sa variabilité influent sur la valeur. En matière de terrains de carrières, déjà discutée auparavant, l'échéance minimale est connue dès lors que les droits d'extraction sont concédés, alors que leur renouvellement ne fait qu'installer dans une certitude croissante. On le comprend, en matière de capital humain, la survenance d'incidents ou d'accidents est peut-être associée à une plus forte probabilité d'occurrence.

Le cas de l'asymétrie de l'exposition au risque dans l'audiovisuel

Un autre cas illustrant cette variété de risques est celui des catalogues audiovisuels. Au contraire des productions cinématographiques ou musicales, *"la phase de réalisation (de production) ne débute qu'une fois le contrat assurant son point mort est signé"*. Il existe une asymétrie immédiate, puisque les actifs audiovisuels sont protégés à la baisse. Ainsi, dans une première séquence, la rentabilité est capée par le premier contrat précédant les dépenses et garantissant l'atteinte du seuil de rentabilité (puisque, les projets ne sont lancés qu'après l'obtention de cette garantie). C'est la stratégie de "recyclage" de l'actif qui doit garantir un surplus monétaire, soit les emplois au-delà de cette première séquence. En France, la multiplication des emplois est au demeurant conditionnée par l'obtention au cas par cas du droit moral. Le *business model* n'est en rien comparable avec des métiers de rente, la R et D, ou l'extraction.

Le paradoxe des marques

Nos entretiens confirment la cristallisation des désaccords autour de la marque. D'une part, les entrepreneurs de start-ups s'accordent sur l'importance d'une marque notamment lorsque le marché adressé est un marché B2C. Une personne interrogée a jugé crucial l'investissement dans un changement de marque, en accord avec sa nouvelle stratégie (visant un nouveau marché). Cet investissement lui semblait incontournable, car la marque est *"un élément matériel"*, véhiculant l'image de l'entreprise auprès des consommateurs. Elle semble d'autant plus importante quand l'entreprise évolue dans un secteur concurrentiel partagé avec des entreprises de très grande taille et renommée, et dont les marques sont universellement reconnues.

D'autres praticiens adoptent une attitude plus dubitative et cherchent à cerner ce que peuvent contenir les marques en soulignant les tensions internormatives et fiscales : *"c'est bizarre, on n'évalue les marques jamais que comptablement aux IFRS 3. Donc, jamais personne dans aucune entreprise n'a jamais évalué une marque... alors que fiscalement, le travail est réalisé quand il faut déterminer un prix de transfert."*

En la matière *"le normalisateur ne fait qu'une évaluation a posteriori et ne mesure que la partie de la valeur de la marque qui a une retranscription monétaire et qui porte sur une valeur monétaire captée par un propriétaire à un moment ou un autre. En revanche, tout ce qui fait la valeur d'une marque et sa richesse c'est totalement immatériel, et jamais aucun évaluateur ne se préoccupe de ça et ne le met dans ce modèle d'évaluation."* Selon l'avis d'un expert en évaluation d'incorporels, *"Ce qui fait la valeur d'une marque et c'est son capital marque et la norme IAS 38 traite de la valeur des incorporelles, en gros des marques, mais à aucun moment le normalisateur ne se préoccupe de ce qui fait la valeur d'une marque (la notoriété, son image, la loyauté des clients, le fait qu'elle crée de la valeur pour ses clients et pour l'entreprise)..."* Aussi, *"la norme IAS 38 (...) est à 1000 lieues de donner un début d'évaluation du capital marque et de la marque."*

Un cadre dirigeant en charge de la restauration de l'image d'une grande banque frappée par un scandale financier établit un lien entre la perte réputationnelle manifestée par la perte de clients et la gestion de la restauration de la légitimité de la banque en appui sur un indicateur clé : le classement des banques tel que publié par la revue de référence. De manière intéressante, le gain en légitimité s'est fait en misant sur le recrutement de profils de haute qualité. Ce témoignage suggère un lien fort entre le capital humain et le capital marque, cristallisé autour d'une idée plus abstraite : la réputation. La qualité de l'un contribuerait à accroître la réputation, l'autre en offrirait une mesure. La littérature identifie ce phénomène d'agrégation pour justifier la difficile évaluation des actifs combinés (Bessieux-Ollier et al., 2006⁷³; Paugam et Casta, 2010⁷⁴).

⁷³ Corinne Bessieux-Ollier, Monique Lacroix, Elisabeth Walliser. Capital humain - mesure, management et reporting Un état des lieux sur le plan théorique et pratique. Comptabilité, Contrôle, Audit et Institution(S), May 2006, Tunisia.

Enfin, un intervenant fait remarquer qu'une marque peut-être achetée parce que cette acquisition permettra de faire reconnaître sa valeur dans l'accroissement des ventes et en raison par exemple, d'une bonne complémentarité des réseaux de ventes. Le cas illustre **la redondance des valorisations des immatériels**, parfois soumise à un décalage temporel et souvent incertaine. Ici, les biens immobiliers possèdent leur propre valeur qui, par une nouvelle combinaison d'actifs, permettra d'augmenter les ventes. Ainsi, une marque issue d'un cumul de marges passées peut-elle lorsque recombinaison, alimenter la croissance d'une marge. On notera ici que les actifs en présence contribuent également à cet accroissement de marge attendu, et qu'il serait conceptuellement faux de les allouer aux actifs nouvellement acquis. Ce cas illustre la difficile allocation du Goodwill dans le cas d'IFRS 3 et suggère qu'une post rationalisation — irréaliste et peu fidèle à la réalité — puisse s'opérer en direction des actifs acquis.

Les cas de l'innovation et des start-ups interrogent la mesure et les méthodes d'évaluation

Dans le monde des start-ups ou des activités de service, la reconnaissance de la valeur apportée par les immatériels apporterait plus de confort à certains dirigeants. En particulier, les cas de cession d'actifs de propriété intellectuelle à des grands groupes ayant réalisé de très bons investissements apportent une certaine frustration aux développeurs de projets. Ce qui est en cause dans cette demande est la **vulnérabilité ressentie des petites entreprises face à l'asymétrie informationnelle dans un jeu de négociations** alors que la prise de risque a été entièrement assurée par le vendeur. L'absence de rémunération de la prise de risque et le transfert de la rente n'est pas sans rappeler l'actuel développement des NATUs.

Les illustrations ci-dessus impliquent que **la réalité des décisions diffère de la représentation comptable**. Ce n'est pas la valeur ou la mesure de l'actif qui importe, son universalité en tant que référence décisionnelle est d'ailleurs rejetée, "*Il n'y a pas de juste valeur (comptable) puisque les trois quarts de la valeur ne sont pas dans les comptes*", mais la rémunération de la prise de risque.

En pratique, la prise de décision requiert l'usage de méthodes sophistiquées dépassant le cadre comptable et les évaluations s'effectuent plus probablement au cas par cas. "*Dans les start-ups, la valeur n'a aucun intérêt puisque l'objectif de l'investisseur c'est le TRI.*" Car, dans le monde technologique notamment, "*On achète du TRI et on fait en sorte que dans le montage on s'assure d'avoir ce TRI-là ou alors c'est la valeur résultante de l'investissement.*"

Mais ces méthodes, quoique logiques et rationnelles, possèdent des limites pointées par un interviewé "*J'avais fait un calcul de TRI... Ce qui n'allait pas dans ce calcul c'est que justement ils avaient négligé le fait qu'il y avait une décision. Le fait que quand on prenait un choix on renonçait à l'autre.*" Cette question est celle de la réversibilité de la décision et du déterminisme des méthodes communément employées. Or, la prise en compte de cette réversibilité en comptabilité amènerait à construire des scénarios multiples de valeurs des actifs. Dans le cas contraire, l'adoption d'un scénario unique sera nécessairement contredite dans le futur par la réalisation effective. Il convient alors d'investiguer comment l'intégration d'un futur évolutif serait compatible avec le principe de continuité comptable. Par ailleurs, tout actif ne possède pas des flexibilités, et leur reconnaissance pose autant de problèmes sinon plus que la reconnaissance d'un actif.

L'adaptation des méthodes existantes n'est pas sans conséquence sur la prise de décision, car elle peut drastiquement modifier la perception du futur et donc de la valeur associée : "*Et donc là on est dans la gestion de portefeuilles, dans de la colinéarité entre les deux... Et donc après je suis repartie avec ma simulation... Et ils ont d'abord été déçus parce qu'au lieu d'avoir un payback en deux ans ils*

⁷⁴ Luc Paugam, Jean-Francois Casta. Mesurer le capital organisationnel comme combinaison de ressources. 20ème congrès annuel des IAE, Sep 2010, Strasbourg, France. Session comptabilité financière, 2010.

avaient un *payback* en 8 ans..." Cependant, pour convaincre les parties prenantes, l'enjeu se situe ailleurs (que dans l'évaluation), il s'agit du "*cash-flow à long terme, et de la valeur terminale. On doit mesurer le niveau d'investissement récurrent*".

Enfin, le processus d'évaluation reste intimement lié au processus de reporting, ce qui conduit d'autres intervenants, pour lesquels lorsque la méthode d'évaluation est plus claire, à poser la question de l'auditabilité et de l'acceptabilité de cette méthode. Leurs besoins s'expriment en faveur **d'une meilleure connexion entre les méthodes d'évaluation mobilisées dans diverses opérations et le reporting**. Par exemple, une personne interviewée a exprimé le vœu "*de disposer de solutions permettant de coupler des évaluations plus ou moins complexes et tenant compte des principes au reporting*". Ce besoin apparaît plus prégnant avec la multiplication des opérations supervisées et la taille de l'équipe. Les valeurs engageant la responsabilité, c'est une forme de contrôle qui est attendue.

Alors, comment comptabiliser l'effort d'investissement ?

Sur ce point les postures s'expriment en totale absence d'ambivalence et de nuances, révélant parfois une vision manichéenne, non différente des postures académiques. Ce binarisme signale l'opposition centrale entre deux méthodes "*tous les coûts en charges*" versus "*aucun coût en charge*" alors que la réalité est bien plus complexe. Nous l'avons observé précédemment, dans le secteur pétrolier et face à l'impossibilité de contenter dans un même secteur deux *business models* se comparant peu, les régulateurs ont souvent autorisé deux méthodes dont l'une (SE) semblait répondre à un besoin de mitiger, de modérer les effets contraignants de la méthode *Full Expense*, méthode la plus prudente consistant à passer tous les coûts en charge et immédiatement. Cependant s'agissant de la méthode SE, la recherche académique a pu démontrer qu'en autorisant des positions intermédiaires (passage partiel en charges) l'espace discrétionnaire est accru et la comparabilité et la prévisibilité sont réduites.

En matière de coût, un intervenant dénonce ce qui lui paraît être un excès de flexibilité. "*Sur les frais de développement, pas de recherche, mais au niveau comptable on est dans le grey washing total, la manipulation des comptes est quand même généralisée. C'est une calamité !*"

Un autre partage son expérience dans plusieurs start-ups et juge dangereuse toute reconnaissance de flexibilité en ce qu'elle constituerait une ante-narration potentiellement excessivement optimiste. Rappelons que c'est par un récit *ex ante* que l'évaluation d'UraMin s'est effectuée, récit devenu chimère avec l'effondrement des prix. "*(...) l'activation des frais de R et D: pour moi, la position de principe c'est de ne pas le faire. De tout passer en charges. Pour éviter de croire à sa propre fable.*"

En cas d'importante prise de risque entrepreneurial, comme c'est le cas dans la quasi-totalité des start-ups, d'autres indicateurs priment, en lien avec la durée de vie anticipée(able) : "*Non c'est toujours la trésorerie... C'est toujours par le cash que l'on vit et que l'on meurt. Quelle que soit la norme comptable qu'on applique. Le cash, c'est le cash.*"

Un spécialiste des *business models* complexes pointe la différence entre un *business model* souhaité et un *business model* avéré. L'éclaircissement de la différence s'illustre par le cas d'une entreprise proposant un produit innovant, mais paraissant plus risqué, car en provenance d'une petite entreprise. Le cas est celui d'une énergie utile à l'entreprise cliente (potentielle) où "*les productions sont très lourdes et pour lesquelles les coûts d'arrêt sont phénoménaux. Si son usine s'arrête, ça peut se chiffrer en millions par jour. En millions par jour... Tout ça pour un camion qui vaut peanuts. La continuité de l'alimentation dans certaines industries c'est terrible (...)* Donc c'est très difficile d'arriver avec une offre innovante chez des gens qui cherchent la sécurité, en particulier la sécurité d'approvisionnement."

Avec un regard plus conceptuel, la solution semble pourtant intéressante puisque *"Capitaliser des coûts parce que c'est finalement des investissements qui vont améliorer des choses sur les effets futurs, ça peut quand même avoir du sens. Ça peut avoir du sens d'étaler les choses sur les années futures pour avoir une vision économique saine de l'entreprise. Mais le raisonnement abstrait ne résiste pas à la transposition vers le réel car "concernant une start-up, ça veut dire quoi étaler sur les exercices futurs ? On ne sait même pas quand ce sera..."*

À l'inverse, un dirigeant d'une grande entreprise souligne l'innocuité de la capitalisation des dépenses sur le long terme et en loue même les vertus fiscales *"À court terme ça fait clairement des EBITDA qui se mettent à monter en flèche par ce que tu es capable de capitaliser un max., et puis au bout de 5 à 10 ans on a simplement un chiffre entre l'EBITDA et l'EBIT (...) À court terme, ça fait plus d'impôts."*

L'amortissement, la dépréciation des actifs et leur acceptabilité fiscale

Si l'amortissement est réputé représenter l'amointrissement irréversible de la valeur en comptabilité, il faut néanmoins rappeler que cet amoindrissement et la durée de vie du bien considéré demeure figée telle que dans la décision stratégique initiale du dirigeant. Ainsi, l'amortissement permet de relater les conditions dans lesquelles les décisions stratégiques furent prises et de rappeler les conditions de l'acquisition. Ainsi, on pourrait accepter, à l'instar de Colasse (2015) qu'un bilan ne représente pas une entreprise. Ce postulat rend alors acceptable le fait généralement partagé suivant: *"Le niveau de la dotation comptable est toujours faux."* Mais nous touchons l'épineuse question de l'objectif de la comptabilité et du point de vue qu'elle entend adopter.

Pour souligner encore cet éloignement d'une réalité, un intervenant interroge : *"J'ai mon CTO qui démissionne, est-ce que je ne devrais pas passer une dépréciation ?"*, ce qui revient à questionner la manière dont tous les préjudices subis par une entreprise sont pris en compte dans l'information financière.

De la même façon, alors que la dépréciation est attendue, un possible retour à la valeur n'est pas envisagé et les entreprises victimes d'un retournement de marché passent parfois des dépréciations, alors que le retournement peut se faire à l'inverse. *"(Un mauvais investissement) pourrait arriver, l'étude pourrait être mal faite ou tout d'un coup un concurrent qui aurait une autre carrière placée plus proche des lieux de consommation qui fait donc que les conditions de rentabilité du premier site deviennent aléatoires et pas intéressantes. Du coup, on peut le mettre en sommeil et attendre que des jours meilleurs arrivent. Attendre que le concurrent n'ait plus son gisement et relancer le nôtre ensuite."* On retrouve dans ce témoignage l'idée d'abandon temporaire d'un actif, avec un retour possible, mais conditionnel. En effet, pour certains actifs, un espoir d'exploitation demeure. *"On peut aussi avoir soit par contrat de forage soit par achat direct, obtenu une maîtrise foncière sur un ensemble de parcelles sur lesquelles on a identifié des gisements. Donc on a payé, encore une fois les prix aujourd'hui sont 4 à 5 fois le prix de la terre agricole, et on peut être amené tout à coup à déposer une autorisation et se la voir refusée. Se pose alors la question de savoir si la valeur du terrain doit être conservée ou dépréciée. C'est là où il faut arbitrer. Et dire si c'est un vrai gisement avec des qualités intrinsèques et pour lequel on présentera une demande ultérieurement s'il faut attendre des jours meilleurs ou non. Cela fait partie des risques du métier. (...). Pour autant, on identifie des gisements de qualité et on se dit que le moment n'est pas venu. C'est une question souvent de 5-10 ans."* Ce dernier témoignage évoque — en conformité avec la révision de SFAS 69 — la possibilité de définition d'une échéance d'engagement au-delà de laquelle, un éventuel provisionnement pourrait être repris ou constaté en charges. On peut dès lors imaginer un "crash test" ou un "death watch", selon le nom d'un site américain prédisant la faillite des entreprises technologiques. *"C'est dire bah voilà, rien ne se passe comme je veux, j'ai certaines recettes clients qui ne sont pas là parce que j'ai pris du retard ou je n'ai pas levé les incertitudes techniques... Un*

petit peu le worst case scenario". Cette approche est cohérente avec la vision récemment défendue par Nassim Taleb et que l'auteur nomme *"organic case"*.

La Commission Européenne conserve un droit de regard, notamment en matière de préservation des conditions concurrentielles. Une question axiale qui touche notamment les modes d'amortissement est celle de la subvention masquée envers un secteur en particulier.

"La Commission va surtout regarder si la dépense fiscale est « justifiée ». L'analyse qui est faite, c'est de voir si l'existence d'une dérogation s'apparente au fait que le contribuable puisse faire une déduction ou un amortissement sur quelque chose, intangible ou tangible, et si c'est justifié par la nature économique de l'opération" (...) La mesure examinée afin de déterminer si elle " fournit un avantage. Alors si une mesure doit fournir un avantage à tout le monde ce n'est pas un souci, mais si elle fournit des avantages uniquement à certaines entreprises cela s'appelle un avantage sélectif⁷⁵."

En la matière, la Commission opère selon 2 axes : *"Il y a vraiment deux écoles et le cas est en débat (1) les mesures en faveur de la recherche d'application générale ne sont pas des aides d'État (2) il faut regarder les effets de la mesure."* Pourtant, force est de constater la difficulté de mesure des effets *ex ante* *" je ne suis pas inconfortable, je pense que lorsqu'il y a une transparence de la mesure et qu'elle s'applique à tous les contribuables..."*

⁷⁵ Le cas des amortissements des centrales nucléaires est par exemple avancé comme illustration lorsqu'a été envisagé le provisionnement des coûts de démantèlement futur. Il s'agissait de définir si *"cet amortissement dérogatoire qui par nature ne pouvait s'appliquer qu'à des centrales nucléaires était une aide d'Etat ou pas."*

IV/ 4.2 La pertinence du résultat net

Si au sujet de la valeur, et notamment des immatériels, les avis sont divisés, il existe un réel consensus dans l'adresse de griefs majeurs au compte de résultat. En premier lieu, il est accusé de ne pas représenter la réalité opérationnelle de l'entreprise. Ensuite, les mesures de résultat/performance ne sont jugées — en l'état — ni comparables ni pertinentes. À cet égard, des propositions sont formulées par différentes parties prenantes. Enfin, on reproche aux informations comptables disponibles actuellement — notamment en IFRS — de n'en dire pas assez sur les sources de création de valeur, mais de produire une information redondante quant à la valeur captée.

La redondance précédemment évoquée trouve encore résonance dans le compte de résultat. En effet, une marque capitalisée à l'actif produira des surplus de ventes, soit en augmentant les quantités soit par un accroissement de la rente. Aussi, les impacts sur le résultat peuvent s'observer en différents points : la marque est-elle bâtie sur une forte valeur ajoutée ? Sur un bon ciblage d'un marché peu rentable, mais volumineux ? La marque existante ne serait-elle que le surplus des marges déjà comptabilisées ? Au-delà du sens et de l'origine monétaire de la marque, la maintenance de la marque est ici en question.

Une autre remarque récurrente est celle de **la pertinence de compte de résultat notamment dans la signification du résultat net**. On retrouve parmi les craintes exprimées, notamment par les interviewés proches du monde des start-ups, le souhait **de ne pas surestimer un résultat qui pourrait ensuite être partiellement distribué**. Pour ceux-là, le rôle du RN en tant qu'informateur de l'enrichissement des actionnaires est primordial et doit rester le plus clair possible.

Aussi, pareils propos s'entendent comme une injonction à produire un résultat qui ne trompe pas le dirigeant-actionnaire sur son enrichissement réel.

La comparabilité... un objectif incertain ?

La prise en compte des différents *business models*, notamment dans le cas d'une entreprise propriétaire versus une entreprise détenant des contrats de location (ou crédit-bail) sur les actifs productifs est un sujet de préoccupations partagées. Nous l'avons vu dans les précédents chapitres, la transformation juridique du processus vers des contrats de production comportant des *options to lease* a permis aux groupes pétroliers américains d'indiciblement passer d'un mode de comptabilisation d'une partie définie des charges à une quasi-comptabilisation en immobilisations via des contrats spécifiques.

Dans le cas des activités extractives, en France, le contrat de fortage " *est considéré par la Cour de cassation, comme une vente de bien meuble par anticipation*" et peut donner lieu à un incorporel s'il est cédé à un tiers. Par exemple, " *Si la société qui est propriétaire d'un contrat de fortage pour des raisons diverses est mal placée dans cet endroit géographique, stratégiquement cela ne présente pas d'intérêt pour elle compte tenu de la caractéristique des matériaux, elle décide de céder cette maîtrise fonctionnelle, c'est-à-dire ce contrat de fortage. Celui qui rachètera ce contrat pourra le payer avec une sorte de prime et donc dès lors on pourra considérer qu'il y a une valeur incorporelle. Mais là on parle vraiment de cession de contrat.*"

La question de la comparabilité s'est dès lors posée en France, ce qui a amené les entreprises exerçant hors du code minier à saisir l'ANC afin de rendre plus comparables les activités en propriété et celles opérant via des droits de fortage " *non pas pour des problèmes de classification d'actifs, mais pour de problèmes de présentation du compte de résultat. C'est une harmonisation qui correspond à la réalité effective de l'extraction. Quand vous exploitez par fortage, vous avez finalement le coût de votre demande de fortage, c'est une charge qu'on peut considérer comme un coût d'achat de vos matériaux qui rentre directement en diminution de la marge (...).Techniquement il n'y a pas de différence. Ce*

qui change simplement c'est votre contrat. Lorsqu'au lieu d'avoir sur un contrat de forage vous avez acquis directement votre terrain, vous êtes propriétaires directs. Il n'y a pas grande différence et vous avez un compte de résultat qui est présenté de façon très différente."

Un alignement des EBITDA s'opère alors que l'EBITDAR est avancé comme un indicateur de performance pertinent et à même d'augmenter la comparabilité entre *business models*.

Mais l'harmonisation ne se limite pas aux champs des entreprises de mêmes tailles et publiant selon les mêmes standards, elle concerne également l'internormativité ou le vagabondage comptable et devient source de tensions alors que la résolution envisagée par la mise en œuvre d'une désormais défunte convergence des normes IFRS et des US GAAP n'est plus immédiatement possible.

"En IFRS ça ne gêne absolument pas les entreprises d'avoir les terrains en immobilisations, de les amortir selon une méthode qui n'est pas forcément l'amortissement linéaire, et ensuite de remonter directement en présentant au compte du résultat l'amortissement des terrains dans le coût des stocks des matières exploitables. En IFRS, il y a un terrain qui s'use à partir du moment où vous faites l'extraction. Les entreprises, en IFRS, ont la possibilité finalement de faire disparaître les comptes de dotation aux amortissements de leur compte de résultat, pour le remonter en charges. Finalement ça rentre dans le calcul de la marge sur stocks. En normes françaises ce n'est pas possible parce que vous ne pouvez pas créditer des comptes d'amortissement, vous êtes obligé de passer par un compte de production de stocks ou de productions d'immobilisation, un compte de classe 7."

Si la comparabilité n'est pas assurée par la normalisation, elle peut l'être par le biais de retraitements, ce second scénario est préféré par nos interlocuteurs. Car en internalisant les retraitements, certaines normes se substituent aux travaux d'intermédiaires, non sans perte de valeur ajoutée ni une perte de lisibilité pour les usagers n'attendant pas de retraitements ou d'usage de modèles. Un enseignant en évaluation pointe les problèmes de la divulgation d'éléments préretraités en imaginant l'impact futur d'un travail assisté par le normalisateur : *" on va créer des gens dans les entreprises qui vont prendre le pouvoir et croire que la comptabilité fait tout, etc. (...) On a – par exemple — une tendance par les IFRS à retraiter le crédit-bail sous forme de loyer pour remettre l'actif corporel sous la forme d'une dette, je pense que c'est une démarche qui ne reflète pas la réalité opérationnelle. En termes de modèle économique, faire l'inverse et comptabiliser un contrat de crédit-bail sous la forme de loyer est plus pertinent. La recherche de la comparabilité aurait pu être de remettre tous les actifs corporels et le financement sous la forme d'un loyer (...) c'est souvent plus pertinent de comparer une rentabilité."*

De l'usage des normes

Des usages déviant des objectifs initiaux sont parfois observés "... sur les frais de développement en normes françaises : L'unique raison pour laquelle je vais mettre des frais de développement c'est pour obtenir du CIR, parce que sinon je n'ai pas de CIR (crédit impôt recherche). Ensuite, maintenant, quand vous mettez des frais de développement à l'actif, vous avez annulé des charges. (...) Moi je suis tombé sur des sociétés qui voulaient absolument mettre des frais de développement parce que ça les arrangeait comptablement, d'autres qui ne voulaient surtout pas le faire. (...) Alors les critères ... j'ai toutes les bonnes raisons de dire que je ne respecte pas ce sixième critère. "

Enfin, le raisonnement ne s'arrête pas là : *"Il y a des sociétés qui sont aveuglées par leur résultat positif parce qu'elles ont eu des frais développements, donc elles font ça 3 ou 4 ans et le cash il est consommé.... Mais elles disent non-non-non moi c'est bon j'ai fait des frais de développement, tout va bien, ma société est rentable. Oui, mais à un moment il faut bien vous rendre compte que vous perdez*

de l'argent... " (...) "Comme la liasse fiscale sert souvent de reporting, il peut y avoir des sociétés, des managers qui sont un peu aveuglés, qui ne voient pas la réalité en face".

Pareille déviance de comportement n'est pas sans risque, car "Le problème c'est que lorsque vous faites du développement et que vous faites du crédit impôt recherche il y a un contrôle fiscal !"

Les activités récurrentes et le calcul de l'EBITDA

La notion d'activités courantes/récurrentes n'emporte pas l'adhésion de tous les acteurs qui trouvent par ailleurs bien difficile de calculer une performance à partir des informations communiquées.

"La comptabilité ne fournit pas les indicateurs utilisés par les investisseurs. Les investisseurs s'intéressent à l'EBITDA et à la dette nette tant pour le financement que pour l'évaluation d'entreprise. C'est deux indicateurs ne sont pas des agrégats IFRS. Donc chaque investisseur va puiser dans les annexes les informations pour faire les retraitements" affirme un interviewé expert en évaluation. Ce point de vue n'est pas propre à la profession puisque dans l'industrie, un même constat est formulé : "Le récurrent n'existe pas. Une entreprise a beau donner un EBITDA récurrent et tout le bazar, moi je n'ai jamais vu en 29 ans de carrière une année récurrente. Ça n'existe pas. Ce qui veut dire qu'il faut admettre qu'il y a des différences d'une année à l'autre, etc..."

Les griefs conceptuels envers les IFRS

Certains acteurs expriment leur difficulté face aux IFRS dont ils ne perçoivent pas nécessairement l'objectif ou l'adéquation avec leur expérience sur le terrain " il me semble, qu'on aurait pu faire un choix comptable, d'avoir une comptabilité qui est celle demandée par les investisseurs et non pas une comptabilité qui est celle demandée par le normalisateur" et expriment au passage leur préférence pour une vision pratiquée auparavant et avec laquelle ils étaient plus à l'aise "Donc pour nous un bilan c'est des immobilisations corporelles et un besoin en fonds de roulement. Ça n'a jamais été un actif et un passif comptable, pour nous ça ne veut rien dire. "

Cet argument pourrait avec méprise traduire une posture non progressiste, mais l'interviewé précise sa pensée en dénonçant plus qu'un outil moins ergonomique, un outil véhiculant moins de sens, ou du moins si sens il y a, il est inutile " Ce qui est clair c'est qu'il y a un problème dans les IFRS, la frontière c'est que les IFRS ne font que mesurer la valeur captée par l'entreprise. Elles se désintéressent totalement de ce qui est en dehors de cette frontière."

Cet état de fait crée un marché d'intermédiaires fournissant des services d'extraction de la performance, "une armada de consultants, de spécialistes, d'analystes qui vont s'insérer là". Cette remarque touche pourtant le champ restreint des entreprises cotées, car "pour le tissu des petites entreprises, le travail est beaucoup plus chronophage, beaucoup moins récurrent, par des acteurs qui sont du coup plus locaux".

IV/ 4.3 L'accès aux financements.

Enfin, parmi les personnes interrogées, certains souhaiteraient que les états financiers puissent faciliter l'accès aux financements, notamment à la dette, car *"la dette est ce qui coûte le moins cher. On dit souvent qui paie ses dettes s'enrichit, j'ajouterai qui fais des dettes s'enrichit. Ce que fait une entreprise, c'est emprunter de l'argent à un certain taux pour qu'il soit rémunéré à un taux plus élevé."*

Un cas particulier est celui de la comptabilisation des gisements de carrières, qui apparaîtront désormais en BFR. *"On a identifié que ça allait effectivement créer des besoins en fonds de roulement beaucoup plus importants, qu'on semble pouvoir traiter sous la forme d'explications, de notes en annexe aux comptes, pour justifier en réalité cette augmentation qui devrait être très significative de ce besoin en fonds de roulement. C'est une discussion qu'on va devoir avoir avec les banquiers qui n'aiment pas trop financer du BFR."*

La confiance en cette méthode est confirmée par un autre interviewé qui bat en brèche l'idée reçue selon laquelle les banques préfèrent des garanties "matérielles" *"Ce que je constate, c'est que les sociétés qui ont le plus de dettes sont celles qui ont le plus d'actifs incorporels et non corporels."*

L'inquiétude est modérée d'autant que le changement de méthode devrait procurer une image favorable et à long terme sur les entreprises : *"Inversement, cette méthode va donner peut-être aussi un petit peu plus de visibilité sur la réalité, la capacité réelle d'un site. Donc en termes d'analyse financière, ça peut être un plus."*

Au final, en dépit du changement, la structure sectorielle est maintenue *"on va avoir un effet de gonflement des stocks et donc un besoin en fonds de roulement qui va exploser, mais ce sera le cas pour tous les exploitants de carrières. Il faudra expliquer pourquoi les stocks sont d'une part des stocks de gisements et d'autre part des stocks extraits qui rentrent dans le processus de production classique. En termes de politique d'investissement, je ne pense pas que ça aura une influence quelconque."* Le repère change, mais l'ordinalité demeure.

En revanche, la question des financements rebondit sur la juste analyse de performance et la pertinence du compte de résultat *" dans les covenants bancaires, le ratio qui regardé n'est plus le ratio dette sur fonds propres, mais le ratio dette sur EBITDA. Donc la capacité de remboursement de la dette. Or, ce qui permet de générer de l'EBITDA, aujourd'hui pour beaucoup d'entités c'est principalement de l'actif incorporel... L'EBITDA est à 2/3 incorporel. (...) Concrètement, la comptabilité ne fournit pas les indicateurs utilisés par les investisseurs. Les investisseurs s'intéressent à l'EBITDA et à la dette nette."*

L'importance du compte de résultat est soulignée par un autre acteur dont l'expérience prouve que *"le banquier s'intéresse aux résultats, au chiffre d'affaires et à la trésorerie. Et les autres parties prenantes, les fournisseurs... veulent s'assurer qu'on sera à même de régler dans les temps."*

Ce besoin crucial d'information relative à la solvabilité n'est pas seulement orienté de l'entreprise vers ses partenaires, mais vaut en sens inverse également : *"On a des entretiens réguliers avec les grands analystes crédit de la place, mais ayant d'ailleurs quelques contrats avec pour être averties des difficultés de nos partenaires."*

Cette question cristallise l'inégalité entre les grands groupes et les petites entreprises, car *"(...) pour les petites entreprises il n'y a pas d'enjeux de visibilité ou de valorisation boursière"*, dans un phénomène d'accélération, puisque l'accès aux financements a pu contribuer à la modification du secteur des activités de carrières : *"Aujourd'hui celui qui a les moyens d'investir c'est le groupe de BTP de cimentiers..."*, et non sans effet sur l'exacerbation lente les rapports (de force) à l'intérieur

même du secteur "le rapport avec le vendeur change tout de suite". Néanmoins, en matière industrielle, la stratégie prix demeure primordiale pour évincer un concurrent, la méthode comptable est "un effet de second rang", du moins pour les grands groupes.

En matière de décision, la réponse est tranchée : la méthode comptable n'influe en rien sur la décision: *"l'enregistrement ou pas, IAS 38 ou pas, traiter en Capex ou en CRO une dépense de R et D n'influence absolument pas les décisions du management. Cela n'influence même pas les décisions du management sur le cash out total qu'on ramène dans la R et D. Les seules choses que ça peut influencer, c'est les histoires de crédit d'impôt dans certains pays. Le P&L a son importance, mais pour des décisions structurantes de type R et D, il n'y a aucun doute, c'est le cash-flow qui compte."* Des moyens de mitigation sont même envisagés par certains acteurs : *"Il peut avoir des incidences fiscales qui leur feraient avaler la pilule, mais c'est un effort pour eux et ils n'en verraient pas forcément immédiatement l'intérêt."*

Existe-t-il des solutions ?

Hormis les solutions d'évaluation et de suivi des valeurs préalablement présenté et qui font l'objet de propositions dans le chapitre suivant, nos interlocuteurs ont — en vrac — mentionné :

"J'ai vu des situations où les financeurs acceptaient qu'on fasse une comptabilité pro forma. On présente les comptes de la société comme si on avait fait le choix d'activer et donc d'amortir. Ce qui permet de dire : « si la société avait fait le choix, elle présenterait ces comptes-là et vous lui donneriez la subvention »."

Par ailleurs, les exigences informationnelles pèsent sur les entreprises de petite taille, les privant parfois de l'accès aux marchés de capitaux : *"Je pense que c'est trop. Il faut de la ressource pour ça. Ça coûte beaucoup d'aller chercher le capital. De toute façon, la dette est ce qui coûte le moins cher."*

Pourtant en matière de diagnostic, l'internormativité demeure problématique et d'aucuns souhaiteraient être mieux informés sur les effets des méthodes comptables *"Dans le rapport de gestion on devrait avoir des indicateurs qui tiennent compte du risque potentiel lié au fait que le traitement comptable peut varier d'un tiers à l'autre, d'une année à l'autre... La question est donc la question de la transparence de l'indicateur."*

CHAPITRE V

Conclusions et propositions de pistes de recherches

Nous résumons dans ce dernier chapitre les thématiques précédemment abordées pour en produire une lecture, parfois renouvelée. La première section offre une synthèse des résultats issus des trois phases de nos travaux : une phase de recherches historiques, une phase d'analyse de lettres de commentaires et une phase d'enquêtes. Une typologie des attentes est formulée, allant au-delà du domaine initialement visé et en raison du reclassement de la proposition de norme en sous-projet IAS 38. La dernière phase de notre travail s'est étalée sur une période plus longue que prévu en raison de la diversité des problématiques qu'elle aura soulevées (à titre de comparaison Chelli et Gendron, 2015 ont pris deux ans à réaliser une trentaine d'entretiens aux contenus denses). Néanmoins, ces problématiques sont adressées dans notre section "Constatations et Propositions", ce qui modifie substantiellement le contenu de notre rapport. Originellement, destiné à un centrage sur les activités extractives et à la formulation éventuelle d'une méthode d'analyse ex ante, notre rapport étend ces propositions à des préoccupations plus générales: reconnaissance, définition, mesure, évaluation, réévaluation d'un actif. Nos propositions touchent également les contenus des états financiers et rapports intégrés. Enfin, si l'étude de cas n'a pas permis le test d'une méthodologie d'évaluation ex ante des normes, notre travail a néanmoins exploré une large diversité de méthodes à même de rendre compte d'une évaluation anticipée. Enfin, nos propositions ne pouvant être considérées comme abouties, chacune d'elle est associée à des pistes de recherches futures que nous identifions et précisons.

V/ Section 1 : Synthèse de la recherche et attentes

Une lecture transversale de l'ensemble des résultats indique la persistance de préoccupations liées aux activités extractives ou à contenus immatériels autour de quelques axes : la pertinence du résultat notamment dans la démonstration de l'origine de la valeur créée par les entreprises et de la solvabilité, l'accès au financement, et l'évitement des erreurs de management, notamment dans les distributions de résultat et enfin, l'opposition de postures entre les partisans de la capitalisation des investissements immatériels et les tenants d'une comptabilité plus prudente.

La reconstitution d'un état de l'art des recherches sur la question des activités extractives et notamment du pétrole et du gaz a offert dans la première phase de nos travaux une ontologie des normes spécifiques dans le domaine extractif. Nous avons mis en lumière la propension du normalisateur (notamment dans les pays producteurs de minerais/minéraux/hydrocarbures) à se saisir d'enjeux dépassant le cadre comptable, dans la démonstration d'une intention manifeste de créer des effets d'ordre économique. Ainsi la sécurité d'approvisionnement en hydrocarbures a justifié la création de SFAP 69 alors que les organisations professionnelles avaient de manière répétée refusé cette possibilité. Ailleurs, l'éclatement d'une bulle spéculative sur le nickel justifie l'émergence d'une norme australienne. Mais au-delà de ces objectifs "de stabilité financière", la normalisation des activités extractives n'a eu de cesse de traiter le choix des méthodes d'enregistrement des coûts engagés dans les phases initiales, c'est-à-dire avant la phase d'exploitation des mines ou puits, ces coûts sont dits de préproduction ou de préexploitation. La pluralité des méthodes existantes crée un lieu d'affrontement d'entreprises aux *business models* divergents : les grandes entreprises diversifiées versus les petites entreprises centrées sur l'amont. Les *due process* américains ou internationaux témoignent de tentative de lobbying et voient plus souvent le normalisateur favoriser les méthodes employées par les groupes verticalement intégrés. Ces choix premiers sont dans un second temps mis à mal, soit comme on l'a vu aux États-Unis par l'intervention de diverses institutions, soit par

l'abandon ou le reclassement de projets de normes. Le cas du pétrole, objet de nos recherches précédentes que ce travail entendait prolonger, illustre cette problématique et a abouti en la cohabitation, finalement jamais remise en cause puisque présente dans la plus récente révision de norme, de deux méthodes de comptabilisation aux États-Unis et au Canada. Cette décision se lit en utilisant le prisme actuel comme la reconnaissance de la coexistence à l'intérieur d'un même secteur de deux *business models* différents dans leur structure, mais également de par l'écosystème nécessaire à leur survie.

La préférence systématique des normalisateurs pour la méthode des SE indique qu'elle a pu être considérée comme la plus pertinente — cet état de fait a pu être alimenté notamment par le biais de recherches positivistes⁷⁶ — alors que principalement pratiquée par les groupes intégrés. Mais au cours des dernières années, les conclusions des recherches se sont renversées et la méthode des FC a gagné ses lettres de noblesse.

Une interprétation nouvelle des travaux passés suggère en outre que les études de pertinence informationnelle des données comptables avaient dans un premier temps soutenu le développement des informations prospectives, principalement pour les entreprises pratiquant les SE. Or, les positions plus récentes dénoncent une plus (trop) grande flexibilité dans la méthode des SE. Ce qui nous amène à affirmer que **les éléments prospectifs possèdent plus de sens quand les méthodes de comptabilisation des coûts offrent une plus grande flexibilité, c'est à dire quand le résultat perd du sens**. En effet, une lecture approfondie de Bryant et la mise en parallèle avec des travaux plus anciens suggèrent que les Cash Flows actualisés sont pertinents dans le cas où le résultat est affecté par une charge discrétionnaire (SE). Les Cash Flows actualisés peuvent dès lors se lire comme un complément informationnel d'un résultat difficilement interprétable (fiable ?). Concrètement, quand tous les coûts sont activés et amortis à un rythme constant, la pertinence des Cash Flows est inexistante. En revanche, lorsqu'une partie des coûts seulement sont activés, et que le passage en charges est une proportion variable, alors seulement les informations futures apportent un complément d'information. Ce regard neuf exige évidemment des vérifications mais nous en avons acquis la conviction profonde. Nous rappelons qu'à aucun moment les recherches propres au pétrole et au gaz ne se sont intéressées à l'alternative de passage immédiat en charges (dit de *Full Expense*) car son absence de pratique dans le secteur empêche les analyses comparatives.

D'un point de vue académique la méthode FC a récemment été démontrée comme étant plus pertinente, alors que d'un point de vue opérationnel, la méthode des SE s'est rapprochée de l'activation totale, notamment par l'exécution de contrats optionnels. Sans que le lien ne soit établi, ce revirement correspond aux premières extractions de pétrole et gaz de schiste. On peut toutefois noter que les académiques défendant désormais et de manière opportuniste la prévalence des FC sont d'origine américaine et norvégienne. On remarquera également au passage que la dernière révision de SFAS 69 ne s'est pas faite dans l'abondance de littérature académique comme lors des premières phases de normalisation sur les hydrocarbures.

Dans ce silence assourdissant, l'incapacité du normalisateur à trancher en faveur d'une méthode (mais doit-il vraiment le faire ? La norme spécifique est-elle justifiée compte tenu de la diversité de structures ?) a néanmoins ouvert une brèche susceptible de propager l'idée de manque de fiabilité du compte de résultat afin de faire valoir la haute contribution des cash flows. Nous nous inscrivons en

⁷⁶ Nous avons montré dans notre recherche que certains travaux relatifs au secteur pétrolier -pourtant abondamment cités- affichaient des résultats statistiques contestables pour deux raisons principales : les méthodes sont parfois douteuses (conclusions dénuées d'analyse de multicollinéarité) et les résultats sont obtenus à partir de travaux en coupe (sur des périodes courtes). Une analyse longitudinale démontre a contrario la grande variabilité des résultats des tests de pertinence, ce qui indique l'absence d'universalité des contenus informationnels en provenance des données comptables. En l'absence de recherches similaires, il est toutefois impossible de généraliser ces résultats, éventuellement propres au secteur stratégique du pétrole et du gaz, particulièrement soumis à de fortes contraintes exogènes.

faux face à cette idée, pour avoir constaté dans nos recherches précédentes que les cash flows futurs ne revêtent du sens que lorsque la méthode autorise une trop grande discrétion managériale (au détriment d'un résultat fiable et prévisible). La préférence pour la seule communication de cash flows futurs à toute autre méthode de comptabilisation nous apparaît dès lors comme une solution aggravante, laissant encore plus de flexibilité au décideur, y compris dans le choix des taux d'actualisation alors qu'aucune méthode de détermination des flux ou des scénarios possibles n'existe à l'heure actuelle.

À y regarder de plus près, ce que l'on a reproché à la méthode FC, c'est le lissage qui en résulte. Pour prévenir toute escalade d'engagement, le normalisateur a outre-Atlantique imposé des tests plafonds comparables à nos tests de dépréciation et réputés irréversibles. Il s'agissait, à l'instar des tests de dépréciation actuels, d'inscrire des pertes de valeur définitives en procédant annuellement à des estimations « économiques ». Ainsi, pour le dirigeant, la règle considérée comme éloignée de la réalité — la perte de valeur n'étant pas définitive — rebute parfois et ce test plafond a pu conduire pour certains, et par dépit, à l'utilisation de la méthode alternative. À l'inverse, la méthode des SE réputée plus économiquement réaliste dévoile une importante capacité discrétionnaire.

La prévalence informationnelle de la méthode des SE puis celle de la méthode FC ont été soutenues par de nombreuses études positivistes dont nos recherches ont montré à la fois les limites techniques et interprétatives. Au contraire des recherches menées en coupe, notre travail longitudinal a suggéré l'inconstance des éléments comptables clés dans le temps, à la faveur de facteurs exogènes, notamment géopolitiques, ou encore et sans surprise, du prix du pétrole.

Face à ces remarques, il convenait, et notamment devant la proposition de norme relative à l'extraction émise par l'IASB, d'examiner la possible évaluation d'une norme avant sa mise en application en proposant des alternatives aux méthodes positivistes.

Nous avons dans cet objectif examiné par une lecture attentive les 142 lettres de commentaires envoyées à l'IASB suite à la publication de la proposition de norme dédiée à l'activité extractive, le DP/2010/1. L'annexe 2 contient les résultats étendus de nos travaux résumés ici en quelques idées clés.

- Le rôle avant-gardiste de la norme spécifique à l'extraction est confirmé puisque l'on retrouve des similitudes entre les propositions de la définition d'actifs présentée dans le DP et celle figurant dans le cadre conceptuel.
- Le conservatisme des répondants est mis à jour. Les choix conservateurs, et notamment le rejet des valeurs courantes s'interprètent selon nous comme un évitement des mécanismes procycliques sur lesquels les entreprises n'ont aucune prise, notamment lorsqu'elles sont originaires de pays non producteurs. L'utilité de ce travail sur les contenus se démontre lorsque le **conservatisme** exprimé par les répondants est mentionné dans un bulletin de l'EFRAG.
- Les répondants ont aussi refusé toute nouvelle innovation comptable, confirmant une tendance actuellement observable de recherche de stabilité dans la normalisation.

Cette analyse propose également un retour sur expérience de la première tentative de l'IASB de laisser intervenir des représentants de la société civile dans le *due process*. À cet égard, une contribution méthodologique de notre ressort — combinant des méthodes qualitatives et quantitatives éprouvées — met en lumière les structures implicites des arguments des parties en présence. Applicable à toutes négociations multipartistes, la méthode développée peut révéler des postures implicites des participants et les points d'articulation autour desquels une négociation peut évoluer.

Enfin la consultation d'une vingtaine d'acteurs économiques fait ressortir une multitude de préoccupations, parfois éloignées des objectifs avancés par les normalisateurs. La troisième étape de

notre travail, sur une base d'enquête semi-directive (voire moins) permet de soulever une grande diversité de préoccupations, objets de propositions dans la section qui suit. En premier lieu, l'on constate une persistance et une convergence des avis vers la recherche d'une plus grande pertinence du résultat. Cette demande, cette injonction même, couvre deux idées principales. Un premier besoin est celui de la démonstration de l'origine de la valeur créée par les entreprises plutôt que la valeur captée. Cette approche éminemment sociétale invite le normalisateur à privilégier le rôle sociétal de l'entreprise plutôt que sa capacité commerciale assurant la valeur grâce à des transactions. Cette injonction invite en même temps à renforcer les états financiers existants dans un contexte où d'autres informations, plus narratives, plus prospectives, plus incertaines et indéniablement plus sujettes à manipulations comptables tenteraient de se substituer à des repères plus surs. La possibilité d'un diagnostic de solvabilité est une autre exigence de la part d'un grand nombre de nos interlocuteurs. Cette exigence implique que le "cash" disponible soit clairement identifiable et que la comptabilité ne travestisse pas cette mesure, en invitant notamment les dirigeants à distribuer un résultat non existant ou à croire en la bonne santé d'une entreprise alors qu'elle s'appauvrit. Ici, le rôle de la comptabilité qui pourrait induire en erreur le dirigeant et l'amener à commettre des erreurs de management est anticipé et dénoncé. Enfin, l'accès aux financements demeure une préoccupation centrale pour toutes les entreprises, et nombre d'interlocuteurs expriment un besoin dans cette direction.

V/ Section 2 : Pistes et recommandations

Notre travail de recherche fait émerger un ensemble de pistes qu'il est possible d'examiner de manière indépendante, mais une approche globale liant disciplines, thématiques et sujets pourrait être préférée et se montrer plus fructueuse qu'une approche par un angle unique. Nous pouvons citer ici quelques pistes, d'autres sont mentionnées dans nos diverses contributions. L'ensemble permet de formuler des propositions concrètes, modifiant parfois les paradigmes en vigueur, prenant parfois le contrepied de solutions à l'étude, sans aucune déconsidération du travail effectué. Enfin la plupart de ces propositions offrent une problématisation nouvelle, que des recherches futures dont nous dessinons les contours s'engagent à démontrer la robustesse.

Parmi les pistes identifiées, quelques idées fondamentales peuvent être soulignées :

- La mesure des actifs fait déjà l'objet d'une investigation conceptuelle qui peut être complétée par une approche empirique, visant la déconstruction des actifs pour en formuler des critères de reconnaissance, de définition et d'évolution stables dans le temps.
- Les comportements des individus face aux risques notamment en provenance des marchés financiers peuvent faire l'objet de tests en laboratoire.
- L'allocation du Goodwill sous IFRS 3 soulève la possibilité d'une post-rationalisation des décisions qui peut s'examiner lors de ventes aux enchères.
- La normalisation, son rôle, sa place dans la société et l'internormativité émergent comme autant d'objets d'études. À cet égard, un groupe de réflexion a déjà débuté sur le sujet: penser-la-norme.
- La théorie des systèmes complexes éclaire l'origine et la formation des tensions qui s'exercent par le biais de l'internormativité et en concentration sur les individus rendus protéiformes par la perdifférenciation des systèmes sociaux et absorbant les dangers et incertitudes que la société se donne pour but de réduire. Les transferts de risques et la présence simultanée des individus dans de multiples sous-systèmes provoquent des oscillations entre des volontés et actions de consommateur, d'actionnaire, de citoyen, ou de contribuable dans un phénomène d'incarnation multiple et désormais irrémédiable qu'il convient de mieux comprendre, et d'accompagner, pour éventuellement les coordonner avec plus de sens. En se penchant sur cette question, il deviendra éventuellement possible de mieux appréhender la source des comportements adaptatifs mais inadaptés tels que la fraude ou la radicalisation.
- Une autre question est celle des émissions carbonées, en cours d'investigation (comparée) dans un travail en marge de ce rapport, et qui doit faire l'objet de prochaines publications, mais qui n'a pas trouvé de place dans ce rapport.

V/ 2.1 Problématique 1 : Déconstruire les actifs pour définir les critères de reconnaissance, de définition et d'évaluation

Constataion

Le reclassement par l'IASB du projet *Extractive Activities* en sous-projet d'IAS 38, les remaniements du cadre conceptuel et les réceptions contrastées des diverses définitions proposées au cours des dernières années pour les actifs font constater l'instabilité de la notion chez les normalisateurs. La définition des actifs évolue également sous l'impulsion de l'apparence et la domination dans le processus de génération du résultat de biens/ actifs/ ressources/ capitaux incorporels ou immatériels. Si auparavant, les usagers français s'accommodaient d'une vision triple des actifs : en tant qu'emplois, qu'investissement et en tant que biens pourvoyeurs de droits — dans la mobilisation alternative d'une vision économique, comptable ou juridique — force est de constater que cette approche multiple n'est pas retenue par le normalisateur international. Il convient donc de proposer une nouvelle approche de la problématique.

Proposition

Nous proposons de procéder à la déconstruction des actifs existants via une exploration empirique comme une alternative à une reconnaissance, une définition, et une évaluation des actifs fondées sur des réflexions conceptuelles. L'empirisme permet en outre de demeurer fidèle à la réalité en même temps qu'il évite la production d'une réalité ajustée.

Les caractéristiques des actifs peuvent être étudiées afin de distinguer, au-delà de l'investissement à long terme, ce qui fait une immobilisation ou au-delà de l'aspect récurrent ce qui constitue un actif d'exploitation. Les droits associés, la durée de vie caractérisée par l'horizon temporel, son bornage et son exposition aux accidents et aux incidents sont des pistes mises en lumière par les consultations. La capacité à générer des flux et la notion de contrôle sont d'autres caractéristiques. L'internalisation des facteurs clés (innovation exogène versus innovation endogène) offre d'autres pistes.

Pistes de recherche

La phase de consultations — troisième volet de notre travail de recherches — nous a d'ores et déjà menés vers des experts en théorie des contrats, en droit des assurances et en théorie des biens communs. Ces pistes paraissent fructueuses dans la déconstruction des actifs en ressources ou actifs, en combinaison de droits et subséquemment en profils de risques variés. La part d'innovation devra aussi être examinée, car nous l'avons vu précédemment, elle doit permettre de différencier les actifs et la volatilité générée de manière interne versus la volatilité exogène.

Avantages attendus

Une description détaillée des actifs sera disponible, selon des critères différenciateurs et à même de révéler le caractère conditionnel ou l'exposition aux risques des actifs. La question visant à comprendre si l'actif procure un droit ou si le droit procure un actif pourra être élucidée. Finalement, en combinant ces travaux avec les propositions qui suivent, il deviendra plus aisé d'associer à un actif la méthode d'évaluation correspondant à son profil. On peut donc attendre une fidélité accrue des informations produites à la réalité de l'entreprise.

V/ 2.2 Problématique 2 : Modifier le cadre de référence en matière de mesure

Constatation

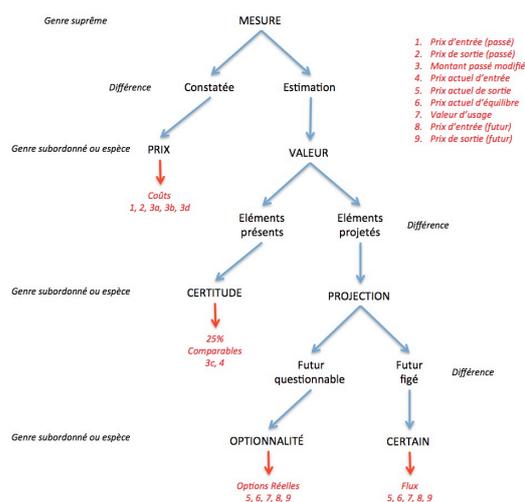
La mesure des actifs s'effectuant dans la normalisation se réfère à un cadre proposé en 2008 par FASB alors que la convergence était à l'œuvre. Formalisé par une matrice des mesures (ci-dessous), le "cadre conceptuel" de la mesure a été adapté des travaux préalablement produits par Nobes et Alexander. Ces derniers avaient avec raison proposé une différenciation arborescente ouverte et malheureusement transposée par le panel sous une forme fermée. À cette limite s'ajoute une classification fondée sur le résultat de la méthode et non sur sa structure interne, ce qui est susceptible — et nous défendons cet argument dans nos articles — d'induire en erreur l'évaluateur.

Tableau 11 : Les candidats à la mesure selon IASB et FASB

Temporalité/ Spatialité	Passé	Présent	Futur
Entrée	Avec ou sans base de prix	Avec ou sans base de prix	Avec ou sans base de prix
Milieu	Modifié	Équilibre Valeur d'usage	
Sortie	Avec ou sans base de prix	Avec ou sans base de prix	Avec ou sans base de prix

Proposition

Une première problématisation rend compte de l'importance de "bien poser le problème", selon un principe bergsonien, notamment en s'appuyant sur les travaux de classification préexistants. Sur le sujet, Eco offre un travail abouti à partir duquel nous sommes amenés à proposer comme fondement un arbre inspiré de celui de Porphyre, mais le travail peut se poursuivre vers un modèle rhizomique.



Pistes de recherche

La poursuite de cette recherche visera à compléter l'arbre vers éventuellement une évolution en rhizomes ou en réseau (systèmes). Il s'agira ensuite de le confronter aux pratiques des évaluateurs.

Avantages attendus

Les conditions d'exercice de l'évaluation seront facilitées, car la cartographie servira de guide méthodologique dans la correspondance offerte entre caractéristiques des actifs et méthode adaptée. Enfin, les implications de l'usage des méthodes seront plus claires, car la cartographie se fera sur la structure de la méthode et non son output.

V/ 2.3 Problématique 3 : Profiler les actifs en qualifiant leur exposition aux risques

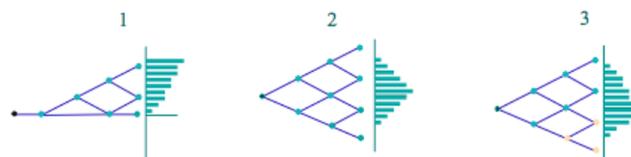
Constatation

Tous les actifs traités via IAS 38 ne supportent pas la même exposition aux risques. La dernière étape de notre recherche a mis en relief l'existence conjointe d'actifs protégés à la baisse par le biais de contrats procurant une couverture à l'investisseur (cas des programmes télévisuels), des actifs plus risqués, mais procurant des opportunités élevées (brevets). D'autres profils non étudiés dans ce rapport élargiraient l'éventail des possibles, nous pensons par exemple aux actifs utilisés dans le cadre de marchés régulés et/ou dont les revenus seraient capés à la hausse, voire uniformes.

Proposition

Conformément aux propositions figurant déjà dans les bulletins de l'EFRAG, une représentation arborescente des gains générés par un actif paraît être une approche judicieuse. Par souci de simplicité, nous employons ici un arbre binomial avec à l'horizontale, les séquences temporelles, et à la verticale, les hausses ou baisses des gains. Les illustrations ci-dessous décrivent les profils de gains sur un horizon à trois périodes. L'actif 1 pourrait être le programme télévisuel. Dans une première étape, le seuil de rentabilité est juste atteint, ensuite, une exploitation favorable permettrait un gain monétaire. Une exploitation sans recette ne grève pas la valeur de l'actif, seulement son potentiel. L'actif 2 est autant exposé à la baisse qu'à la hausse, son risque correspond à la dispersion des gains, estimés selon une distribution normale des gains. L'actif 3 se distingue par la réversibilité de la décision, il montre qu'avec le temps, l'exploitation d'un actif peut-être stoppée en raison de sa faible rentabilité.

Figure 7: Exemples de distributions des cash-flows



Pistes de recherche

La description d'actifs selon leur capacité de gains et de perte, donc leur exposition au risque, nécessite une confrontation à la réalité, en conformité avec les pratiques des experts. Plus que les seuls cash flows issus du marché visé, les éléments de couverture (des risques à la baisse par exemple) tels que les clauses contractuelles pourront être à l'origine de profils très différents.

Avantages attendus

Le profilage des actifs selon leur exposition aux risques permettra ensuite de déduire les méthodes d'évaluation et de réévaluation adéquates. Par exemple, le cas 3 non couvert à la baisse, mais réversible nécessitera un suivi continu pour échapper aux pertes. À ce cas désormais courant, nous associons la problématique 8.

Le profil de gains de l'actif permet de qualifier, sans nécessairement le mesurer avec déterminisme, le niveau d'exposition aux risques. Éventuellement, ce travail améliorera la prise de décision.

Une meilleure information relative sera permise, soit en direction des partenaires externes ou internes seulement.

V/ 2.4 Problématique 4 : Identifier des enjeux associés aux actifs incorporels,

Constatation

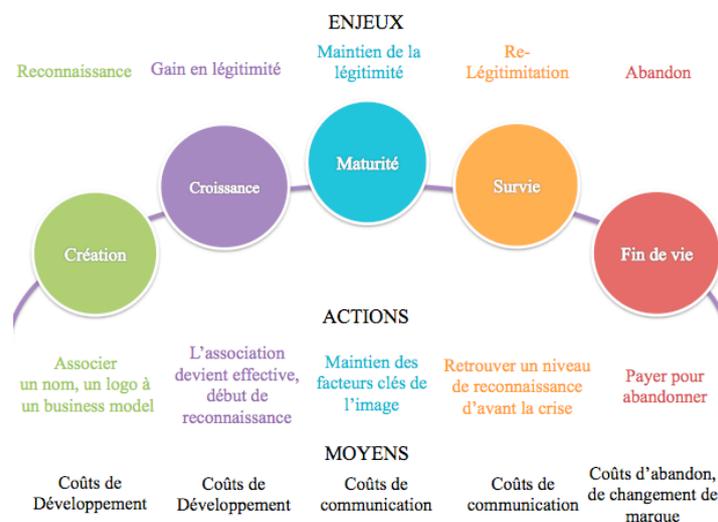
Les immatériels en tant que question récurrente de la part des praticiens et en raison de leur soutien à la compétitivité méritent notre attention. En particulier, le traitement asymétrique des marques selon qu'elles résultent d'une acquisition ou sont développées en interne suscite l'incompréhension. Ce distinguo consacre l'activité commerciale comme prévalant sur l'activité "industrielle". Nous traduisons les préoccupations exprimées comme l'expression d'une incompréhension devant l'absence de reconnaissance des efforts fournis et de l'activité "industrielle" consentie dans la création de ces actifs. Notre problématisation s'est focalisée sur les marques, mais le raisonnement sera adaptable à d'autres candidats à l'immobilisation (incorporelle).

Nous distinguons plusieurs phases, non nécessairement consécutives dans la vie d'une marque. Chaque phase, chaque enjeu signifient une différente exposition au risque. Il devient ensuite possible d'en déduire un traitement comptable adapté ou une divulgation spécifique.

Proposition

La problématisation de la marque suggère qu'elle puisse faire face à cinq défis fondamentaux. Le schéma suivant résume ces 5 enjeux, les actions à mener pour y faire face et les moyens dont les entreprises disposent.

Figure 8: Les enjeux de la marque



Pistes de recherche

Il nous reste à confronter cette problématisation à la réalité des pratiques et à investiguer la manière dont la comptabilité pourrait tenir compte de ces actifs. En outre, il reste à identifier les états comptables des états financiers ou éventuellement stratégiques.

Avantages attendus

Nous sommes convaincus que le fait de distinguer les différents éléments immatériels ou incorporels selon les *business models* qu'ils requièrent peut faire progresser la réflexion comptable, et susciter des solutions novatrices en matière de reconnaissance, définition, évaluation, comptabilisation, divulgation ou communication d'informations. Le tout avec bénéfice pour les parties prenantes.

V/ 2.5 Problématique 5 : Associer les méthodes d'évaluation au contexte de l'évaluation

Constatation

Des méthodes d'évaluation déterministes, comme celle des cash flows actualisés, sont utilisées en contexte incertain et laissent inopportunistement croire qu'un seul scénario possible existe. Il convient de corriger cette erreur, car elle peut être source de dépréciation substantielle et provoquer des déséquilibres durables, voire la disparition d'entreprises. Nos interlocuteurs suggèrent parfois qu'il est confortable de croire à une fable, aussi un encadrement du cadre d'un narratif, qu'il soit quantitatif ou qualitatif, peut être exploré.

Proposition

Nos travaux nous ont conduits à produire les résultats exploratoires suivants. Le tableau 1 construit à partir de publications académiques et professionnelles et de consultations contredit l'hypothèse de réalité univoque d'un actif. L'actif se conçoit comme un actif multi facettes dont chacune correspondrait avec un besoin/environnement/contexte particulier.

Tableau 12 : Les logiques des décisions fondées sur une évaluation

	Forme de l'opération	Nature de l'évaluation	Objectif	Producteur de l'information	Destinataire	Orientation temporelle	Conditions de réalisation
Opérations financières de marché	persuasive	prix comme rencontre entre offreur(s) et demandeur(s)	payer le moins possible ou vendre le plus cher possible	préparateur	marché	futur	projections basées sur l'entité
Obligations fiscales	passive	calcul	détermination de l'imposition	préparateur	état	passé récent	application de règles uniformes
Recherche de fonds	persuasive	communication	collecte de fonds	responsable de projet	apporteur de fonds / créancier	futur	projections basées sur l'entité
Reporting financier	passive	comptabilité	rapport des actes passés	préparateur	toutes les parties prenantes	passé	application de principes uniformes
Poursuite légale	défensive ou persuasive	comptable	renforcement du monopole	préparateurs	juge	passé	très variables selon la juridiction
Rémunération	semi-passive, semi-persuasive	calcul actualisé	estimer la performance en clôture d'exercice	préparateur	conseil d'administration et dirigeant	présent remis en perspective du passé	application de principes uniformes

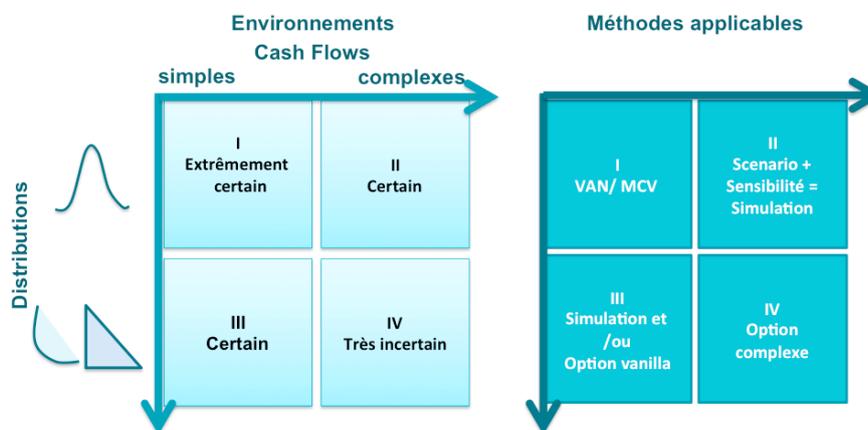
Dans un second temps, les méthodes d'évaluation sont analysées, en portant une attention particulière à leurs hypothèses implicites. Le tableau 2 étudie les méthodes les plus courantes sans exhaustivité dans la lignée des travaux ayant suscité la proposition 2. La correspondance entre la taxonomie et la typologie ainsi dressées assurera la pertinence de l'exercice en évaluation.

Tableau 13 : Comparatif des méthodes d'évaluation

Méthode	Dimension mesurée	Temps de l'évaluation	Orientation temporelle	Hypothèses (niveau 1-2-3)	Périmètre d'utilisation	Usage
25%	Prix du dédommagement / perte d'opportunité	Présent ex post	Passé cumulé jusqu'au présent	Uniformité et stabilité du business model	Cour/ juge	Litiges
Comparables	Prix d'actif similaire	Présent ex post	Passé récent	Comparabilité d'actifs similaires (niveau 2 IASB)	Privé	Transactions
Coûts	Somme engagée	Présent ex post	Passé cumulé jusqu'au présent	Pertinence des sommes cumulées : coûts = valeur	Public	Reporting Comptable
DCF/ FTA	Valeur attendue, dans un scénario linéaire	Présent ex ante	Futur, à partir du prochain exercice (présent exclu)	Hypothèses des projections (Niveau 2 ou 3)	Privé	Communication financière, prise de décision interne
Options réelles	Valeur attendue, dans un scénario flexible	Présent ex ante	Futur, à partir du prochain exercice (présent exclu)	Hypothèses des projections (Niveau 3)	Privé	Communication financière, prise de décision interne

Nous poursuivons l'analyse sur la base des travaux de Taleb, afin de distinguer dans les évaluations prospectives différents niveaux d'incertitude et de complexité.

Figure 8: Association entre profil du projet et méthode d'évaluation



© V. BLUM

Pistes de recherche

Le travail est à ce stade problématisé et peut-être complété.

Avantages attendus

C'est une meilleure adéquation entre l'environnement constaté, la complexité des structures organisationnelles (y compris l'actif lui-même) et la méthode d'évaluation employée qui est attendue. En appliquant avec rigueur l'exercice d'évaluation, on peut espérer diminuer les phénomènes de sous-investissement ou de surinvestissement et éviter à la "comptabilité" d'en être désignée responsable.

V/ 2.6 Problématique 6 : Préciser l'objectif de la normalisation comptable

Constatation

L'objectif de la normalisation est débattu notamment dans la définition des destinataires de l'information comptable. Il nous semble dès lors important de revenir sur le sens, l'objectif de la normalisation, ses moyens, sa mise en œuvre, sans ignorer l'impact de la culture ou l'influence des choix sociétaux dans cette construction.

Proposition

Nos travaux sur l'efficacité informationnelle nous ont conduits à identifier dans la communication, trois directions temporelles, en empruntant à Luhmann l'idée du rôle déterminant de la communication dans la construction sociale.

Tableau 14 : Les orientations temporelles de la communication financière

	'avant'	'pendant'	'après'
Contenu informationnel	Rapport des décisions passées	Rapport de l'état d'avancement non concrétisé des décisions passées dans le cadre de projets non achevés	Projections souhaitées, espérances, résultats reposant sur la foi
Types de valorisations	Prix observés	Valeur de marché observée	Projections futures
Réalisation de la transaction	Complète	En cours	Non débutée
Temps de l'observation	Lors de la transaction réalisée	Après la décision, mais avant la réalisation finale, en cours de réalisation	Au moment de ou avant la décision
Orientation temporelle	Passée	Présent	Futur
Auditabilité	Oui	Oui	Non, seule auditabilité du modèle
Variabilité de l'information entre le fait et l'enregistrement comptable	Nulle	Figée dans le présent, mais variable ensuite	Indéfinie
Niveau de risque informationnel	Nul	De faible à élevé	De faible à élevé

Pistes de recherche

La question de la normalisation en tant que construit social ou vecteur de la construction a jusqu'à présent intéressé diverses disciplines et à l'exception de quelques projets, l'exercice est demeuré cloisonné. Nous proposons au travers d'un groupe de chercheurs issus de diverses disciplines (philosophie, sociologie, gestion, droit...) d'aborder la question en capitalisant sur les recherches déjà réalisées et en tentant une hybridation des connaissances dans l'espoir que celle-ci soit fructueuse. Cette problématisation offre encore un cadre de divulgations informationnelles (comptables, financières et stratégiques) selon les orientations temporelles, dont la combinaison formerait un reporting intégré.

Avantages attendus

Habermas l'a longuement souligné dans son dialogue avec Ratzinger, c'est le manque d'énonciation du but ultime de la société (dans son cas, de la démocratie) qui autorise son dévoiement. Sans aller aussi loin, nous faisons nôtre l'hypothèse qu'une énonciation claire des objectifs ultimes produise un "super cadre conceptuel" de référence et permette des décisions et des choix de normalisation éclairés.

V/ 2.7 Problématique 7 : Reconnaître les risques inhérents à l'efficacité des marchés

Constatation

Le tableau présenté dans la proposition 6 suggère que les risques embarqués dans les différentes formes informationnelles se distinguent. Pourtant, les caractéristiques temporelles et le risque associé aux informations sont rarement communiqués alors que le niveau d'incertitude modifie les comportements, ainsi que le prouve par exemple la théorie des perspectives. Enfin, la théorie de l'efficacité semble avoir guidé nombre de choix informationnels notamment à destination des marchés financiers et via la comptabilité.

Proposition

Sur la base des travaux cités dans les propositions précédentes, nous examinons l'Hypothèse d'Efficacité des Marchés pour en démontrer son pendant, que nous nommons l'Hypothèse d'Incertain Communicationnelle.

Figure 9 : La face cachée de l'Hypothèse d'Efficacité Informationnelle



Pistes de recherche

La poursuite de l'étude d'HIC HEM et des conséquences de l'augmentation de l'efficacité sur le niveau de risque global est envisagée sous forme de tests en laboratoire, d'expérimentations. L'étude du comportement des utilisateurs de l'information face à un accroissement d'incertitudes est visée.

Avantages attendus

Une recherche de cette nature doit nous permettre de mieux comprendre les comportements des destinataires de l'information comptable, financière ou stratégique. Elle doit mettre en lumière l'impact des divulgations et offrir un cadre d'étude. En outre, elle contribuera à affiner les méthodes d'évaluation *ex ante* des normes.

V/ 2.8 Problématique 8: Monitorer les valeurs projetées dans un souci d'efficience des décisions

Constatation

Les scénarios comptabilisés ou divulgués dans les états comptables, notamment dans le cadre de l'IFRS 3, font l'objet de réévaluations annuelles donnant lieu à des dépréciations. Dans le cadre de SFAS 69, des dépréciations sont comptabilisées après l'exercice des tests plafonds. Certains agents discutent la pertinence de ces tests notamment parce qu'ils sont instantanés et tiennent peu compte des perspectives. Néanmoins, il arrive que les évaluations soient fondées sur des méthodes déterministes et occultent des scénarios plausibles.

Les dépréciations indiquent des pertes ou des mauvaises décisions d'investissements passés. Aussi, la remise en contexte de l'actif et son évaluation contingente offrent une alternative à la solution unique que représente la dépréciation. En même temps, ce contrôle interne des actifs ou projets aurait pour vertu de freiner l'escalade d'engagement. Pour éviter cette erreur et le surinvestissement, des procédures de suivi et de sortie doivent être prévues.

Une dépréciation définitive pourrait être constatée lorsque l'actif ou le projet auquel il est lié n'est plus intéressant pour l'entreprise, ce qui est différent de la mesure de l'actif par rapport au marché. La réalité économique pourrait primer par rapport à la réalité financière.

Proposition

Un processus de monitoring de la valeur, qui prévoit les sorties du projet et les abandons possibles peut-être mis en œuvre. Il est possible de produire des outils associant la méthode d'évaluation adéquate, le reporting, le signalement d'une dépréciation ou d'un provisionnement et l'évaluation de la fiabilité de l'évaluation elle-même, dans un souci de plus grande auditabilité des évaluations complexes, y compris des modèles *ad hoc* qu'il convient parfois de mobiliser.

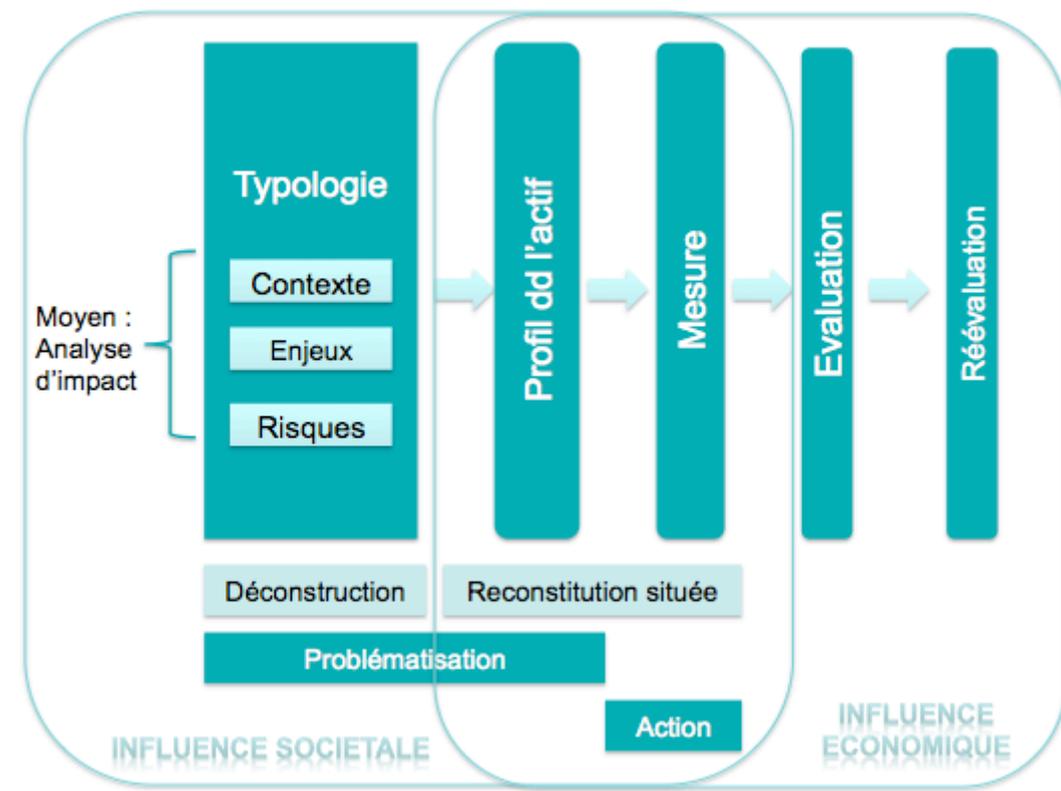
Avantages attendus

Les outils développés dans le cadre de la proposition contribueront à identifier les actifs pour lesquels un monitoring sera recommandé. Les scénarios prospectifs pourront être suivis et contrôlés afin d'assurer des investissements de croissance en cas de succès ou des sorties et abandons d'actifs, dans un cadre qui aura de préférence permis leur pré-programmation. La mesure de performance issue de la comparaison entre les coûts engagés et la valeur créée sera améliorée. Les outils développés permettront des évaluations adaptées au profil des projets, et le reporting pourra être automatisé.

V/ 2.9 Une synthèse graphique

Les problématisations présentées dans les huit paragraphes précédents s'entendent comme des propositions d'approfondissement et des pistes de recherche. La plupart abordent la question de recherche sous-jacente sous un angle opérationnel. Toutes s'inscrivent dans un impératif de prise en compte de l'impact des réglementations.

Nous résumons ces questions dans le schéma ci-dessous :



V/ Section 3: Contribution à la recherche

La dotation de subvention par l'ANC a pour objet de soutenir la recherche en comptabilité. C'est selon nous et dans le cas de ce projet, un pari réussi, dépassant amplement le cadre initialement défini. Nous voulons clore ce rapport en remerciant toute l'équipe de l'ANC pour la confiance qui nous a été manifestée et pour son support indéfectible en dépit des inévitables aléas que connaît un travail de recherche et des épreuves auxquelles l'équipe a du faire face.

Notre vœu est que ce travail puisse contribuer aux objectifs de l'ANC et plus largement au monde académique et économique, tant de manière conceptuelle que pratique ou méthodologique, tout en honorant la mémoire de notre collègue disparu, Bernard Gumb et en mémoire de M. le Président Jérôme Haas qui initia les collaborations entre l'ANC et les chercheurs, et envers lequel nous exprimons, à titre posthume, notre plus sincère reconnaissance.

Au-delà des espoirs et perspectives futurs, nous proposons de rendre compte de l'impact du soutien de l'ANC en listant quantitativement et sans aucun commentaire les différentes réalisations qui ont pu voir le jour autour de ce projet. Cette liste est bien entendu provisoire, mais irréductible. Nous citons ici des travaux en liens directs avec le projet subventionné, mais aussi des travaux connexes, ne figurant pas dans les livrables annoncés ainsi que des travaux plus conceptuels, fruits d'une réflexion reposant avant tout sur des échanges fructueux partagés avec M. le Président Haas.

V/ 3.1 Les résultats : publications réalisées, en cours de révision en préparation

S'agissant des publications, le bilan n'est que partiel, car certains travaux restent en révision ou en finalisation afin d'être proposés à publication :

Articles acceptés ou en révision dans des revues à comité de lecture

- Alexander D., Blum V. (2016) Ecological economics: a Luhmannian analysis of Integrated Reporting, *Ecological Economics*, 129: 241-251
- Blum V. & Gumb B. (2016) Antenarration et communication financière: leçons de l'opération Areva/UraMin, *Comptabilité-Contrôle-Audit*, 22(2): 77-108
- Blum V. (2016) La norme, témoin des choix, des exigences et des enjeux sociétaux, *La Revue du Financier*, 38(217-128) : 3-5
- Blum V. & Laffort E. (2016) Penser la norme dans une société complexe: la contribution de la théorie des systèmes de Niklas Luhmann, *La Revue du Financier*, 38 (217-128) : 26-43
- Blum V., Gumb B. & Girard R. (2013) Les justifications historiques pour une norme propre à l'activité d'extraction entre la résolution des conflits d'agence et la logique de marché, *ComptabilitéS*, 5, URL: <http://comptabilites.revues.org/1233>

Articles en préparation (titres provisoires)

- Is Fair Value in accounting a false problem? À Bergsonian test
- Social systems and modern finance: A new reading of the crisis
- Transparency and extractive activities: a case in accounting regulation
- Accounting standards and their impact on hedging decisions: When the map replaces the territory
- Ceci n'est pas une marque : vers la différenciation d'un actif dual.

Ouvrages ou chapitres d'ouvrage**2016**

- Discounted Cash Flows and Fair Value: Value creation or sense destruction? In, IFRSs in a Global World, International and Critical Perspectives on Accounting (Eds D. Bensadon & N. Praquin), Springer, à venir

2015

- Comptabilité Minière, In Le Dictionnaire Historique, de la Comptabilité des Entreprises (Eds D. Bensadon) Lille : Presses universitaires du Septentrion, en cours d'impression
- Chapitres 23, 24, 25 et 35, In Cas de comptabilité financière (Eds D. Bensadon, J. Richard & C. Colette) Paris: Dunod

2014

- Les risques liés à la diffusion des innovations pétrolières: du relâchement prudentiel à la porosité du *due process*, dans *Pour une politique du risque, Comprendre et agir*, sous la direction de Bernard Guillon, L'Harmattan

V/ 3.2 Les résultats : le rayonnement international**Communications acceptées en conférences internationales****2015**

- Real options and emerging energy trends: a methodological transition? Energy & Finance Conference, CASS Business School, London
- Sustainable development or sustainability of the business? A Luhmanian analysis, Society for Advanced Socio-Economics (SASE), London- LSE
- Fair value measurement in accounting: a Bergsonian false debate? (SASE - LSE)
- Sustainable development or sustainability of the business? A Luhmanian analysis, Meditari Accountancy Research European Conference, Bologna and FRW
- Brand new ideas, FRW, Grenoble

2014

- Transparency and firm reputation as intangible assets/liabilities: lessons from the extractive industries?, Critical Perspective on Accounting, Toronto /NP
- Transparency and extractive activities : a case in accounting regulation, Society for Advanced Socio-Economics (SASE), Chicago/ NP
- Variations on Values : Embedded risks in evaluations, Financial Reporting Workshop, Verona
- Measurement in financial reporting : the limits of theory, International Accounting Association for Educational Research (IAAER), Firenze
- Essay on the french contribution on material reality and essentiality in the quest for an informational completeness, tested on IP evaluation methods, EIASM Ferrara

2013

- Accounting standards and the myth of transparency: extractive industries as an integrated spectacle, CSEAR, Montpellier
- The expected role of accounting standards in accountability, transparency and firm reputation: the case of extractive industries, European Working Group on Commodities Financial Modelling, London
- The financial value of a patent : classical or optional methods ?, SASE, Milano
- Patent markets : efficiency conditions for a new "commodity" market, SASE Milano
- Transparency and firm reputation as intangible assets/liabilities: lessons from the extractive industries, EIASM, Copenhagen

V/ 3.3 Les résultats : la participation à la recherche nationale

Communications acceptées en conférences nationales

2015

- A contribution to the understanding of the French stance in the accounting fair value debate : lessons from Bergson, his influencers and followers, Journée d'Histoire du Management et des Organisations (JHMO), Lille
- Le concept de juste valeur à l'épreuve de la méthodologie bergsonienne, Philosophie et Management, Metz
- A french thinkers contribution to the issue of measurement, (AFC)
- Les liaisons invisibles : les limites de mesure de qualité des modèles quantitatifs (AFC)
- Les liaisons invisibles : Méthodes recueillies dans une société et publiées aux risques de quelques autres, (Oriane)

2014

- Accounting standards and the myth of transparency: extractive industries as an integrated spectacle, JHMO, Marne-la-Vallée
- Transparency and extractive activities : a case in accounting regulation, Association Francophone de Comptabilité, Lille
- Risques et méthodes d'évaluation : vers une Hypothèse d'Incertitude Communicationnelle, AFC Lille et Oriane Biarritz

2013

- Ante-narration et communication financière : leçons de l'opération Areva/Uramin, Oriane, Biarritz
- Communication de crise : le cas Uramin, AFC, Montréal
- Les justifications historiques pour une norme propre à l'activité d'extraction entre la résolution des conflits d'agence et la logique de marché, Journée d'Histoire de la Comptabilité et du Management, La Rochelle

2012

- L'institutionnalisation des pratiques comme vecteur de diffusion des innovations pétrolières: le cas des normes comptables, AFC, Grenoble
- L'institutionnalisation des pratiques comme vecteur de diffusion des innovations pétrolières: le cas des normes comptables et leur rôle palliatif en matière de risque, Oriane, Biarritz

L'ensemble des travaux réalisés dans le cadre du projet subventionné par l'ANC repose sur l'emploi d'une grande variété de méthodologies. Cette hétérogénéité devait nous permettre d'explorer diverses pratiques afin de formuler des recommandations. Les méthodologies sur lesquelles reposent les travaux précités, ainsi que d'autres réalisations ne figurant pas encore dans des travaux de recherche sont :

- des méthodologies qualitatives :
 - le modèle antenarratif, appliqué à l'analyse de la communication d'Areva dans le cadre de l'affaire UraMin;
 - la théorie de la légitimité, appliquée à l'analyse de la communication d'Areva dans le cadre de l'affaire UraMin;
 - l'analyse de contenu, appliquée notamment à l'analyse de lettres de commentaires;
 - la logique spectaculaire selon Debord;
 - l'hyperréalité et les simulacres de Baudrillard;
 - les cartes conceptuelles, employées pour confronter les théories relatives au court-termisme et les tests effectivement réalisés;
 - la méthodologie philosophique de détection des faux problèmes selon Bergson;
 - la méthodologie d'analyse de la diffusion des innovations selon Wejnert;
 - la méthodologie de l'étude d'impact selon Merton;
 - le pluralisme de Luhmann et Merton.

- des méthodologies quantitatives :
 - les modèles multidimensionnels - Régressions/ Analyse en Composantes Principales/Analyse Factorielle Multiple, employée dans l'analyse des lettres de Commentaires;
 - la théorie des graphes, employée afin de révéler les affinités/oppositions entre parties prenantes;
- des approches historiques, afin de déceler les justifications pour une norme.

Une synthèse des usages des méthodologies peut se résumer sous forme de tableau.

Tableau 15 : Approches méthodologiques et méthodes mobilisées dans le cadre de cette recherche

Méthodologies/ méthodes	Avantages	Inconvénients	Champ d'application
Les méthodologies qualitatives			
Le modèle antenarratif	Identifie et décrit le phénomène de constitution d'un récit.	À la fois modèle théorique et méthode, la connaissance du processus antenarratif est encore "confidentielle"	Analyse de récits historiques, analyse longitudinale, sur plusieurs exercices. Exemple : analyse de la cohérence d'un discours ou de la manière dont un discours l'emporte sur les autres pour former une sémantique dominante.
L'analyse de contenu	Mise en évidence des thèmes, analyse des termes, des fréquences relatives, analyse de l'association des termes ou groupes de mots. La codification des discours permet de dégager des tendances.	L'analyse de la terminologie n'est possible que lorsque les différents supports analysés mobilisent un vocabulaire identique ou proche. La codification n'est réalisable que lorsque les thèmes sont récurrents.	Analyse en coupe (sur un exercice), témoignages différents sur un même sujet. Exemple : analyse des lettres de commentaires.
L'analyse de discours	Analyse critique selon l'acception anglo-saxonne : description – inférence – interprétation. Peut recourir à l'analyse thématique. Analyse lexicale dans l'acception française, qui se veut plus objective et plus technique.	La logométrie ou les études lexicales quantitatives sont inopérantes dans le cas d'analyses longitudinales, la désambiguation doit être effectuée de manière manuelle.	L'analyse de discours est duale. Selon l'école française, elle s'approche de la linguistique pour révéler une composition mécaniste des éléments de langage. Des recommandations instrumentales peuvent en découler. L'analyse de discours critique tente plutôt de révéler les aspects cachés. Sa qualité repose sur l'interprète. Exemple : s'applique aux discours oraux comme aux publications, à même de divulguer des manipulations rhétoriques.
Les cartes conceptuelles	Les cartes conceptuelles permettent une organisation structurée. Les outils disponibles sont intuitifs et de prise en main aisée.	La conception d'une carte requiert une capacité de distinction des éléments de différenciation sans quoi, l'usage de cartes produit un ensemble confus peu exploitable.	Confrontation des théories et des résultats de recherches empiriques. Exemple : permet d'éviter une instrumentalisation de résultats de recherches par une mise en avant choisie.
La méthodologie bergsonienne	Repérage des faux problèmes.	Nécessite un haut niveau de conceptualisation.	Ex : Vérifie qu'une problématique est justement posée (ex : juste valeur).
Le spectre de Wejnert	Analyse de la diffusion des innovations		Ex : identifie la propagation des pratiques innovantes et leur éventuelle récurrence.
L'analyse d'impact de Merton	Structure une analyse d'impact	Reste peu outillée et interprétative.	Ex: appliquée à une diffusion de norme, elle justifie l'étude d'impact et permet un regard distancié.
Les méthodologies quantitatives			
Les modèles multidimensionnels	Mise en évidence de liens entre des variables ou des groupes d'individus	La mise en évidence des effets et causes reste problématique.	Exemple : identification des affinités/divergences des parties prenantes.
La théorie des graphes appliquée	Représentation visuelle de problèmes complexes.	Peu usitée en SHS.	Ex : permet la visualisation de la force des affinités/divergences des parties prenantes.
La simulation de données comptables	Permet une analyse d'impact.	N'intègre pas les conditions changeantes.	Ex : modification d'une technique comptable.
Les approches historiques	Dégage un récit à partir d'un ensemble de documents.	Les sources primaires ne sont pas toujours disponibles. Les sources secondaires introduisent des biais d'interprétation.	Exemple : permet de retracer la raison d'être d'une norme, et ainsi de mesurer un éventuel éloignement de l'objectif initial.

Les recherches réalisées pour l'ANC nous ont également procuré l'opportunité de mobiliser un ensemble de cadres théoriques distincts, se confondant parfois avec une méthodologie, et de les juxtaposer parfois :

- L'antenarration selon Boje ;
- Le court-termisme selon Laverty ;
- La théorie de la légitimation, selon Suchman, Bourgeois et Nizet ou Luhmann ;
- La théorie des faux problèmes selon Bergson ;
- La théorie de la diffusion des innovations de Rogers;
- La logique spectaculaire selon Debord ;
- La théorie des graphes ;
- Les théories statistiques de Benzécri *et al.* ;
- Les théories scolastiques ;
- La cartographie selon Deleuze;
- La théorie des arbres selon Porphyre et ses suiveurs ;
- La théorie des systèmes complexes selon Luhmann ;
- La théorie des jeux, notamment en matière de corruption.

Bibliographie

- Alexander D., Nobes C. (2005). *Financial Accounting: An International Introduction*. London : Pearson.
- Antill N., Arnott R. (2000). *Valuing Oil and gas Companies*. Cambridge: Woodhead Publishing Limited.
- Baber Y.R, Fairfield P.M. (1991). The effect of concern about reported income on discretionary spending decisions: The case of research and development. *The Accounting Review*, 66(4): 818–829.
- Berry T., Hasa T., O'Bryan, D. (1997). The Value Relevance of Reserve Quantity Disclosures conditioned on Primary Financial Statement Information. *Journal of Energy Finance & Development*, 2(2): 249-60.
- Berry K. T., Wright C. (2001). The value relevance of oil and gas disclosures: An assessment of the market's perception of firms' effort and ability to discover reserves. *Journal of Business Finance & Accounting*, 28 (5/6): 741-769.
- Blum V. (2011). Gestion de la production des ressources naturelles et risque de perte de contrôle: le cas du secteur pétrolier, In, *Valoriser l'intégration du risque* (Ed Guillon B.) Paris: L'Harmattan, 205-223
- Blum V., Girard R. (2014) Les risques liés à la diffusion des innovations pétrolières: du relâchement prudentiel à la porosité du *due process*, In *Pour une politique du risque, Comprendre et agir* (Ed Guillon B.) Paris: L'Harmattan, p.21-43
- Brown N. (1897) *The Organization of Gold Mining Business*. Glasgow: Duncan Campbell & Sons, réédité par Forgotten books.
- Chelli M., Gendron Y. (2015). L'expertise en évaluation socio-environnementale des entreprises : légitimation et mises à l'épreuve. *Comptabilité Contrôle Audit*, 21(2): 63-96.
- Colasse B. (2012). *Les fondements de la comptabilité*. Paris : La Découverte, collection Repères.
- Cortese C., Irvine Y., Kaidonis M. (2009). Powerful players: how constituents captured the setting of IFRS 6, a standard for the extractive industries, *Accounting forum*, 34(2): 67-152.
- Cortese C., Irvine Y., Kaidonis M. (2008). Extractive Industries accounting and Economic consequences: past, present and future, Working Paper, University of Wollongong, disponible sur : <http://works.bepress.com/hirvine/30/>.
- Curle J.Y. (1905). *The Gold mines of the World*, G. Routledge & sons, limited.
- Dukes R. E., Dyckman T. R., Elliott J. A. (1980). Accounting for Research and Development Costs: The Impact on Research and Development Expenditures. *Journal of Accounting Research*, 18: 1–26.
- Elliott J., Richardson G., Dyckman T., Dukes R. (1984). The Impact of SFAS No. 2 on Firm Expenditures on Research and Development: Replications and Extensions. *Journal of Accounting Research*, 22(1): 85–102.
- Eskew R. K., (1975). An Examination of the Association Between Accounting and Share Price Data in the Extractive Petroleum Industry. *The Accounting Review*, 50(2): 316-325.
- FASB (1974). *Statement of Financial Accounting Standards (SFAS) No. 2: Accounting for Research and Development Costs*. Norwalk: Financial Accounting Standards Board.
- Fields T. D., Lys T. Z., Vincent L. (2001). Empirical research on accounting choice. *Journal of Accounting & Economics*, 31(1-3): 255-307.
- Gerhardy P. G. (1999). Accounting for pre-production costs: Extracting consensus. *Australian Accounting Review*, 9(2): 51-63.
- Gumb B., Blum V. (2013a). The expected role of accounting standards in accountability, transparency and firm reputation: the case of extractive industries, European Working Group on Commodities Financial Modelling, London

- Gumb B., Blum V. (2013b). Transparency and firm reputation as intangible assets/liabilities: lessons from the extractive industries, EIASM, Copenhagen
- Gumb B., Dupuy P., Baker R., Blum V. (2016). The impact of accounting standards on hedging decisions: When the map becomes the territory, Conférence AFC, Clermont-Ferrand
- Hodges R., Mellett, Y. (2005). Accounting for the U.K.'s Private Finance Initiative: An Interview-Based Investigation. *Abacus*, 41(2) : 159-180.
- Horwitz B. N., Kolodny R. (1980). The Economic Effects of Involuntary Uniformity in the Financial Reporting of R&D Expenditures. *Journal of Accounting Research*, 18: 38–74.
- IASB (2010). Extractive Activities DP/2010/01,, disponible sur : <http://coûts.ifrs.org/NR/rdonlyres/735F0CFC-2F50-43D3-B5A1-0D62EB5DDB99/0/DPEExtractiveActivitiesApr10.pdf>.
- Johnson S., Ramanan R. (1988). Discretionary Accounting Changes from «Successful Efforts » to « Full Costs » Methods : 1970-1976. *The Accounting Review*, 63 (1): 96-111
- Kahneman D. (2011). *Thinking, Fast and Slow*, Allen Lane, coll. « AL TPB »
- Le Clair M. (2001). International Commodity Markets and the Role of Cartels, E.M. Sharpe.
- Lilien S., Pastena V. (1981). Intramethod Comparability: The Case Of The Oil And Gas Industry. *The Accounting Review*, 56(3): 690-703.
- Luther R. G. (1996). The Development of Accounting Regulation in the Extractive Industries: An International Review. *International Journal of Accounting* 31(1): 67-93.
- Merton R.C. (2013). Innovation risk. *Harvard business review*, 91(4): 48-56
- Mohebbi A., Tarca A., Woodliff D. (2007). Managerial Incentives And The Treatment Of Pre-Production Expenditure In The Mining Industry, *International Journal Of Business Studies*, 15(1): 127-152.
- Noël C., Ayayi A. G., Blum V. (2010). The European Union's accounting policy analyzed from an ethical perspective: The case of petroleum resources, prospecting and evaluation, *Critical Perspectives on Accounting*, 21(4): 329–341.
- OCDE (2008). Construire un cadre institutionnel pour l'analyse d'impact de la réglementation (AIR) : orientations destinées aux décideurs, Division de la politique de la réglementation Direction de la gouvernance publique et du développement territorial, Version 1.1, 79 p.
- Porter A. (1981). Britain, the Cape Colony, and Natal, 1870–1914: Capital, Shipping, and the Imperial Connexion *The Economic History Review*, 34 (4): 554–577.
- Qun L., Hildebeitel K. (2010). IFRS Adoption in the U.S.: Why the Postponement? *CPA Journal*, 80(11): 26-30.
- Simon J. (2003). Three Australian Asset-price Bubbles – Conference on Asset Prices and Monetary Policy, held at the Y.C. Coombs Centre for Financial Studies, Kirribilli (Australian), 18–19 August 2003, available on <http://coûts.rba.gov.au/publications/confs/2003/simon.pdf>
- Sturdy J. (2011) Accounting And Taxation Practices Of Selected Mining Exploration Companies In South Africa, Master Of Commerce Dissertation, University Of South Africa.
- Van Riper R. (1994). *Setting Standards for Financial Reporting: FASB and the Struggle for Control of a Critical Process*, Quorum Books, Connecticut, USA.
- Wright C., Gallun R. (2008). *Fundamentals of Oil and Gas Accounting*, Tulsa, Pennwell, 5th ed.
- Zeff S. (2005). The Evolution of U.S. GAAP: The Political Forces Behind Professional Standards, *The CPA Journal*, 75(1): 19-27.